

LES RÉGIONALISMES DANS *LA RUE CASES-NÈGRES* (1950) DE JOSEPH ZOBEL

A. THIBAUT

1 Introduction

Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un projet d'étude ayant pour objet les particularités lexicales du français des auteurs antillais d'expression francophone (v. Thibault 2008, et Thibault / Drouin à paraître). Après un premier article (Thibault 2008) consacré spécialement aux correspondances lexicales entre les français d'Amérique et le français antillais telles qu'elles sont illustrées par l'œuvre en prose de Joseph Zobel (Rivière-Salée, Martinique, 1915–Alès, 2006), nous allons nous consacrer ici à la description exhaustive des diatopismes relevés dans le plus célèbre des romans de cet auteur, *La Rue Cases-Nègres* (Paris, J. Froissart, 1950 ; porté à l'écran par Euzhan Palcy en 1983).

2 Méthodologie

2.1 *Glossairistique et littérature francophone*

Pour un aperçu des problèmes soulevés par l'établissement d'un glossaire d'ouvrage littéraire francophone, sur lesquels nous ne reviendrons pas, v. Thibault 2006.

2.2 *Du particulier au général*

Nous attirons l'attention sur le fait que les définitions et les lemmatisations proposées s'appliquent au(x) contexte(s) dans le(s)quel(s) le mot a été relevé ; le bilan bibliographique qui clôt chaque article donne toutefois une image plus complète des autres formes et des différents sens que le type lexical peut avoir.

2.3 *Choix de nomenclature*

L'approche diatopique différentielle suppose que l'on ne retienne que les unités lexicales qui présentent une/des particularité(s) d'emploi par rapport au français décrit sans marque diasystémique dans les ouvrages de référence, au premier rang desquels on compte bien sûr le TLF. Il est toutefois difficile de bien délimiter ce que l'on entend par « particularité(s) d'emploi », étant entendu qu'une différence de fréquence, par exemple, suffit parfois à justifier la présence d'un lexème à la nomenclature d'un inventaire différentiel. On se situe là dans une zone grise, où les choix du glossariste sembleront parfois gratuits à certains observateurs. Nous avons par exemple choisi de traiter un certain nombre de mots qui figurent déjà dans le TLF (*ajoupa, arbre-à-pain, cabrouet, calotte, calotter, canari, câpresse, gombo, hallier, kérosine, morne, marron*), soit parce que le TLF néglige de les marquer comme régionaux (c'est le cas de *morne*, par exemple), soit parce qu'il s'agit de véritables régionalismes de fréquence, non identifiés comme tels par la recherche (*calotte, calotter, hallier*), soit parce qu'ils étaient déjà marqués comme régionaux par le TLF et que notre article permet de fournir au lecteur des informations nouvelles qu'il cherchera en vain dans ce grand dictionnaire (par exemple, les corrélats créoles de ces types lexicaux, ou des valeurs dénotatives ou connotatives mal dégagées jusqu'à présent par la lexicographie). Certaines unités lexicales très fréquentes dans le discours littéraire antillais ont tout de même été écartées, l'article que le TLF leur consacre nous ayant paru satisfaisant : c'est le cas des mots *case* (que nous aurions retenu s'il était apparu chez Zobel avec le sens de "maison (de quelque taille que ce soit)", mais on ne l'y trouve qu'avec le sens qu'il a dans la langue générale, "habitation rudimentaire"), *goyave, goyavier, icaque, igname, punch, madras, manioc, zombi*. Enfin, des mots présentant un réel intérêt diatopique mais n'apparaissant que dans des noms propres ont dû être mis de côté : c'est le cas des toponymes *Courbaril* (qui provient d'un nom d'arbre) et *Fonds* (entrant dans la formation de noms propres de vallées), ainsi que du mot *bonda* (mot créole d'origine africaine désignant le postérieur) apparaissant dans un surnom.

3 Liste des lemmes

1. *accra* → *akra*
2. *aiguille* n. f.
3. *ajoupa* n. m.
4. *akra* n. m.
5. *amarrrer* v. tr.
6. *amarres* n. f. pl.
7. *amarreuse* n. f.
8. *arbre-à-pain* n. m.
9. *bacoua* (var. *bakoua*) n. m.
10. *banane macang'ya* loc. nom. f.
11. *bas-bourg* → *bourg 2*
12. *bâton-volant* n. m.
13. *béké, békée* n. m., f.
14. *bel-air* n. m.
15. *bêtises* n. f. pl.
16. *beurre rouge* loc. nom. m.
17. *bois-flambeau* n. m.
18. *bois-sec* v. *titim*
19. *boisettes* n. f. pl.
20. *bourg* n. m.
21. *boutique* n. f.
22. *cabouillat* n. m.
23. *cabrouet* n. m.
24. *caïmite* n. f.
25. *calotte* n. f.
26. *calotter* v. tr.
27. *camisole* n. f.
28. *canalier* n. m.
29. *canari* n. m.
30. *câpresse* n. f.
31. *caraiïbe* → *chou caraiïbe* ; *panier caraiïbe*
32. *carreau* n. m.
33. *chacha* → *shasha*
34. *charroyer* v. intr.
35. *chigner* v. intr.
36. *chou caraiïbe* loc. n. m.
37. *colère* adj.
38. *commandeur* n. m.
39. *corossol* n. m.
40. *coui* n. m.
41. *couitée* n. f.
42. *coulée* n. f.
43. *couler le café* loc. verb.
44. *couresse* → *herbe couresse*
45. *cric! crac!* interj.
46. *doudou* → *corossol*
47. *drill* n. m.
48. *drivailler* v. intr.
49. *éclaircir la race* loc. verb.
50. *eh bé!* interj.
51. *faire nika* → *nika*
52. *fruit-à-pain* n. m.
53. *gagé* adj., n.
54. *gaule* v. *golle* REM.
55. *gens-gagés* n. m. → *gagé 2*
56. *géreur* n. m.
57. *golle* n. f.
58. *gombo* n. m.
59. *Guinée* → *herbe de Guinée*
60. *guyapana* n. m.
61. *habitation* n. f.
62. *halliers* n. m. pl.
63. *héler* v.
64. *herbe couresse* loc. nom. f.
65. *herbe de Guinée* loc. nom. f.
66. *iche* n. m.
67. *kérosine* n. m.
68. *laghia* n. m.
69. *lélé* n. m.
70. *mabi* n. m.
71. *macang'ya* → *banane macang'ya*
72. *macata* n. m.
73. *maison* n. f.
74. *maman-violon* n. m.
75. *Mam'zelle* n. f. (var. *Mamzé*)
76. *manger* n. m.
77. *manger-coulies* n. m.
78. *mango* n. m.
79. *mansfenil* n. m.
80. *marron* v. *nègre marron*
81. *marronner* v. intr.
82. *migan* n. m.
83. *m'man* n. f.
84. *morne* n. m.
85. *moussache* n. f.
86. *mouvette* n. f. voir *lélé*, REM.
87. *nègre, négresse* n. m., f. ; adj.
88. *nègre marron, nègre-marron* n. m.
89. *nika* n.
90. *panier caraiïbe* loc. n. m.
91. *para* n. m.
92. *patois* n. m.
93. *patte de bananes* loc. nom. f.
94. *petites-bandes* n. f. pl.
95. *pied* n. m.
96. *pois d'Angole* loc. nom. m.
97. *pois-doux* n. m.
98. *pomme-liane* n. f.
99. *prop'ter* v. tr.
100. *quimboisement* n. m.
101. *quimboiseur, quimboiseuse* n. m., f.
102. *ravine* n. f.
103. *salle* n. f.
104. *sauvé, sauvée* part. passé-adj.
105. *savane* n. f.
106. *séance* n. f.
107. *séancier* n. m.
108. *serrer* v. tr.
109. *shasha* n. m.
110. *terriner* n. f.
111. *titim* (var. *timtim*) interj., n. m.
112. *toloman* n. m.
113. *tourner* v. tr.
114. *trace* n. f.
115. *tray* n. m.

4 Inventaire

accra → **akra**

aiguille n. f. “espèce de libellule, particulièrement ténue et légère”.

1. Moi, je connais toutes les libellules qui hantent les après-midi ensoleillés de l’habitation : les grosses, rouges comme des groseilles, ou marron clair, avec de belles ailes transparentes et droites, bien faites pour être pincées délicatement entre deux doigts. Les plus petites, brunes, aux ailes courtes, jaunâtres, ou traversées d’une raie noire, nerveuses celles-là, sensibles à l’approche de nos mains, farouches ! Enfin, plus aristocratiques, plus rares, les “**aiguilles**”, si ténues et si légères qu’on distingue / à peine la petite boule d’or fin qui forme la tête et la gaze pervenche qui soutient leur vol. [...] personne, ni Gesner, ni Romane, ni moi-même, personne n’a jamais pris une “**aiguille**” ! Aussi, les tenons-nous pour une espèce qui n’est pas faite pour qu’on la touche. (pp. 35-36)

◆ Aucun correspondant créole de ce type lexical n’a été retrouvé dans les ouvrages consultés avec ce sens, tous définissant le mot créole par un polysémique et lapidaire “aiguille” (« *zaigui*, *zaigoui* » Faine 1974 ; Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *zéguïy* ; Barbotin 1995 s.v. *zèguïy* ; Ludwig *et al.* 2001 s.v. *zéguï* ; Confiant 2007 s.v. *zédjui* ; Barthèlemi 2007 s.v. *zégwi*). On trouve toutefois des correspondants galloromans çà et là dans les provinces de France (v. FEW), sans qu’il soit possible de trancher entre mono- et polygénèse, l’analogie entre l’insecte et l’outil étant assez banale.

BILAN BIBL. : « Gard *agüyo* “libellule”, bearn. *agulhe*, land. *agulhe de Paris*. Bearn. *agulhè* m. CôtesN. *aiguille du diable*. RIFn 13, 80. » FEW 24, 119b, ACÜCÜLA.

ajoupa n. m. “stand, baraque de fête foraine”.

1. Sur le conseil de mes camarades, je rôdais autour des tables de jeux et des **ajoupas** qui avaient poussé sur la place du marché, à côté du manège. Les plus expérimentés de mes camarades ne prétendaient-ils pas que les gens qui jouaient ou ceux qui se saoulaient laissaient parfois à leur insu tomber des pièces de monnaie ? (p. 194)

2. Quand arrivait le soir, les notables, en grande toilette, venaient faire un tour, les **ajoupas** s’étaient illuminés, et tout ce qui constituait la fête et environnait la fête avait pris un éclat et des résonances plus troublants, et pas un sou n’avait échoué dans ma main. (p. 196)

◆ 1^{res} attestations : 1614 (*aioupaue*), 1640 (*ajoupa*), v. FEW 20, 56a, AIUPAUE (> « Empr. au tupi *aioupaue* » TLF). Exemple classique de « mot des isles », répandu des Antilles à l’Océan Indien. – La définition proposée ci-dessus se rapporte aux deux contextes cités ; il est clair qu’il ne s’agit pas ici du sens de « hutte de branchage en forêt », que l’on peut relever dans plusieurs dictionnaires créole-

français (v. bibl. ci-dessous). – En créole, la forme aphérésée *joupa* semble être plus répandue que la forme pleine.

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 1, p. 419 [1880] et t. 2, p. 26 [1881]; Boulan 1934, 197; Friederici 1947, 46b-47a; « *ajoupa* < mot caraïbe = cabane de feuillage, abri temporaire pour les chasseurs » Jourdain 1956, 131; Arveiller 1963, 157 et 331; « hutte élevée sur des pieux et recouverte de branchages, de feuilles ou de jonc » TLF s.v. *ajoup(p)a*; « Emprunté au tupi, ‘ajoupa’ est d’usage courant aux Antilles dès le milieu du XVII^e siècle, (cf. Du Tertre, 370, p. 140); de là il passe aux Mascareignes, importé par les marins, les colons et les agents de la Compagnie. » Chaudenson 1974, 599-600; « *joupa* (ind. car. ‘aiupa’, m.s.) » Faine 1976 s.v. *ajoupa*; « cabane; abri de feuillage au bord d’un champ, où l’on peut se réfugier en cas de pluie » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *joupa*; DECOI II, 25; « *ajoupa* (langage français des Antilles); petit abri en branchages non clos ou, à la rigueur, construit avec une ou deux tôles ondulées » Barbotin 1995 s.v. *joupa*; « 1. (Madag.) À l’époque coloniale, hutte de bois ou de feuillage. 2. (Haïti) Chaumière très modeste. 3. (Antilles fr.) Cabane, abri. » DUF 1997 s.v. *ajoupa*; « abri léger, cabane » Telchid 1997 s.v. *ajoupa* (var. *joupa*); Breton 1665 [1999], 257; « cabane, paillotte, abri léger » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *joupa*; « (car.) hutte de branchage d’origine caraïbe que l’on construisait de manière temporaire en forêt » Confiat 2007 s.v. *ajoupa* (var. *joupa*); « cabane, abri » Barthèlemi 2007 s.v. *ajoupa*; « [usually one-room] hut [with thatched roof, unplastered lattice-work walls, and dirt floor] » Valdman 2007 s.v. *joupa* (var. *ajoupa*).

akra n. m. “boulette salée et épicée, faite de farine agrémentée de pulpe de légumes ou de miettes de poisson (le plus souvent de la morue), frite dans l’huile”.

1. Et une grosse femme, la plus familière de toutes, Mam’zelle* Zouzoune, qui vend derrière deux trays* – un de pain, un de poissons frits – et un réchaud à charbon de bois sur lequel elle a fait frire des **akras** de morue. (p. 64)

2. Les hommes achetaient de gros demi-pains bourrés d’**akras** dorés, et la boutique* ne désemplissait pas de buveurs de rhum. Les femmes préféraient des gâteaux, et la marmaille des petites-bandes* se plaisait surtout à croquer des cacahuètes. (p. 66)

REM. : On trouve chez Chamoiseau la graphie *accra* (« Bruits des marchandes d’**accras** [...] » *Texaco*, 1992, p. 333; Frantext); c’est aussi celle que donnent Telchid, Ludwig *et al.* ainsi que Confiat (pour le français régional antillais). – Presque toutes les sources antillaises consultées donnent le type *marinade* (non attesté dans *La Rue Cases-Nègres*) comme synonyme de *accra*.

◆ 1^{re} attestation (en créole) : Turiault 1874, 448 (« *Acra-mori* », sans définition, dans une énumération de noms créoles composés); 1^{re} attestation (en français) : 1906 (v. Höfler / Rézeau 1997). Mot d’origine africaine (v. IFA), bien attesté

traditionnellement dans les Antilles et en Guyane, aujourd'hui en voie de dé-régionalisation (le référent qu'il désigne étant de plus en plus répandu dans les supermarchés de France métropolitaine).

BILAN BIBL. : « Les *acras* = ou beignets de légumes, le mot et la chose viennent d'Afrique. En éwé, fon et Yoruba *acra*, ou *akara*, signifie beignet de légumes » Jourdain 1956, 94 ; « *piquet'acra* [...] Pique en métal dont on se sert pour retirer de la friture chaude les acras ou beignets » id., 84 et note 5 ; « *acra* = beignet » id., 296 (dans une liste de « Survivances africaines ») ; « (du yoruba) MA[LI], SEN[EGAL]. Beignet de pâte d'une variété de haricots. [...] *Les acaras se mangent accompagnés d'une sauce pimentée.* » IFA 1983 s.v. *acara*, *accra*, *akara*, *akra* ; « beignets salés, faits avec de la farine de froment, et contenant en principe des miettes de morue » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *akra* ; « beignets salés » Barbotin 1995 s.v. *akra* ; « croquette à base de farine de froment et d'épices » Telchid 1997 s.v. *accra* ; « En Afrique occid. et dans les Antilles, beignet salé, à base de pulpe de légumes (notam. doliques), de farine de froment ou de poisson, généralement servi avec une sauce pimentée. » DUF 1997 s.v. *acara*, *acra* ou *accra* ; « *accra*, beignet de légumes ou de poisson » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *akra* ; « (afr. [africain]) beignet de morue (*accra* en F.R.A. [français régional antillais] / var. **zakra**) » Confiant 2007 s.v. *akra* ; « beignet salé à base de morue ou autres poissons, ou de *arrow-root* » Barthèlemi 2007 s.v. *akra*.

amarrer v. tr. “envoûter, ensorceler”.

1. Tu devrais essayer d'**amarrer** ta maman. / Tu arraches une poignée de cabouillat* là, dans la savane*, et tu y fais autant de nœuds que la longueur des brins d'herbe le permet, et tu tiens ça bien fort dans ta main. Puis, lorsque ta maman arrive, tu marches vers elle pour lui dire bonsoir, et avant même de parler, tu laisses tomber le cabouillat* derrière toi. Je t'assure que jamais plus tu seras battu. Ta maman pourra te disputer, juger, mais jamais elle ne portera la main contre toi. Elle sera liée tout bonnement. (pp. 38-39)

◆ Avec le sens de “lier”, *amarrer* (*maré* dans les créoles) connaît une très large extension (v. DRF 2001 ; RézeauStDomingue dans ce recueil ; v. encore ci-dessous s.v. *amarres*, *amarreuse*). Dans le sens métaphorique illustré ci-dessus, il est propre aux petites Antilles. – La forme créole aphérésée *maré* est déjà attestée dans Turiault 1874, 402 : « Dans ce langage [le créole martiniquais] on rencontre aussi des noms d'origine caraïbe, et des termes marins comme *amarrer* (*maré*), *hâler*, *larguer*, qui sont employés usuellement. »

BILAN BIBL. : « *marré* [...] 1. Ce mot qui vient du langage des marins a pris des sens extensifs à la Martinique, outre celui de : nouer, attacher il signifie aussi prendre au piège, embarrasser, paralyser un mauvais sort, un maléfice ; *marrer quimbois* c'est neutraliser un sortilège » Jourdain 1956, 103, note 1 ; « *marré quimbois* = nouer, paralyser les sortilèges » id., 168 ; « s'attacher quelqu'un par des moyens

occultes» Telchid 1997 ; «prendre au piège, jeter un sort» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *maré* [4] ; «ensorceler» Confiant 2007 s.v. *maré* 3 ; «to charm, bewitch [...] to put a jinx on» Valdman 2007 s.v. *mare*² ; Thibault 2008, 127-128.

amarres n. f. pl. “lien servant à attacher les cannes à sucre en bottes, fait de la partie supérieure des tiges de canne à sucre”. → **amarreuse**.

1. Tout était admirable : leur demi-nudité noire ou bronzée, leurs haillons crasseux, avivés par la lumière, la sueur qui les inondait, qui plaquait le long de leur dos et sur leur poitrine des reflets répondant à l'éclair qu'allumaient les coutelas à chaque brandissement de bras ; l'espèce de bruit de fond accumulé par la paille piétinée, les “**amarres**” jetées en arrière et rattrapées par les amarreuses* pour ligoter les dix cannes du paquet, / le tassement des dix paquets en une pile ; ces chansons qui ne cessaient pas, de temps en temps ponctuées d'un ébrouement ou d'un sifflement aigu échappé d'une poitrine au paroxysme de l'effort. (pp. 84-85)

◆ Autre exemple de mot issu de la sphère maritime appliqué à une réalité terrienne ; cette évolution sémantique doit remonter à l'époque coloniale, cf. «réu. (I)amar, zamar, namar “lien (végétal), attache, ligature”» DECOI I,1, 54a, *amarre*. Correspond au type créole *za(n)ma*, avec agglutination.

BILAN BIBL. : «*zāma* < *amarre* = la feuille qui sert à lier» Jourdain 1956, 198 ; «amarres, tête feuillue de la canne à sucre, qui sert pour attacher les paquets de cannes» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *zanma* ; «amarres, tête feuillue de la canne à sucre, quand elle sert pour attacher les paquets de cannes. On dit parfois *zama a kann*.» Barbotin 1995 s.v. *zama* ; «partie supérieure de la tige de canne à sucre qui sert à lier les paquets de canne : amarre, lien» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *zanma* ; «amarre (feuille et extrémité de la tige de la canne à sucre servant d'aliment pour le bétail)» Confiant 2007 s.v. *zanma* ; «amarre de canne à sucre» Barthèlemi 2007 s.v. *zama* ; «top part of sugar-cane stalk» Valdman 2007 s.v. *zanma* 1.

amarreuse n. f. “ouvrière de plantation chargée de lier les cannes à sucre en bottes”. → **amarres**.

1. Tout était admirable : leur demi-nudité noire ou bronzée, leurs haillons crasseux, avivés par la lumière, la sueur qui les inondait, qui plaquait le long de leur dos et sur leur poitrine des reflets répondant à l'éclair qu'allumaient les coutelas à chaque brandissement de bras ; l'espèce de bruit de fond accumulé par la paille piétinée, les “amarres*” jetées en arrière et rattrapées par les **amarreuses** pour ligoter les dix cannes du paquet, / le tassement des dix paquets en une pile ; ces chansons qui ne cessaient pas, de temps en temps ponctuées d'un ébrouement ou d'un sifflement aigu échappé d'une poitrine au paroxysme de l'effort. (pp. 84-85)

◆ Dérivé de *amarre* v. tr. “lier, attacher” (cf. créole *maré kân* “lier [les cannes] en bottes” Jourdain 1956, 195), suff. d'agent (au fém.) *-euse*. Correspond au type créole aphérésé *marèz* (v. bibl. ci-dessous).

BILAN BIBL. : « *amarreüse* = la femme qui les lie en bottes [en parlant des cannes] » Jourdain 1956, 197 ; « lieuse de canne à sucre » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *marèz* ; « femme dont le travail consiste à lier la canne par paquets » Telchid 1997 s.v. *amarreuse* ; « ouvrière qui fagote la canne à sucre » Valdman *et al.* 1998 s.v. *mareuz* ; « attacheuse (de paquets de canne à sucre) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *marèz* ; « amarreuse (femme chargée de lier en paquets de dix tronçons les cannes coupées) » Confiant 2007 s.v. *marez*.

arbre-à-pain n. m. “arbre de grande taille, très répandu dans les Antilles, donnant un fruit comestible à chair blanche, riche en féculents (syn. *artocarpe*)”.
→ **fruit-à-pain**.

1. Mais, au flanc du morne*, s'éparpillaient des cases, parmi quelques cannes, des manguiers et de grands **arbres-à-pain**, formant un quartier appelé le Haut-Morne*. (p. 130)

REM. : S'écrit normalement sans traits d'union, mais on le trouve écrit avec traits d'union dans la métalangue de Ludwig *et al.* 2002 s.v. *fouyapen* et Confiant 2007 s.v. *labapen* ; il s'agit peut-être là d'une tradition graphique locale, mais il faut signaler que la graphie sans traits d'union est la seule attestée dans le reste de l'œuvre en prose de Zobel.

◆ Att. dp. 1791 (FEW 7, 549b, PANIS I 1 a β). Le mot (et la chose qu'il désigne) est répandu dans les Antilles, en Afrique noire (cf. IFA 1983, 23), dans l'Océan Indien (cf. Nallatamby 1995, 53 ; Beniamino 1996, 49 ; Bavoux 2000, 50) ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie (Pauleau 1995, 30 ; Pauleau 2007², 18 ; RézeauNouvCaléd). Lexie composée, formée d'un substantif et d'un complément prépositionnel en *à* introduisant la finalité (l'arbre en question servant à produire du *pain*, au sens de « ce qui fait penser au pain par son goût ou son apparence » TLF s.v. *pain* C 3) ; on pourrait ajouter « par sa fonction », le fruit de l'arbre à pain étant un aliment de base dans les Antilles.

BILAN BIBL. : « *Arbre à pain*. Nom vulgaire du jaquier. (Dict. XIX^e et XX^e s.) » TLF s.v. *pain* C 3 ; « *Labapain* (p. l'arbre à pain : *artocarpus incisa*) ; *l'abe véritabe*. [...] Le fruit du jaquier s'appelle, comme l'arbre, *labapain*. C'est un assez important article d'alimentation. » Faine 1974 s.v. *jaquier* ; « (arch.) arbre-à-pain. N. Sc. *Artocarpus altilis*. [...] var. *pié-fiyapen* » Confiant 2007 s.v. *labapen* ; « *seedy bread-fruit* » Valdman 2007 s.v. *labapen*.

bacoua (var. **bakoua**) n. m.

1. “arbre des régions tropicales dont les longues feuilles s'utilisent, une fois séchées et coupées en étroites lanières, pour différents usages de vannerie ; (par métonymie) les feuilles de cet arbre, séchées et coupées pour la vannerie”.

1. Des voyageurs de la campagne nu-pieds et coiffés de chapeau de **bacoua**, et des gens soigneusement habillés, causaient à haute voix, riaient, mangeaient, se partageaient du pain et des fritures. (p. 210)

2. “chapeau fait des longues feuilles, séchées et coupées en étroites lanières, de l’arbre du même nom”.

2. Et, reprenant le jeu à rebours, une femme se levait louant la générosité de Médouze, et sommait chacun de déclarer à tour de rôle ce que Médouze lui avait laissé. À celui-ci son vieux **bakoua**, à celui-là son pagne troué et sa houe usée, et à / tous : tout l’or et l’argent que le béké* lui donnait le samedi soir... (pp. 104-105)

REM. : Comme on peut le constater ci-dessus, la graphie du mot varie à l’intérieur même du roman. En outre, ce n’est qu’en page 210, lors de la seconde apparition de ce type lexical, que l’auteur (ou son éditeur) propose une note de bas de page pour le gloser (« grosse paille »).

◆ 1. Mot d’origine incertaine, aussi connu dans l’Océan Indien (où il est attesté dp. 1729, d’abord sous la forme *maquois*) ; pour une mise au point sur son étymologie problématique, v. Chaudenson 1974. – 2. Par métonymie, à partir du précédent.

BILAN BIBL. : « *bacoua* ou *vacoua* < Océanie / *pandanus utilis* (BORY) » Jourdain 1956, 268 ; « [vakwa] Chaudenson 1974, 1074-1076 ; « chapeau martiniquais en folioles de latanier » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *bakwa* ; DECOI II, 521-523 s.v. *vakwa* (*bakwa*) ; « (n. u.) 1. Balai fait avec des feuilles du palmier *Pandanus utilis*. 2. Chapeau martiniquais fait avec cette paille. » Barbotin 1995 s.v. *bakwa* ; « chapeau fait de feuilles séchées de l’arbuste du même nom » Telchid 1997 s.v. *bakoua* ; « chapeau en bacoua » Confiant 2007 s.v. *bakwa* 2 ; « chapeau martiniquais fait de paille » Barthèlemi 2007 s.v. *bakwa*.

banane macang’ya loc. nom. f. “variété de banane très sucrée” (Confiant 2007).

1. Il [le quartier appelé ‘Carénage’] n’avait pas l’air déplaisant le matin, lorsque j’allais à l’école, que les cafés s’ouvraient, les bords de la chaussée se jalonnaient de bonnes femmes vendant des noix de coco fraîches, du corossol* doudou, des **bananes macang’ya**, et que des hommes et des femmes pressés, en tenue de travail, se croisaient pour se rendre vers la ville ou à la Transat. (p. 251)

◆ Lexie composée formée de *banane* n. f. et du substantif en apposition *macang’ya*, mot extrêmement rare et d’origine inconnue, qui sert à spécifier la variété de la banane en question. On a trouvé sur internet une petite poignée d’attestations, mais seulement sous la graphie *macanja*.

BILAN BIBL. : « variété de banane très sucrée (*macanghia* en F.R.A. [français régional antillais] » Confiant 2007 s.v. *makandja*.

bas-bourg → bourg 2

bâton-volant n. m. “personne qui, ayant pactisé avec le diable (v. **gagé**), se dépouille de sa peau et se transforme en bâton ailé pour survoler le monde et y semer le malheur”.

1. Vireil a déjà entendu des **bâtons-volants** : des gens-gagés* en forme de bâtons ailés qui, la nuit, survolent la campagne avec un bruit de vent qui parle, et sèment la maladie, le malheur, la mort même dans les cases. Aussi, nous a-t-il recommandé de planter une croix de bois sur le toit de la maison de nos parents, car c’est, dit-il, la seule arme qui tue les **bâtons-volants**. (p. 147)

2. Depuis, Polo ne dormait pas lorsque sa marraine avait éteint la lampe. Peu après, il l’entendait se relever, rallumer la lampe. Puis elle se mettait nue, toute nue ; puis elle faisait quelques petits gestes, comme ça, comme ça, murmurait des paroles, des prières sans doute, et sa peau tombait, exactement comme un linge. Alors, elle la ramassait, la suspendait à un clou derrière la porte et : “wou-wou-wou”, elle prenait son vol au-dessus de la case. /

– C’était donc un **bâton-volant** ! (pp. 149-150)

◆ Type lexical non retrouvé dans les sources consultées ; lexie composée formée du substantif *bâton* et de l’adjectif *volant*, qui quant à lui est très bien attesté (v. bibl. ci-dessous) avec le sens occulte qui est aussi celui du composé.

BILAN BIBL. : « ‘volant’, sorcier qui vole dans les airs, la nuit, en émettant de la lumière » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *volan* 1 ; « personne qui se transforme en boule lumineuse et se déplace en l’air la nuit ; on l’appelle aussi *soukounyan* » Barbotin 1995 s.v. *volan* 1 ; « soucounan [= être mythique né de la métamorphose d’une personne qui quitterait sa peau la nuit pour se transformer en oiseau de feu] » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *volan* et *soukounan* ; « personne qui vole dans les airs la nuit grâce à des pouvoirs magiques (*volant* en F.R.A. [français régional antillais]) / syn. **soukliyan, soukounan** » Confiant 2007 s.v. *volan* 3 ;

béké, békée n. m., f.

1. “personne de phénotype blanc née aux Antilles, propriétaire de plantations ou d’usines”.

1. Je vais voir si le Bon Dieu me donne encore la force de lutter dans les cannes de M. le **béké** ! (p. 22)

2. Enfin, mon Dieu, je peux pas sortir des cannes du **béké** sans avoir à me tourner le sang quand je rentre dans cette vieille case. (p. 45)

3. M. Léonce qui est contremaître à l’usine lorsque son patron lui avait demandé de lui chercher une jeune personne pour faire le ménage, eh bé* ! il lui a envoyé ta mère, parce qu’il savait que c’était une fille capable de servir chez un **béké**, et que son patron allait bien le récompenser lui-même. (p. 47)

4. Je restai comme tous les nègres* dans ce pays maudit: les **békés** gardaient la terre, toute la terre du pays, et nous continuions à travailler pour eux. / La loi interdisait de nous fouetter, mais elle ne les obligeait pas à nous payer comme il faut. “Oui, ajoutait-il, de toute façon, nous restons soumis au **béké**, attachés à sa terre; et lui, demeure notre maître. (pp. 60-61)

5. Comme si c’était pas assez malheureux de trimer du matin au soir dans les cannes du **béké**, voilà que ces petits misérables nous mettent encore du malheur sur le dos. Que vais-je dire si le **béké** me fait appeler? (p. 77)

– [s’oppose dans plusieurs contextes à *nègre*; v. ce mot]

2. “toute personne de phénotype blanc née aux Antilles”.

6. J’ai connu au Macouba un **béké**, même pas très riche – ce qui explique peut-être pourquoi il vivait en concubinage et sous le même toit avec une négresse* dont il avait cinq enfants, filles et garçons. Cela, au grand scandale de ses parents. (p. 279)

– [au féminin] *Une békée*.

7. Il lui tarde de sortir de cette chambre où sa patronne se croit le droit de l’interroger sur sa vie privée, sa vie de nègre* et de domestique, ou bien, voudrait entamer avec lui une conversation à laquelle même sa qualité de patronne et de **békée** surtout ne lui donne pas le droit. (p. 302)

◆ 1^{re} att.: 1879 (sous la forme graphique *béquets*, v. Rézeau 1995, t. 1, p. 223). Mot d’origine inconnue, d’extension limitée (essentiellement martiniquais). Jourdain (v. ci-dessous) propose une origine délocutive, mais sans aucune preuve documentaire.

BILAN BIBL.: Rézeau 1995, t. 1, p. 223 [1879] et t. 1, p. 368 [1880], etc.; «*an béké* = un blanc et plus spécialement: blanc par opposition à noir» Jourdain 1956, 171; «On explique ainsi à la Martinique l’origine de ce mot: *eh bé qué?* (eh ben quoi?) question revenant fréquemment sur les lèvres des premiers colons. D’autres personnes y voient une origine africaine et même une injure grossière.» Jourdain 1956, 171, note 1; «*an béké France* [...] = un blanc de France» Jourdain 1956, 172; «*an béké corossol* [...] = un blanc antillais, campagnard» ibid.; «*an béké gouyave* [...] = rustre» ibid.; «blanc originaire des îles» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *béké*; «1. Blanc originaire des Antilles (surtout utilisé pour les Martiniquais et pour les riches). [...] 2. Surnom donné volontiers à un garçon à la peau claire.» Barbotin 1995 s.v. *bèkè*; «(Antilles fr.) [...] blanc-créole» DUF 1997; «blanc créole» Telchid 1997; «blanc créole, blanc du pays» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *béké/békyé*; «Créole né aux Antilles françaises, descendant des premiers colons» NPR 2007; «Blanc martiniquais / Blanc créole, descendant des premiers colons français de la Martinique arrivés dans l’île au xvii^e siècle (*béké* en F.R.A. [français régional antillais])» Confiant 2007 s.v. *bétjé*.

bel-air n. m. “danse typique des Antilles”.

1. Le personnage le plus sympathique, le plus important à mes yeux, était M. Assionis, conteur, chanteur et tambourineur de sa profession, et dont la femme Ti-Louise, quoique à peine plus jeune que ma grand-mère, avait une brillante réputation de danseuse de “**bel-air**”. (p. 143)

2. Le samedi soir, il va jouer et chanter sur les plantations ; et c’est là que, entre deux laghias* de / la mort, Ti-Louise danse le “**bel-air**” comme une femme qui a vendu son âme au diable, dit-on. (pp. 143-144)

◆ 1^{re} attestation : 1882 (« Comme l’indique son nom, le bel-air est un chant, une ballade ; par extension, c’est aussi le pas qui s’exécute sur l’air de ce chant : on danse comme on chante le bel-air. Ce nom s’applique également aux réunions dansantes : on va au bel-air comme on va au bal. » Pierre-Gustave-Louis Borde, *Histoire de l’île de la Trinidad sous le gouvernement espagnol, seconde partie (1498 à 1797), découverte, conquête et civilisation*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1882, p. 274). « Lexie composée, formée (en synchronie) de l’adjectif antéposé *bel* et du substantif *air*, employé ici avec le sens de « mélodie » (v. TLF s.v. *air*³).

BILAN BIBL. : « Les danses proprement antillaises, c’est-à-dire dansées par la population noire, étaient autrefois la *calinda* et le “bel air” (*bèlè*), danses d’ensemble, rythmées par le tambour, et qui se dansaient surtout à la campagne [...]. » Jourdain 1956, 184 ; « un des airs du groka » Telchid 1997 s.v. *bel-air* ; « bel-air » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *bèlè* ; « bel-air (danse traditionnelle d’origine européenne et africaine) » Confiant 2007 s.v. *bèlè* ; « ‘bel-air’, chant et danse folklorique » Barthèlemi 2007 s.v. *bèlèr*.

bêtises n. f. pl. “insultes”.

1. – Tu te rappelles, reprit-il enfin, que je te disais que des fois, pour un oui, pour un non, Madame s’irrite contre moi et me sort des tas de **bêtises** ? L’autre jour, parce que la voiture avait légèrement cahotée [*sic*], elle m’a crié : “Tu ne peux plus voir devant toi puisque tu n’as pas la tête à ton travail ; tu ne songes qu’à t’habiller comme un prince pour séduire les négresses*.” » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 299

REM. Attesté seulement au pluriel, d’où la lemmatisation.

◆ Régionalisme sémantique de l’Ouest (v. Rézeau 1984), aussi attesté en Haïti (v. Valdman 1996) et au Québec (dp. 1886, v. Thibault 2008). Malgré l’absence d’attestations anciennes, cet emploi devait être déjà courant à l’époque coloniale, dans les français d’outre-Atlantique.

BILAN BIBL. : « **BÊTISE**, s. f. [betiz] *Souvent au pl.* Propos désobligeant, injure ; polissonnerie, propos scabreux. *Il m’a dit des grosses bêtises, mais j’ai préféré pas répondre.* **Etym.** Du fr. gén, p. restr. ; absent des dict. gén. Cf. FEWI, 342a

sous *bestia*. » Rézeau 1984 ; « He greeted me with a stream of abuse. [...] li pran m ak [...] yon grap betiz. » Valdman 1996 s.v. *abuse* ; « insulte » Telchid 1997 s.v. *bêtise* ; Thibault 2008, 129-130.

beurre rouge loc. nom. m. “condiment pâteux à base d’huile additionnée de rocou lui donnant une couleur rouge-orangée”.

1. Nous, dit Paul, en parlant de lui et de ses deux sœurs, nous avons un gros canari* plein de riz battu avec du “**beurre rouge**”». (p. 25)

◆ C’est dans le passage cité de Zobel que l’on relève la première attestation de ce type lexical. Il s’agit d’un composé réunissant un nom et un adjectif épithète : *beurre* n. m., qui évoque une matière dont l’aspect et la fonction sont semblables à ceux du beurre, et *rouge* adj., exprimant une coloration rouge-orangée obtenue grâce au rocou, un colorant naturel extrait du rocouyer.

BILAN BIBL. : « *beù rouge (bæ wuj)* margarine, autrefois colorée fortement » Jourdain 1956, 91 ; « condiment rouge, pâteux, qui sert à colorer les sauces » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *bè-rouj* ; « *Bè rouj* : condiment pâteux orange » Barbotin 1995 s.v. *bè* ; « (Antilles fr.) *Beurre rouge* : condiment pâteux de couleur rouge qui sert à colorer les sauces » DUF 1997 ; « condiment à base d’huile de ménage et de roucou » Telchid 1997 s.v. *beurre-rouge* ; « beurre fait avec du roucou, ‘beurre rouge’ » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *bè-wouj* ; « **bè wouj** [...] beurre rouge » Confiant 2007 s.v. *bè*.

bois-flambeau n. m. “bois résineux se prêtant bien à la confection de flambeaux”.

1. À peu près au même endroit d’où venaient de partir les hommes avec les torches, se tient Gesner haussant un morceau de **bois-flambeau** qui éclaire comme une grande allumette un petit groupe d’hommes et de femmes assis par terre, les uns en pleine lumière, les autres à peine touchés par la lueur. (p. 98)

◆ Type lexical non retrouvé dans les sources créoles, à l’exception de Jourdain. Mot composé, par apposition Nom + Nom, le premier étant déterminé par le second : il s’agit d’une espèce de bois qui, étant très résineux, se prête bien à la confection de flambeaux (ce qu’illustre justement la citation de Zobel). La lexie était déjà connue au 19^e siècle, cf. cette attestation : « *Toulicia guianensis* Aubl. (Bois flambeau.) – Arbre à feuilles alternes, abruptipennées, à folioles opposées ; fleurs polygames, dioïques, irrégulières ; calice à cinq sépales [...]. » Jean-Louis de Lanessan, Jean-Marie Antoine de Lanessan, *Les plantes utiles des colonies françaises*, Annexe aux Notices coloniales publiées à l’occasion de l’Exposition universelle d’Anvers en 1885, Paris, Imprimerie Nationale, 1886, p. 142.

BILAN BIBL. : « *bois flambeau / fagara spinifex* (JACQ.) » Jourdain 1956, 270.

bois-sec v. titim

boisettes n. f. pl. “brindilles de bois sec servant à allumer le feu”.

1. À présent, reste à allumer un feu. Impossible de trouver des allumettes. Nos parents sont tous des fumeurs et emportent leurs boîtes d’allumettes avec eux. Tout est prêt. Une pile de bois amassé en un clin d’œil. Paul a déblayé la cendre du foyer, il y a entassé les “**boisettes**”. Plus qu’une allumette à craquer. Rien qu’une allumette pour que notre joie soit complète. (p. 71)

REM. : Lemmatisé au pluriel, la seule attestation du corpus se présentant au pluriel.

◆ Adaptation française propre à Zobel du type créole *bwazèt*, bien attesté dans les sources consultées (v. bibl.). Là où le mot créole a une consonne sonore [z] devant le suffixe diminutif issu de fr. *-ette* (on attendrait donc **boisette* en français), par analogie avec d’autres suffixés sur le mot *bois* tels que *boiseries*, *boisé* ou *boisement*, le mot forgé par Zobel a un double *-ss-* [s], ce qui ne se justifie pas étymologiquement mais pourrait être dû à une analogie avec la famille de *boisseau*.

BILAN BIBL. : « petit bois sec, qui sert à allumer le feu » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *bwazèt*; « bois sec en menus morceaux pour allumer le feu » Barbotin 1995 s.v. *bwazèt*; « petit bois sec pour le feu » Barthèlemi 2007 s.v. *bwazet*.

bourg n. m.

1. “petite agglomération urbaine en milieu rural”. – S’oppose uniquement à *ville* (mot qui désigne Fort-de-France); *village* et *hameau* ne sont guère employés.

1. Voilà, eh bé* ! ta mère, j’ai pas voulu la mettre dans les petites-bandes*. J’ai pas pu l’envoyer à l’école, parce qu’y avait pas encore d’école dans le **bourg**, mais je l’ai soignée et prop’tée* jusqu’à l’âge de douze ans, comme si j’avais été une femme riche ; et puis, je l’ai mise au pair chez Mme Léonce, au **bourg**. Elle a pas pris un mauvais / chemin : elle a appris à laver, à repasser, à brûler du beurre. (p. 47-47)

2. Mais bien que ce **bourg** fût le plus proche de Petit-Morne*, je ne l’avais jamais vu que de loin. C’était une ruelle bordée de maisonnettes en bois, jalonnée de bornes-fontaines, et je prenais plaisir à voir couler l’eau claire dont le jet se brisait sur de larges dalles usées. L’école se trouvait sur une butte à côté de la petite église du **bourg**. Si près, que la place de l’église était aussi la cour de l’école. (p. 109)

3. Il écrit sur cahier, et moi, je viens de recevoir ma première ardoise. Cela, et le fait qu’il est né au **bourg** et / y habite, lui confèrent une certaine supériorité envers moi, mais ne nous ont pas empêché de devenir de bons copains. (p. 114-115)

4. Parfois j’allais à une borne-fontaine, au bord de la chaussée, pour me laver le visage, les mains et les pieds ; et, en attendant le retour de m’man* Tine, je restais à

l'entrée de la cour pour regarder passer les gens : les ouvriers d'usine, les voyageurs revenant de Fort-de-France par un petit bateau à vapeur qui, par la Rivière-Salée, reliait le **bourg** à la mer, et toute la région à la ville. (p. 141)

– [dans des toponymes] *Petit-Bourg, Grand-Bourg*.

5. Des marchandes, en “golles*” blanches, venues du Petit-**Bourg**, ont posé leurs trays* et leurs corbeilles de friandises un peu partout. (p. 63)

6. Puis, à l'approche des vacances, la pensée des fêtes de Noël alluma en moi une joie qui dura plusieurs jours. Les veillées de cantiques chez les parents de mes amis, surtout chez le père d'Audney ; la nuit de Noël où j'irais, avec toute la marmaille, à la messe de Minuit, à Grand-**Bourg**, / pour ricaner et manger des friands au hachis de porc, des cacahuètes (p. 225-226)

2. **bas-bourg** n. m. “partie la moins élevée d'un bourg”.

7. Enfin, avec les derniers dix sous, nous avons fait chacun une dernière partie de manège et, les jeux, la foule, le manège, devenus alors moins attractifs, nous sommes descendus vers le **bas-bourg** pour aller nous coucher. (p. 199).

◆ 1. Type lexical traité dans DRF 2001 (régionalisme du Grand Ouest et du Centre ; v. encore WissnerViollier 6.1.2.2.1. dans ce recueil), désignant normalement une agglomération inférieure en taille et en importance à ce qu'on appelle *ville* mais plus grande que ce que l'on nomme *village* ou *hameau*. On constate que parmi les variétés de français d'outre-Atlantique, le français de la vallée laurentienne et de l'Acadie n'a retenu que le type *village* (le mot *bourg* n'est jamais employé de nos jours en français québécois oral spontané et n'a survécu que dans des toponymes, comme *Charlesbourg* ; quant à *hameau*, il est strictement littéraire)¹, alors qu'en français (et en créole) antillais c'est au profit du type *bourg* que l'on a simplifié l'opposition *bourg* ~ *village*. Le français du Nouveau Monde ne semble pas avoir eu besoin de maintenir une structure à quatre niveaux (*ville, bourg, village, hameau*), se contentant d'une opposition binaire *ville* ~ *village* au Canada (ainsi qu'en Louisiane, d'après Valdman *et al.* 1998 où l'on trouve le type *village* mais rien qui corresponde à *bourg*), et *ville* ~ *bourg* aux Antilles. En ce qui concerne l'Océan Indien, il est significatif que les mots *bourg* et *hameau* soient absents du DECOI I, alors que leur concurrent

1. On ne trouve ni *bourg* ni *hameau* dans l'immense index de l'ALEC ; le mot *bourg*, très bien attesté pendant tout le régime français (v. fichier TLFQ pour des dizaines d'attestations), ne semble avoir survécu jusqu'au 20^e siècle que de façon tout à fait isolée, à l'Islet, sur la rive sud du Saint-Laurent, non loin de Québec : « L'Islet est un très vieux village, un '**bourg**' comme on dit là-bas, qui dort paisiblement le long des flots tranquilles, gardé séculairement par son rocher, 'l'Islette' des premiers habitants. Le '**bourg**' a conscience de son aristocratie et, comme les vieux seigneurs d'antan, déteste le bruit. Son quai, qui frôle 'l'Islette', est généralement désert. À peine si d'aventure, une goélette vient s'y amarrer : quelques barriques descendues, quelques planches embarquées, et c'est tout. » Frère Marie-Victorin, *Croquis laurentiens*, Montréal, 1920, p. 68 (fichier TLFQ).

village y figure bel et bien. **2.** Formation par composition à l'aide de l'adjectif épithète antéposé *bas*, qui dénote la situation géographique, et du substantif qu'il qualifie, *bourg*.

BILAN BIBL. : « *bourg ; bouque* » Faine 1974 s.v. *bourg* (mais cette source haïtienne connaît aussi une entrée *village*) ; « *bourg* » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *bou* (var. *bouk* ; *village* est absent de l'index) ; « It isn't a city/town, it's just a village. Se pa yon vil, se yon bouk. » Valdman 1996 s.v. [angl.] *village* ; DRF 2001 s.v. *bourg* et *village* ; « *bourg* » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *bou / bouk* (*village* est absent de l'index) ; « (arch.) *bourg* [...] var. *bouw* » Confiant 2007 s.v. *bouk* 1 (un type créole correspondant formellement à *village* n'est pas attesté à la nomenclature) ; « *bourg, bourgade* » Barthèlemi 2007 s.v. *bou* (un type créole correspondant formellement à *village* n'est pas attesté à la nomenclature) ; « *village, hamlet* » Valdman 2007 s.v. *bouk*³ (où l'on trouve aussi une entrée *vilay (vilaj)*, glosée par l'anglais *village*).

boutique n. f. “petit commerce de vente au détail, sur la plantation, situé dans la maison* du gèreur*”. – *La boutique du gèreur, de la plantation, de la maison**.

1. Au sommet, trône, coiffée de tuiles, la maison* du gèreur*, dont la femme tient **boutique**. (p. 23)
2. C'était pour m'envoyer demander un peu de sel à m'man* Tine, ou acheter deux sous de kérosine* à la **boutique**. (p. 55)
3. La paye terminée, le tout, comme une eau de vidange, roule vers la rue Cases. Alors, on en voit qui semblent insouciantes et même contents. Mais j'en remarque qui ne dissimulent pas leur déception et qui s'arrêtent pour considérer longuement, dans le creux de leurs mains, ce qui, déduction faite de leur débit à la **boutique** du gèreur*, leur restera de leur salaire. (p. 65)
4. Enfin, il y en a, comme Asselin, qui ne reçoivent rien : un pain, un quart de livre de morue, une roquille de rhum par jour, et tout le salaire de la semaine est resté à la **boutique** de la plantation. (p. 66)
5. Les hommes achetaient de gros demi-pains bourrés d'akras* dorés, et la **boutique** ne désemplissait pas de buveurs de rhum. Les femmes préféraient des gâteaux, et la marmaille des petites-bandes* se plaisait surtout à croquer des cacahuètes. (p. 66)
6. Je n'en ai jamais mangé, des œufs. D'ailleurs, aucun de nous n'en a jamais mangé. Les œufs de nos parents, c'est pour faire des couvées. Et les poules, c'est pour être échangées à la **boutique** de “la maison*” contre du riz, du kérosine*, de la morue : ou peut-être vendues aux békés* de l'usine. (p. 71)
7. Chaque enfant partait le matin, avec sa mère, rentrait le soir, avec sa mère, allait faire des commissions à la **boutique**, pour sa mère, revenait chez sa mère, mangeait, allait se coucher, jusqu'au lendemain matin. (p. 80)

REM. : La définition ci-dessus, très restrictive, se rapporte exclusivement au texte de Zobel. Dans la réalité antillaise, le mot a une plus grande extension et désigne également de petites épiceries situées dans les bourgs ou en ville.

◆ Cet emploi du mot *boutique* (là où on attendrait plutôt *magasin* dans le reste de la francophonie) est commun au français (et aux créoles) des Antilles et de l’Océan Indien. Chaudenson 1974, 928 a bien expliqué le phénomène :

L’évolution sémantique tient manifestement à des causes socio-économiques ; en effet, ‘magasin’ qui désigne plutôt en français l’équivalent du créole [butik] n’est pas en usage, en ce sens, avant le début du XVIII^e siècle («*magasin*... nfr. “boutique, local où l’on vend des marchandises” (seit 1723, Brunot 6)» FEW XIX, 114). Il a conservé en réunionnais sa plus ancienne signification («local destiné à recevoir des marchandises»). Au XVIII^e et XIX^e siècles, l’opposition [butik], [magazē] est constante [...]. Il est d’autre part évident qu’à cette même époque, et même encore aujourd’hui dans les zones rurales, n’existe qu’un seul type de commerce de détail consacré à l’alimentation, tout en offrant d’autres articles (tissus, vêtements, ustensiles ménagers ou objets de première nécessité). Dans les villes où d’autres commerces spécialisés existent, [butik] désigne le magasin d’alimentation proprement dit par opposition à d’autres [...].

BILAN BIBL. : «*boutique graisserie = épicerie*» Jourdain 1956, 203 ; «*boutique manger, vive, etc.*» Faine 1974 s.v. *épicerie* ; «petit magasin, petit commerce, boutique» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *boutik* ; Chaudenson 1974, 928 ; «boutique, magasin» Barbotin 1995 s.v. *boutik* ; «[*small store*] butik.» Valdman 1996 s.v. *shop* ; «petite épicerie traditionnelle» Telchid 1997 ; «boutique, magasin» Valdman *et al.* 1998 s.v. *boutik* ; DECOI I,1, 169b-170a ; «petite épicerie, petit commerce» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *boutik* ; «Petite épicerie intégrée à l’origine aux plantations de canne à sucre pendant la période esclavagiste. Les boutiques, qui vendaient au détail selon un système de crédit personnalisé, des denrées d’importation (riz, viande salée, morue salée, etc.) aux travailleurs agricoles après l’abolition, étaient aussi connues sous le nom de ‘Débit de la Régie’. À partir du XX^e siècle, la boutique se trouve aussi dans les bourgs et dans les villes. Très souvent, elles font également office de buvette.» Confiant 2007 s.v. *boutik* ; «boutique» Barthèlemi 2007 s.v. *boutik* ; «small shop, small variety store» Valdman 2007 s.v. *boutik*.

cabouillat n. m. “variété d’herbe longue et facile à nouer”.

1. Tu devrais essayer d’amarrer* ta maman. / Tu arraches une poignée de **cabouillat** là, dans la savane*, et tu y fais autant de nœuds que la longueur des brins d’herbe le permet, et tu tiens ça bien fort dans ta main. Puis, lorsque ta maman arrive, tu marches vers elle pour lui dire bonsoir, et avant même de parler, tu laisses tomber le **cabouillat** derrière toi. Je t’assure que jamais plus tu seras battu. Ta maman pourra te disputer, juger, mais jamais elle ne portera la main contre toi. Elle sera liée tout bonnement. (pp. 38-39)

2. Nos parents vont arriver. Nous serons battus. Ça, on le sent à la manière même dont notre anxiété augmente, à notre incapacité d'être loquaces et joyeux. Et à vrai dire, je n'ai aucune confiance dans cette boule de **cabouillat** que je presse dans le creux de ma main et à laquelle, de temps en temps, j'ajoute un nœud. (p. 40)

3. Elle arracha une touffe de **cabouillat** qu'elle tordit et dont elle lia les deux pattes du poulet. (p. 190)

◆ Emprunt (d'après Arveiller, par l'entremise du caraïbe) à l'espagnol *cabuya* (lui-même d'origine taino), attesté sporadiquement dans certains dictionnaires français à l'époque coloniale pour désigner l'agave, mais aussi une corde faite avec des filaments d'agave. – Le *-t* final est anti-étymologique, mais s'explique probablement par analogie avec les substantifs masculins qui se terminent en *-at* (*chocolat*, *crachat*, *prélat*, etc.), certainement plus fréquents que ceux se terminant en *-a* (cf. *mangot* pour un phénomène graphique parallèle).

BILAN BIBL.: Friederici 1947, 108; «*cabouya = corde; graminée très répandue*» Jourdain 1956, 272; Arveiller 1963, 102-104; «Mfr. *cabuya* m. “agave americana” (1555, 1622); *caboya* “corde faite avec les filaments de l'agave”, *cabuia* (Corn 1694–Trév 1771), *cabouille* (1776–Lar 1867). Es handelt sich um eine auf den Antillen wachsende agave sowie ein dort gebräuchliches, aus ihren fasern gedrehtes seil. Das wort ist entlehnt aus sp. *cabuya*, dieses aus der sprache der Taino. König 37. Arveiller 102 macht wahrscheinlich, dass *caboya* aus dem taino ins span., von diesem ins karaib. gewandert ist und dass das fr. wort aus dieser letztern sprache entlehnt worden ist.» FEW 20, 59a, CABOYA; «nœud coulant» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kabouya*; «nœud coulant» Barbotin 1995 s.v. *kabouya*; «nœud coulant et herbe [*sic*]» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kabouya*; «variété d'herbe (*cabouillat* en F.R.A. [français régional antillais]) N.Sc. *Agave americana*» Confiant 2007 s.v. *kabouya* 1; «lasso, nœud-couland» Confiant 2007 s.v. *kabouya* 2; «nœud coulant pour capturer des lézards, piège» Barthèlemi 2007 s.v. *kabouya*.

cabrouet n. m. “charrette, servant en particulier au transport de la canne à sucre sur la plantation”.

1. – C'est pas le chemin, fait tout à coup remarquer Gesner. Il fallait descendre à la croisée, là-bas, derrière, et prendre le sentier qui va là, comme ça. En effet, nous ne sommes plus dans la direction de la Trénelle. Ce maudit **cabrouet** nous a dévoyés. (p. 27)

2. Cette vaste musique qui englobe aussi le geignement des **cabrouets**, le trot des mulets, les jurons des chars et des muletiers; ces chansons touffues, ces intarissables mélopées m'ont envoûté, m'oppressant tellement que, pour ne pas étouffer, je chante, moi aussi [...]. (p. 85)

◆ Première attestation : 1667, Juneau / Poirier 1973, 111, note 25 (« un cabrouet garny de ses roues et chevilles »)². Type lexical d'origine « peu claire » (TLF), implanté dans toutes les variétés de français d'Amérique (Québec, Acadie, Louisiane, Antilles), probablement originaire du grand Ouest d'après les attestations dialectales fournies par FEW 1, 375ab, *BIROTIIUM 3, relevées à Bray (Seine-Maritime) et Val de Saire (Manche) ; la refonte de l'article *BIROTIIUM du FEW (à paraître sur le site de l'ATILF) montre que le type est aussi connu dans le Maine, l'Aunis, la Vendée, les Deux-Sèvres ainsi qu'en Charente-Maritime (cf. aussi Massignon 1962, 374, § 672).

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 350 [1878, 1879] ; « *chagé cabrouets (kaburé ou kabwet)* » Jourdain 1956, 195 (sans définition) ; « La charrette qui sert au transport des cannes jusqu'à la voie ferrée conduisant à l'usine s'appelle un 'cabrouet', vieux mot français. » *ibid.*, note 1 ; « *case à cabrouets* = le hangar à charrettes » *id.*, 199 ; « *an cabrouet* = une charretée » *id.*, 232 ; « *cabrouet* = charrette » *id.*, 293 (dans une liste de « Survivances dialectales françaises », plus précisément consacrée au « Normand ») ; Poirier 1979, 408 ; « *cabouett* » Faine 1974 s.v. *cabrouet* ; « charrette à bœufs » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kabwa*, *id.* s.v. *kabwèt* ; « charrette à bœufs » Barbotin 1995 s.v. *kabroua* ; « charrette, désigne plutôt celles à mulet ou âne » Barbotin 1995 s.v. *kabrouèt* ; « The cow wasn't able to pull the cart of sugar cane. Bèf la pa t ka rale kabwèt kann lan. » Valdman 1996 s.v. *cart* ; « (Antilles fr.) Charrette tractée par des bœufs (Guadeloupe) ou par des mulets (Martinique), utilisée notam. pour le transport de la canne à sucre » DUF 1997 ; « charrette à bœufs ou à mulets » Telchid 1997 s.v. *cabrouet* ; « 1. chariot. 2 charrette. 3. vieille voiture. » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kabwa / kabwèt* ; « sorte de tombereau utilisé dans les plantations pour le transport de la canne à sucre (*cabrouet* en F.R.A. [français régional antillais] ; var. **kabouré** » Confiant 2007 s.v. *kaboué* ; « charrette à cheval ou bœufs (*attelée*) » Barthèlemi 2007 s.v. *kabouré* ; « wagon, cart, oxcart » Valdman 2007 s.v. *kabwèt* ; Thibault 2008, 129-130.

caïmite n. f. « fruit de forme sphérique, de la taille d'une pomme, à la chair comestible, répandu dans les Antilles ».

1. Je volais les oranges de Mam'zelle* Edouarzine, les mangues de M. Ténor, les grenades de Mme Sequédan, les **caïmites** de Mme Uphodor. (p. 132)

◆ Mot assez rare dans les textes littéraires, mais aussi attesté chez P. Chamoiseau (« une sorte de pied-caïmite » *Texaco*, 1992, p. 52 ; « mangea de grosses caïmites » *id.*, p. 158 ; « un bouquet de caïmite-citron-vert » *id.*, p. 286 ; Frantext), et sur quelques centaines de sites web, surtout martiniquais. Déjà connu de Cuvier :

2. Cette première attestation, relevée dans un texte écrit en Nouvelle-France, antedate celle donnée dans Thibault 2008, 129.

« Le CAÏMITIER A FRUIT ROND, *chrysophyllum caïmito*, qui a les feuilles ovales, striées parallèlement et couvertes en dessous d'un duvet jaune, éclatant, ferrugineux, ou couleur d'or, d'où lui vient son nom latin. Cet arbre s'élève très-haut : son fruit, que l'on nomme *caïmite*, est ordinairement sphérique ; c'est un des meilleurs des Antilles. » (Frédéric Cuvier, *Dictionnaire des sciences naturelles*, Strasbourg : Levrault / Paris : Le Normant, 1817, t. 6, p. 162)

Cf. encore Descourtilz 1833, t. 2, p. 14 :

« C'est à Jacquery (île Saint-Domingue) [...] que viennent les meilleures Caïmites. Ce fruit, à mucilage sucré, exhale une odeur de fermentation qui le rend peu agréable aux Européens. La caïmite, dans ce climat fertile, y parvient à la grosseur d'une pomme de calville ou d'une grosse orange, et sa peau offre, sur un fond vert, une nuance verte qui la glace. Les fruits de cet arbre sont recherchés par les créoles, et son bois fixe l'attention des charpentiers, qui l'emploient avec avantage en le préservant du soleil et de l'humidité. »

Il doit s'agir d'un emprunt à l'espagnol *caimito* n. m., qui désigne tout à la fois l'arbre et le fruit ; ce mot, présent à la nomenclature des dictionnaires de l'Académie espagnole dp. 1925, d'abord comme « voz haitiana », puis dp. l'éd. de 1992 comme « de or. arahuaco », est attesté depuis le 16^e siècle : « Del árbol llamado caimito, e de su fructa e diferencias della, e de la nueva forma o diferenciada manera que, su hoja tiene con todos los otros árboles. » Gonzalo Fernández de Oviedo, *Historia general y natural de las Indias*, 1535-1557, cap. III (recherche effectuée dans CORDE, 21.07.2008).

BILAN BIBL. : [Ø Friederici 1947] ; « *caïmitier* ou *pied caïmite* < caraïbe *caïmito* / *chrysophyllum caïmito* = caïmitier pomiforme » Jourdain 1956, 272 ; « (car.) caïmite (fruit). N. Sc. *Chrysophyllum caïmito* L. » Confiant 2007 s.v. *kayimit* ; « star apple » Valdman 2007 s.v. *kayimit*.

calotte n. f. “coup sur la tête donné avec la main”.

1. Jojo était à mes yeux d'autant plus à plaindre que, pour ma part, depuis que j'habitais le bourg*, m'man* Tine ne me battait presque plus. De loin en loin, je recevais une ou deux **calottes**, parce que j'avais fait sauter des boutons à mes vêtements pour les jouer aux billes avec Raphaël qui me gagnait toujours (il gagnait presque tout le monde, lui), ou pour avoir chipé du sucre quand le goût m'en prenait. (p. 158)

2. Il ne frappait pas avec une verge de bambou, il ne donnait pas des coups de règles dans la paume de la main, il ne décollait pas les oreilles. Il tapait avec ses mains. Il lançait des **calottes** ! (p. 181)

3. Oui, des **calottes** de ces mains-là devaient faire mal ! (p. 182)

4. Nous recevions déjà des **calottes**. J'en avais déjà goûté à l'occasion de l'accord des participes passés. (p. 182)

5. Le maître le faisait réciter chaque leçon, l'interrogeait, visitait ses cahiers sans répit : et tout cela n'allait pas sans quelques **calottes** sur la nuque ou les oreilles. (p. 182)

6. Et tout était régi par la crainte de ces **calottes** de M. Roc, et par le souci que M. Roc et nos parents nous inculquaient depuis la rentrée : celui de l'examen du Certificat d'études primaires. (p. 183)

7. Nous avons toujours apprécié M. Roc, malgré les retentissantes **calottes** sur le crâne de Jojo, et ses soufflets qui nous faisaient tinter les oreilles. (p. 205)

8. À Petit-Bourg*, les maîtres vous obligent à apprendre vos leçons et à faire vos devoirs, sinon les **calottes** s'en mêlent. Mais dans ce lycée, on en fait aussi peu qu'on veut. (p. 225)

◆ Régionalisme de fréquence. Bien que le mot apparaisse sans marque dans TLF et NPR 2007, il est beaucoup plus rare dans l'usage métropolitain que *gifle* (qui n'est attesté qu'une seule fois dans *La Rue Cases-Nègres*) ou *baffe* (qui n'y est pas attesté du tout), et ce n'est pas un hasard si Telchid 1997 l'inclut à la nomenclature. Sa fréquence remarquablement élevée est certainement soutenue par l'influence de son correspondant créole *kalot* (v. bibl. ci-dessous), attesté en Louisiane, en Haïti, et dans les trois DOM. Les créoles de l'Océan Indien le connaissent aussi (v. DECOI I,1, 202b).

BILAN BIBL. : « gifle (appliquée avec la paume de la main) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kalòt* 1 ; « gifle » Barbotin 1995 s.v. *kalòt* 1 ; « kalòt, souffèt » Valdman 1996 s.v. *slap* ; « gifle » Telchid 1997 ; « calotte, gifle, coup de poing, claque » Valdman *et al.* 1998 s.v. *kalòt*, sens 2 ; « claque, gifle » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kalòt* ; « gifle, calotte (fr. rg. *calotte* : coup sur le haut de la tête où se portent les calottes) » Confiant 2007 s.v. *kalot* ; « gifle » Barthèlemi 2007 s.v. *kalòt* ; « slap, blow, hit [on face, head or ears] » Valdman 2007 s.v. *kalòt*.

calotter v. tr. “donner un coup sur la tête (à qn) avec la main”.

1. L'absence de Jojo avait changé de beaucoup l'atmosphère de la classe. Maintenant, il arrivait à M. Roc de faire une leçon sans s'interrompre pour **calotter** qui que ce soit. (p. 202)

◆ Apparaît dans TLF avec une attestation de J. Vallès de 1879. Régionalisme de fréquence en français des Antilles, parallèlement à *calotte** dont il est issu. Le type correspondant existe aussi dans les créoles (v. bibl. ci-dessous, et DECOI I,1, 202b pour l'Océan Indien).

BILAN BIBL. : « calotter (p. talocher) » Taine 1974 s.v. *calotter* ; « gifler » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kaloté* ; « calotter, gifler » Confiant 2007 s.v. *kaloté* ; « to slap [face, head or ears] » Valdman 2007 s.v. *kalote*.

camisole n. f. “vêtement de femme, léger, couvrant le haut du corps, porté à même la peau”.

1. En effet, la sordide **camisole** qui enveloppe le corps de Tortilla s’est rétrécie, et si je ne peux pas remarquer que le nombre de nœuds qui en forment la texture a augmenté, je me rends bien compte que ma bonne camarade n’en est que plus nue. (p. 38)

◆ Le mot désignerait, selon la lexicographie française, une « sorte de vêtement à manches et court qui se porte sous ou sur la chemise » (Littré) ou un « vêtement court ou long et à manches qui se portait sur la chemise » (TLF). Dans l’usage contemporain de France, il est tombé en désuétude ; dans le reste de la francophonie, en revanche, il se maintient très bien – en particulier en Suisse, au Canada et en Afrique subsaharienne, où il désigne ce qui s’appelle en France, selon les cas, un maillot de corps, un t-shirt, un caraco ou un marcel.

BILAN BIBL. : IFA 1983 ; DUF 1997 ; DSR 1997 (avec bibliographie) ; « chemise de nuit, camisole ; jupon » Valdman *et al.* 1998 s.v. *kamizòl* ; DHFQ 1998 ; « camisole » Confiant 2007 s.v. *kanmizol* ; « undershirt » Valdman 2007 s.v. *kamizòl* (*kanmizòl*).

canalier n. m. “ouvrier chargé de creuser des canaux dans les champs de canne à sucre”.

1. Le samedi, c’est le jour où m’man Tine quitte la case de très bonne heure afin de terminer, coûte que coûte, la tâche de la semaine ; et c’est le soir où les **canaliers** retournent très tôt à la rue Cases-Nègres. (p. 62)

2. – **Canaliers** ! annonce le commandeur*. La paye est commencée. (p. 64)

3. Je travaillais à Pavillon, tu sais, me dit-il, cette habitation* du côté de l’usine Poirier. Eh bien ! pendant la récolte j’étais muletier et, à l’arrière-saison, **canalier**. (p. 284)

◆ Innovation formelle par suffixation en *-ier* (servant entre autres à former des noms de métier, d’occupation ; cf. *séancier**) sur le radical nominal *canal*. Le correspondant créole est également attesté (Confiant 2007).

BILAN BIBL. : « *cānalier* = le faiseur de drains » Jourdain 1956, 197 ; « (arch.) employé de plantation de canne à sucre chargé de creuser des canaux dans les champs » Confiant 2007 s.v. *kannalié*.

canari n. m. “récipient de cuisine en terre cuite ayant la même fonction qu’une marmite”. *Un couvercle de canari* (p. 168).

1. Elle raconte ainsi toute sa journée ; les incidents, les querelles, les plaisanteries de la plantation ; s’indigne si sérieusement, que je crains de la voir briser le **canari** ou le bol qu’elle est en train de rincer. (p. 19)

2. Nous, dit Paul, en parlant de lui et de ses deux sœurs, nous avons un gros **canari** plein de riz battu avec du “beurre* rouge”. (p. 25)

3. Tandis que dans le **canari**, un tumultueux bouillon convertissait les racines sauvages rapportées du champ de canne où il avait travaillé, le spectre s’asseyait sur le seuil de la case [...]. (p. 55)

– [par synecdoque] “contenu de ce récipient”.

4. Certains soirs, je n’aimerais pas rester longtemps à attendre le dîner. J’ai faim et je trouve que m’man* Tine chante trop au lieu de regarder si le **canari** est cuit. (p. 18)

5. C’est depuis ce matin, avant de partir, elle m’a dit de lui acheter des allumettes, pour qu’elle trouve ce soir en rentrant, pour faire cuire son **canari**. (p. 72)

◆ 1^{re} att. : 1664 (v. Friederici, et TLF s.v. *canari*²). Mot d’origine caraïbe (gallibi *canáli* “terre”), qui a connu une diffusion exceptionnelle car on le retrouve aujourd’hui non seulement dans les Antilles mais également dans plusieurs variétés de français d’Afrique (v. bibliographie) ; il est toutefois inconnu dans l’Océan Indien.

BILAN BIBL. : Friederici 1947, 125 ; « *canari* marmite en terre » Jourdain 1956, 298 ; « vase de terre cuite de fabrication artisanale destiné à la conservation de l’eau » Jouannet 1984 s.v. *canari* ; « poterie de forme ronde, de fabrication artisanale, servant à transporter les liquides, à conserver les graines et les boissons, à faire la cuisine » Lafage 1989 s.v. *canari* ; « marmite pour cuire les repas » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kannari* ; « marmite pour cuire le repas » Barbotin 1995 s.v. *kanari* ; « (Afrique) Récipient en terre cuite dans lequel on conserve ou transporte des liquides » DU 1995 s.v. 2. *canari* ; « (Afr. subsah., Haïti) Récipient en terre cuite dans lequel on conserve ou transporte des liquides. – (Antilles fr., Guyane) Syn. de *récipient*. » DUF 1997 s.v. 2. *canari* ; « marmite, faitout » Telchid 1997 s.v. *canari* ; « faitout, marmite » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kannari* ; « récipient en terre cuite de fabrication artisanale destiné à transporter et à conserver les liquides ou à faire cuire les aliments » Queffélec *et al.* 1997 s.v. *canari* ; « vase en terre utilisé pour faire cuire les aliments ; récipient en général en terre cuite, destiné à conserver un liquide » Gouedan 1998 s.v. *canari* ; « récipient en terre cuite, servant à cuire les aliments ou à transporter et à garder l’eau » Diallo 1999 s.v. *canari* ; Breton 1665 [1999], 259 ; « récipient en terre cuite, plus rarement en bois, de fabrication artisanale, servant à transporter et à conserver liquides et graines » Boucher / Lafage 2000 s.v. *canari* ; « Récipient en terre cuite (plus rarement en bois), de fabrication artisanale, servant à transporter et à conserver liquides et graines » Lafage 2002 s.v. *canari* ; « poterie de fabrication artisanale, dans laquelle on conserve et transporte les liquides, en partic. l’eau potable » N’Diaye-Corréard 2006 s.v. *canari* ; « marmite, faitout » Barthélemi 2007 s.v. *kannari* ; « récipient en terre cuite de fabrication artisanale qui sert à conserver l’eau potable ou à faire cuire les aliments » Massoumou / Queffélec 2007 s.v.

canari; « large earthenware vessel [for storing water] » Valdman 2007 s.v. *kannari*²; « (Afrique noire, Antilles) Récipient en terre cuite » NPR 2007 s.v. 2 *canari*.

câpresse n. f. “femme dont l’un des parents est noir et l’autre mulâtre”.

1. Puisqu’elle était une jeune, grasse et belle **câpresse**, à peau d’ambre, M. Justin en avait fait sa maîtresse et reconnu l’enfant. (p. 155)

◆ 1^{re} att. : 1818 (« Ces nègresses, capresses, mulâtresses et mixtes américaines sont horribles sous le costume européen. » De Montlezun, *Voyage fait dans les années 1816 et 1817, de New-Yorck [sic] à la Nouvelle-Orléans, et de l’Orénoque au Mississipi, par les Petites et les Grandes-Antilles*, Paris, Librairie de Gide fils, tome premier, p. 121 (Google Recherche de Livres). Selon TLF, serait « issu de *câpre*¹ “bouton de fleur” p. anal. de couleur ». Le mot existe en créole sous deux types, *kaprès* et *kabrès* (v. bibl. ci-dessous). – On trouve chez Armand Massé la variante *cabresse* (v. Rézeau 1995, t. 2, p. 350 [1879]).

BILAN BIBL. : « [Aux Antilles françaises] Personne issue du croisement de nègre et de mulâtre » TLF; « capresse [*sic*] (métisse de mulâtre et de nègre) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kabrès*; « métisse de Noir et de Mulâtre (*câpresse* en F.R.A. [français régional antillais]) » Confiat 2007 s.v. *kapres*.

caraiïbe → **chou caraiïbe**; **panier caraiïbe**

carreau n. m. “morceau (de légume coupé)”.

1. Mais aussitôt, brisant sa torpeur, la voilà qui s’affaire, retirant de son panier un fruit-à-pain* qu’elle coupe en quartiers, épluchant chaque quartier qu’elle coupe en deux “**carreaux**”. (p. 17)

2. Trois “**carreaux**” de fruits-à-pain* m’emplissent à me faire éclater; et c’est à peine si j’ai assez de souffle pour répondre d’une voix distincte : – Oui, m’man*. (p. 17)

3. Opération amusante encore à mes yeux : le chargement du canari* au fond duquel m’man* Tine dépose d’abord une couche d’épluchures, puis les “**carreaux**” de légumes, une poignée de sel, un morceau de morue salée, et qu’elle remplit d’eau. (p. 17)

◆ Emploi absent de toutes les sources antillaises consultées (Jourdain 1956; Tourneux / Barbotin 1990; Barbotin 1995; Telchid 1997; Ludwig *et al.* 2002; Confiat 2007; Barthèlemi 2007), mais documenté à trois reprises chez Zobel (v. ci-dessus). On le retrouve toutefois au Québec, cf. DUF 1997 : « (Québec) *Couper des patates en carreaux* ». Pour désigner un objet comestible de forme vaguement cubique, on relève aussi en français québécois *carreau de lard*, beaucoup mieux attesté (dp. 1918, ILQ); cf. aussi l’emploi régional du mot *carreau* en référence à un morceau de chocolat de forme carrée (v. DRF, et WissnerViollier 6.9.2.1. dans ce recueil).

BILAN BIBL. : Thibault 2008, 122.

chacha → **shasha**

charroyer v. intr. “déménager, changer de domicile en emportant avec soi tous ses effets”.

1. C’est quand est-ce que tu vas **charroyer** ? Je voudrais te donner un petit coup de main. (p. 140)

◆ Spécialisation sémantique d’un mot du français commun. Le verbe *charroyer*, d’un emploi devenu relativement rare en France, est bien attesté au Québec et à la Réunion, mais jamais comme intransitif avec le sens de «déménager», qui semble propre aux Antilles. – Comme équivalent créole, on ne trouve dans les dictionnaires créole-français que le type issu du français *charrier* («déménager» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *chayé*; «4. déménager.» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *chayé*; «déménager» Barthèlemi 2001 s.v. *charié*; «to transport, move, carry away, cart off, convey» Valdman 2007 s.v. *charye*).

BILAN BIBL. : Chaudenson 1974, 938; «transporter (des fardeaux)» Beniamino 1996 s.v. *charroyer*; «déménager» Telchid 1997 s.v. *charroyer* 2; DECOI I,1, 244.

chigner v. intr. “pleurnicher”.

1. Elle me donne encore un seul coup : ouap ! et elle me crie : “Paix, paix là !” Je diminue un peu de crier, je **chigne** un bon moment pendant que m’man* bougonne, et quand sa colère a passé, je me tais. (p. 41)

◆ Cas typique de diastratisme, déjà traité dans Thibault 2008 (avec bibliographie).

BILAN BIBL. : «*chignè* = pleurnicher, chigner» Jourdain 1956, 146; «pleurnicher, se plaindre» Telchid 1997; «pleurnicher, geindre» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *chigné*; «pleurnicher» Confiant 2007 s.v. *chigné*; Thibault 2008, 136-137.

chou caraïbe loc. nom. m.

1. Puis, reprenant le parcours, elle toucha et soupesa les ignames, hésita, réfléchit, en acheta une. Et de même pour les poires d’avocats. Et de même pour de la féculé de toloman*. Pour de l’amidon de manioc ; de même sans doute pour des racines de **choux caraïbes**. (p. 90)

◆ Attesté depuis 1654 («De deux sortes de Choux qu’on appelle Kareïbes» Du Tertre, 157); 1665 («Choux Caraïbe. J’en ai vu de plusieurs sortes» Breton, 227 ; v. RézeauStDomingue dans ce recueil s.v. *chou* 3). Mot composé : *chou* n. m. “produit végétal comestible rappelant vaguement le chou” et *caraiïbe* adj. “de la population autochtone des Antilles et des côtes voisines” (NPR 2007). Les

Européens ont très régulièrement appliqué à des référents de la flore et de la faune du Nouveau-Monde des noms correspondant à des espèces européennes avec lesquelles ils leur trouvaient une vague ressemblance, formelle ou fonctionnelle, quitte à les désambiguïser par l'ajout d'un adjectif ou d'un syntagme prépositionnel. Le type est aussi bien attesté dans les créoles (v. bibl. ci-dessous).

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 351 [1878, 1879]; « *chou caraïbe* = taro ou tania » Jourdain 1956, 92; « Appelé à la Guadeloupe de son nom indigène : *malanga* » ibid., note 1; « *chou caraïbe* (Guadeloupe : *madère*) (*madè, malanga*) *xanthosoma sagittifolium* (SCHOTT.) = taro ou tania » id., 274; « Le 'malanga' s'appelle *chou caraïbe* » Faine 1974 s.v. *chou*; TLF s.v. *caraiibe* (non daté; citation de Hugo, 1826); « chou caraïbe, plante comestible » Barbotin 1995 s.v. *chou karib*; « variété de tubercule. Synonyme MALANGA » Telchid 1997 s.v. *chou-caraiibe*; Breton 1665 [1999], 227 et 245; « **Chou-karayib** : taro, madère » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *chou*; « **chou karayib** taro » Valdman 2007 s.v. *chou^l* et *karayib²*.

colère adj. “en colère”.

1. D'autres fois, elle n'est pas **colère**, mais elle parle, parle, d'une voix sombre et vibrante, et ne comprenant pas bien ce qu'elle se dit. (p. 19)

2. Certes, M. Médouze était alors **colère**, et j'avais beau le regarder en fronçant les sourcils, j'avais beau avoir une furieuse envie de frapper le premier béké* qui m'apparaîtrait, je ne réalisais pas tout ce qu'il maugréait [...]. (p. 61)

◆ Archaïsme (« vieilli ou région. » NPR 2007) encore attesté çà et là en France (v. bibliographie) mais dont la présence chez Zobel est probablement encouragée par l'usage du type créole *kòlè* dans des structures attributives (sans verbe copule) : « **An** [je, moi] **kòlè** : *Je suis en colère* » (Ludwig *et al.* 2002); « *Misyé la kolè* : Cet homme est en colère. » (Barbotin 1995). Emploi attesté également en créole louisianais (Valdman) ainsi qu'en français régional de Nouvelle-Calédonie (v. Pauleau 2007¹ et RézeauNouvCaléd dans ce recueil).

BILAN BIBL. : Puitspelu 1894, 95; Gonon 1985, 166; « en colère » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kòlè*; Vurpas 1993, 97; Brasseur 1993, 82; « être en colère » Barbotin 1995 s.v. *kolè* 2; Fréchet 1995, 103; « fâché, en colère » Valdman *et al.* 1998 s.v. *kolè^l* adj.; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kòlè*; « *Mo kolè* (je suis fâché). » Barthèlemi 2007 s.v. *kòlè*.

commandeur n. m. “contremaître dans une habitation*, chargé de superviser le travail des ouvriers agricoles”. → **géreur**

1. Moi, j'étais toujours baissée du matin au soir dans un sillon, ma tête plus bas que mon derrière, jusqu'à ce que le **Commandeur**, M. Valbrun, ayant vu comment j'étais faite, m'a roulée à terre et m'a enfoncé une enfant dans le ventre. (p. 46)

2. Puis, brusquement, à je ne sais quel déclic, la foule, d'un même mouvement, se porte plus près de la fenêtre servant de guichet, derrière laquelle le gèreux*, assisté de son économe et d'un **commandeur**, va faire la paye. (p. 64)

3. – Canaliers* ! annonce le **commandeur**. La paye est commencée. (p. 64)

4. Eh ! marche donc, feignant, me crie le charretier, ou je t'enfonce l'aiguillon dans le cul. Dis, je ne vais pas me faire attraper par le **commandeur**, parce que tu bouches le chemin aux bœufs ! (p. 260)

◆ 1^{re} att. : 1724, Labat (cité dans Chaudenson > DECOI). Mot du vocabulaire de la colonisation, attesté des Antilles à l'Océan Indien ; régionalisme sémantique, par spécialisation du français *commandeur* n. m. « celui qui commande » (att. dp. le 12^e siècle, v. FEW 2, 949b).

BILAN BIBL. : « speziell nfr. „celui qui, dans les îles françaises d'Amérique était chargé de diriger une plantation“ (seit SavBr³ 1741) » FEW 2, 950a, COMMENDARE I 2 ; « *commandeu* = le commandeur » Jourdain 1956, 197 ; Chaudenson 1974, 608 ; « 'Commandeur' est l'appellation du préfet de discipline des ateliers d'esclaves. » Faine 1974, 126 ; « *Vieilli*. [Dans une plantation coloniale] Contremaître chargé en particulier de surveiller les esclaves » TLF s.v. *commandeur* C ; « 'commandeur', qui, autrefois, surveillait les esclaves au travail » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *komandè* ; « contremaître d'une plantation » Rézeau 1995, t. 2, p. 73 et 352 [1881] ; « pendant l'esclavage, celui qui était chargé de surveiller le travail des esclaves sur les "habitations" » Telchid 1997 ; DECOI I,1 s.v. *commandeur* ; « régisseur sur les plantations pendant l'esclavage »⁴ Ludwig et al. 2002 s.v. *komandè*.

corossol n. m. « gros fruit à l'écorce vert sombre et à la chair blanche, riche en glucides, très apprécié aux Antilles ».

– [en emploi non dénombrable] *Du corossol*.

1. Mme Popo était gentille aussi : elle vendait du **corossol** le matin et fabriquait du "mabi*". (p. 144)

– [id., dans un composé] *Du corossol doudou*.

2. Il [le quartier appelé 'Carénage'] n'avait pas l'air déplaisant le matin, lorsque j'allais à l'école, que les cafés s'ouvraient, les bords de la chaussée se jalonnaient de bonnes femmes vendant des noix de coco fraîches, du **corossol doudou**, des bananes macang'ya*, et que des hommes et des femmes pressés, en tenue de travail, se croisaient pour se rendre vers la ville ou à la Transat. (p. 251)

3. Chaudenson 1974, 608 a raison de critiquer la définition de Savary des Bruslons, qui s'applique en fait à *gèreux* (v. ce mot).

4. Ces définitions donnent toutes l'impression que le mot et la fonction n'ont pas survécu à l'abolition de l'esclavage ; or, s'il est vrai que les personnages de Zobel ne sont plus des esclaves à proprement parler, ils travaillent toujours sous la surveillance d'un *commandeur*.

◆ 1^{res} attestations : 1658, Rochefort, cité dans Friederici (*corasol*); 1667-1671, Du Tertre (*corosol*, *ibid.*). Selon les témoignages anciens, le mot serait une adaptation du nom de l'île de Curaçao. De nos jours, il est aussi connu (ainsi que le référent qu'il désigne) en Afrique noire (v. IFA 1983), dans l'Océan Indien (v. Chaudenson 1974, Nallatamby 1995, Bavoux 2000), ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie (v. Pauleau 1995 et 2007^{1,2}). – Confiant 2007 donne *doudou* comme un synonyme archaïque de *kosol*; selon Ludwig *et al.* 2002, *doudous* désignerait plus précisément un « corossol bien sucré ». Il s'agit donc en fait du type *doux*, *douce* « qui a une saveur sucrée et agréable » (v. TLF s.v. *doux*, *douce* I A 1 a α), avec redoublement hypocoristique.

BILAN BIBL. : Boulan 1934, 202-203; Friederici 1947, 211-212; « fruit charnu et juteux qu'aux Antilles on mange le matin » (note de bas de page, *La Rue Cases-Nègres*, p. 144); « *corrossol* ou *pied corrossol* / *anona muricata* = corrossolier » Jourdain 1956, 275; « *duthé* [infusion] *corrossol* » *id.*, 70, note 2 et 99, note 5; « *an béké corrossol* (*kòrosòl*) = un blanc antillais, campagnard » *id.*, 172; « *corrossol* = [portugais] *curaçao* » *id.*, 296; Arveiller 1963, 202-203; Chaudenson 1974, 609; « corrossol » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kòrosòl* 1; DECOI II, 230; « fruit du corrossolier » Barbotin 1995 s.v. *korosol*; « fruit du corrossolier (arbre sauvage) » Telchid 1997; « corrossol (fruit tropical : *Annona muricata*) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *korosòl* / *kòrosòl* / *kowosòl*; « corrossol. N. Sc. *Annona muricata* » Confiant 2007 s.v. *kosol*; « corrossol (*fruit et arbre*) » Barthèlemi 2007 s.v. *korosol*; « sour-sop, corrossol » Valdman 2007 s.v. *kowosòl* (*kòwòsòl*).

coui n. m. « demi-calebasse servant d'écuelle ». → **couitée**.

1. Alors, m'man* Tine me donne un petit **coui** plein d'eau, et je vais sur le seuil de la porte pour me rincer la bouche, en ayant soin de secouer l'eau bien fort entre mes joues et de cracher aussi violemment que possible. (p. 19)

2. Elle me montre le plat qu'elle place à un angle de la table, à ma portée; puis, accélérant encore ses préparatifs, elle se compose un déjeuner semblable dans un **coui** qu'elle cale bien soigneusement dans son panier de bambou avec quelques accessoires [...]. (p. 22)

3. M'man* Tine me réveille de bonne heure le matin, me fait manger mon pot de café clair et de farine de manioc, puis me donne un grand **coui** plein d'eau pour me débarbouiller [...]. (p. 113)

◆ 1^{res} att. : 1614 (*couy*), 1615 (*coui*), v. FEW 20, 66b, CUY; du tupi *couy*.

BILAN BIBL. : Friederici 1947, 231b-233; « ustensiles de ménage très primitifs [...] fabriqués avec les fruits de diverses espèces de calebassiers, vidés et séchés au soleil [...] s'appellent des '*couïs*' » Jourdain 1956, 85; « La calebasse fendue en deux moitiés s'appelle *coui* (mot ind.-car.), l'un des ustensiles ménagers les plus usités en Haïti. » Faine 1974 s.v. *calebasse*; « calebasse (récipient); moitié

de calebasse (fruit) qui sert comme récipient de ménage ; à bord des canots, sert à mettre l'appât, les petits poissons, et fait fonction d'écope » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kwi* ; « moitié de calebasse ; nettoyée elle sert comme récipient de ménage et au fond des canots pour mettre les petits poissons, les appâts ou pour écoper » Barbotin 1995 s.v. *kwi* ; « (Haïti) 1. Ustensile de cuisine fait d'une moitié de calebasse. 2. Petite calebasse des mendiants. » DUF 1997 ; « moitié de calebasse évidée et séchée, utilisée comme récipient » Telchid 1997 s.v. *coui* ; Breton 1665 [1999], 261 ; « coui (moitié de calebasse) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kwi* ; « demi-calebasse évidée servant d'instrument de cuisine » Confiant 2007 s.v. *kwi* ; « récipient fait d'une demi-calebasse » Barthèlemi 2007 s.v. *kwi* ; « calabash bowl, gourd bowl » Valdman 2007 s.v. *kwi*^l ; RézeauStDomingue s.v. *coui*.

couitée n. f. “contenu d'un coui*”. → **coui**.

1. Les bords de la rivière étaient à ce moment-là voilés d'ombre, et je n'avais aucune joie à me baigner, d'autant moins que m'man* Tine ne / me laissait pas m'ébrouer dans l'eau à ma fantaisie, mais me juchait sur une pierre, me bouchonnait vigoureusement avec des bourgeons de goyavier et me rinçait en me flagellant avec quelques **couitées** d'eau. (pp. 69-70)

◆ Dér. de *coui**, suff. *-ée* exprimant le contenu (cf. *assiettée*, *bolée*, *pelletée*, *platée*, *poignée*, etc.). L'interfixe *-t-* montre que *coui* a été senti comme appartenant au paradigme des mots terminés en [-i] qui ont des dérivés en [-it-], tels que *nuit-nuitée*, *lit-literie*, *dépît-dépité*, etc. ; du reste, une forme graphique *couit* est attestée de Trévoux 1721 à 1771 (v. FEW 20, 66b), sans que l'on puisse toutefois en tirer des conclusions sur la prononciation du mot à l'époque.

BILAN BIBL. : Mot sans tradition lexicographique.

coulée n. f. “petite vallée étroite”. → **ravine**.

1. À la saison des mangues, m'man* Tine avait hoché quelques branches d'un manguier qui se trouvait dans une “**coulée**” à proximité du champ, et enfoui une certaine quantité de mangues vertes dans de la paille de canne. De sorte que, pendant longtemps, tous les midis, un dessert copieux et succulent complétait notre déjeuner. De même, certains soirs, après son travail, elle descendait dans la “**coulée**” pour cueillir un fruit-à-pain* ; et j'y prenais plaisir, d'autant plus que je me rendais utile. (p. 83)

◆ Type lexical bien implanté dans tous les français d'Amérique (Québec, Acadie, Mississippi, Louisiane, Antilles), attesté dp. 1866 au fichier TLFQ. Bien que non relevé en français de métropole, ce type lexical est bien connu dans les parlers de l'Ouest (att. dp. 1608, v. FEW 2, II, 882a, COLARE I 2 a β).

BILAN BIBL. : Friederici 1947, 215b-216a ; « vallée » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *koulé* 1 ; « (p. u.) Fond de vallée ; ravine. [...] On dit plutôt *fon* : fond de ravine. » Barbotin 1995 s.v. *koulé* 1 ; « vallée » Telchid 1997 s.v. *coulée* ; « coulée

[sic], ruisseau ; petit fossé ; lac, étang » Valdman *et al.* 1998 s.v. *koule*¹ ; « vallée, vallon » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *koulé* [n° 7] ; « vallée étroite (*coulée* en F.R.A. [français régional antillais] » Confiant 2007 s.v. *koulé* 5 ; Thibault 2008, 117.

couler le café loc. verb. “faire couler de l’eau chaude sur du café moulu déposé sur un filtre afin d’en obtenir une boisson par infusion”.

1. Après avoir échangé ma chemise de nuit contre une longue blouse de drill* qui est ma tenue de tous les jours, je vais me mettre à côté de m’man* Tine pour la regarder “**couler**” le café. Elle en recueille les premières gouttes dans un petit pot en faïence, y met une pincée de sucre et va s’appuyer à l’embrasure de la porte, une main sur la hanche. (p. 21)

◆ Construction syntaxique attestée en créole et en français régional, dans les Antilles tout comme à la Réunion. Le fonctionnement syntaxique du verbe *couler* se rapproche ici de l’emploi du français de référence *couler la lessive* « verser de l’eau chaude sur le linge que l’on fait bouillir dans une lessive » (TLF). Dans les deux cas, le mot en fonction COD (qu’il s’agisse de *café moulu* ou de *lessive*) renvoie à un objet sur lequel on fait couler de l’eau chaude ; toutefois, la grande polysémie du mot *café* fait qu’on peut aussi l’envisager comme désignant le liquide résultant de l’opération, d’où un parallèle syntaxique avec *couler le lait* « filtrer le lait » (TLF).

BILAN BIBL. : « Le café n’a pas fini de filtrer *café la pencò fine couler* » Faine 1974 s.v. *couler* ; « [kulé le kafé] ‘faire passer le café à travers le filtre à café’ [grèg] ; le mot est en usage en français régional » Chaudenson 1974, 742 ; « **Koulé kafé-la !** Passe le café ! » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *koulé* 2 ; « *Koulé kafé* : verser l’eau sur le café moulu » Barbotin 1995 s.v. *koulé* 5 ; « verser l’eau dans la cafetière [...] pour faire le café » Beniamino 1996 s.v. *couler* [2] ; « (Guad., Mart., Réunion) *Couler le café* : faire le café. » DUF 1997 ; « filtrer un liquide, passer » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *koulé* [6] ; « *Fò-to koulé kafé* (il faut passer le café) » Barthèlemi 2007 s.v. *koulé*. ; « **koule kafe** a to filter coffee [...] b to brew coffee » Valdman 2007 s.v. *koule*².

couresse → **herbe couresse**

cric ! crac ! interj. “(formule rituelle disjointe à valeur méta-discursive dont le premier élément est énoncé par le conteur pour interpeller son auditoire et le second élément par l’auditoire pour confirmer son adhésion au conte ou au jeu de devinettes qui lui est proposé)”. → **titim**.

1. Lorsque M. Médouze aura fini sa pipe, il crachera énergiquement, passera le revers de sa main sur ses lèvres, dans la broussaille crissante de sa barbe. Alors, s’ouvrira la partie la plus troublante de la soirée.

– Eh **cric !**

– Eh **crac !**

Mon cœur repart d’un grand galop, mes yeux s’embrasent. (p. 57)

2. Mais moi, qui ne suis point menteur, je dis que c'était loin comme d'ici en Guinée... Hé **crac** !
– Hé **crac** ! (p. 58)

◆ Formule rituelle d'origine galloromane, attestée (bien que rarement) en métropole depuis 1829 (v. Enckell / Rézeau 2003₁, 2005₂). Le second élément, *crac*, est déjà bien attesté en français à l'époque coloniale comme interjection proférée devant un vantard ou un menteur (v. bibl. ci-dessous) et le premier élément, *crac*, s'explique à partir du second dans le cadre des nombreuses alternances phono-symboliques [i] / [a] (cf. *patati, patata* ; *flic flac* ; *tic-tac* ; *zigzag*). Les formes complexes *listikrik*, *listikrak* (v. bibl. ci-dessous), évoquant plaisamment la formule *l'eusses-tu cru?*, confirment l'arrimage de ce type dans le cadre galloroman. Enfin, son existence non seulement outre-Atlantique (Louisiane, Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane) mais également dans l'Océan Indien (v. Chaudenson, DECOI) montre qu'il doit remonter à un usage qui devait être très bien diffusé dans le français parlé de l'époque coloniale, malgré sa rareté dans les sources écrites (cas typique de diastratisme). – On trouve chez Turiault 1874 la forme créole *crac* rendue en français par *craquerie* : « Gnon conte, en bon fouançais, c'est gnon crac agréïabe » (p. 426), traduit par « Un conte, en bon français, est une craquerie agréable » (p. 427).

BILAN BIBL. : « Nfr. *crac* “interjection qui se dit lorsque qn dit une chose sujette à caution ou vante son mérite” (Trév 1743–1771 ; DCom). Nfr. *craque* f. “hâblerie pour attraper qn, mensonge” (seit Besch 1845) » FEW 2, 1270a, KRAKK- II 2 c β ; « *crac-crac, patacrac patacrac* = ces mots signifiaient : ce sont-là des inventions, des ‘craques’ n’y portez pas foi. » Jourdain 1956, 166 ; « Les termes cités invitent à rapprocher [krak] ‘mensonge, hâblerie’ d’une autre expression créole [krik krak] qui est la formule liminaire des contes et légendes créoles. On constate qu’elle se retrouve dans les parlers de la zone Caraïbe [...]. » Chaudenson 1974, 737-738 ; « *E krik é krak* : formule pour poser une devinette, ne se traduit pas, *krik* équivaut à ‘devine !’ et *krak* à ‘j’essaie de deviner’. » Barbotin 1995 s.v. *krak* 1 ; « attrape, blague » Barbotin 1995 s.v. *krak* 2 ; « interjection annonçant une devinette ou le début d’un conte ‘**E krik ! – E krak !**’ » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *krik !* ; « *Cric-crac !* [sans définition] » Valdman et al. 1998 s.v. *krik-krak* ; DECOI I,1, 327 s.v. *craque* ; DECOI I,1, 330 s.v. *crac-crac* ; « Sont utilisés pour lancer un conte ou pour relancer l’intérêt (quand on dit un conte). **Mésyé, krik ? : Messieurs, cric ? dit le conteur. Krak ! : Crac ! répondent les auditeurs. Listikrik ? : Listicric ? dit le conteur. Listikrak ! : Listicrac ! répondent les auditeurs.** » Ludwig et al. 2002 s.v. *krik-krak* ; « Vx [Parfois disjoint, chaque élément étant dit par un locuteur distinct] “(formule précédant un conte folklorique ou traditionnel)” Enckell / Rézeau 2003 s.v. *crac crac* 3 ; « onomatopée servant à lancer la récitation des contes créoles et à la ponctuer (*crac* en F.R.A. [français régional antillais]) » Confiant 2007 s.v. *kri* 1 (var. *krik*) ; « interjection employée pour débiter une devinette ou un conte. » Barthélemy 2007 s.v. *krik-krak* ; « **krik ! krak !** introductory formula [folk stories, riddles] » Valdman 2007 s.v. *krik*³.

doudou → corossol

drill n. m. “variété de tissu épais et résistant”. Fr. de réf. *coutil*.

1. Après avoir échangé ma chemise de nuit contre une longue blouse de **drill** qui est ma tenue de tous les jours, je vais me mettre à côté de m’man* Tine pour la regarder “couler” le café. (p. 21)

2. Les baigneurs sortaient de l’eau sans se soucier de cacher leurs corps entiers et nus. À cette heure, personne ne passait plus en cet endroit. Ils se dispersaient derrière les tas de marchandises, d’où ils ressortaient, un à un, habillés de pantalons de toile blanche ou de **drill** bleu, de fraîches chemisettes de cotonnade, et chaussés. (p. 251)

◆ Emprunt à l’anglais, attesté (en métropole) dp. 1855 (TLF). Mot très bien attesté dans la littérature antillaise, mais absent de la nomenclature des dictionnaires d’usage en un volume (ø NPR 2007). Attesté également en Haïti (Faine), au Québec (Dionne 1909, GPFC 1930 ; aujourd’hui désuet) et dans l’Océan Indien (DECOI).

BILAN BIBL. : TLF ; « *Drill*, mot angl. : tissu écru, blanchi ou teint. » Faine 1974 s.v. *coutil* ; DECOI II s.v. *dril* 3 ; « *kostim dril blanc* [...] *costume de drill blanc* » Confiant 2007 s.v. *dril*.

drivailler v. intr. “errer de-ci de-là, vagabonder”.

1. Et puis va pas **drivailler**. Tâche de te bien comporter pour pas me faire endêver ce soir ! (p. 23)

◆ Dérivé de mfr. frm. *driver* v. intr. “dériver (en parlant d’un bateau)” (1586–1671), v. FEW 18, 55b, DRIVE I 1 ; suff. péjoratif *-aill(er)*. Par métaphore, appliqué à des animés. Aux attestations réunies dans le FEW, il conviendrait d’ajouter *driver* v. intr. “errer, vagabonder” (Guad., Haïti), v. DUF 1997 et Telchid 1997. Le simple et son dérivé sont bien attestés dans tous les créoles antillais (v. bibliographie).

BILAN BIBL. : « *driver* ; *drivailler* » Faine 1974 s.v. *dériver* ; « traîner, errer inoccupé, flâner » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *drivayé* ; « flâner, vadrouiller, faire un petit tour, baguenauder, se balader » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *drivé* ; « sortir quand on ne le devrait pas, aller se promener sans permission » Barbotin 1995 s.v. *drivayé* ; « aller se promener sans permission » Barbotin 1995 s.v. *drivé* ; « (Guad.) Errer, vagabonder. » DUF 1997 s.v. *drivailler*, *driver* ; « errer, se promener, partir en vadrouille » Telchid 1997 s.v. *drivailler* ; « traîner, traîner partout ; se laisser aller complètement au physique comme au moral » Telchid 1997 s.v. *driver* ; « errer, traîner dehors » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *drivagé* / *drivayé* ; « se ballader, traîner, vadrouiller » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *drivé* ; « vagabonder » Confiant 2007 s.v. *drivayé* et *drivé* ; « se promener, flâner, planer » Barthèlemi 2007 s.v. *drivé* ; « to drift around, wander aimlessly » Valdman 2007 s.v. *drivaye*¹.

éclaircir la race loc. verb. “s’unir à une personne à la peau plus claire que la sienne en vue d’avoir des descendants au teint plus clair que soi”. → **sauvé, sauvée**.

1. D’ailleurs, leur mère les y aidera largement : chacun sait que lorsque de telles liaisons naissent / de ces enfants à peau “sauvée*” la mère n’est que trop fière d’avoir – elle, noire comme le tableau noir de la conscience du béké* – contribué à ce qui, dans leur complexe d’infériorité, tient à cœur beaucoup de nègres* antillais : “**Eclaircir la race.**” (pp. 278-279)

◆ Innovation phraséologique basée sur une synecdoque (le phénotype tout entier étant réduit au seul teint).

BILAN BIBL. : « ‘*Claircir la race*’, pour certains qui ont la peau foncée, épouser quelqu’un qui a la peau claire. » Telchid 1997 s.v. *claircir*.

eh bé! interj. “eh bien !”.

1. Tiens, regarde : dans le champ de canne, tout ça était pété ; **eh bé!** je l’ai déjà attaché. (p. 38)

2. – **Eh bé! eh bé!** fait m’man* Tine, en branlant la tête pendant que ses yeux parcourent l’intérieur de la cabane.

– **Eh bé! eh bé! eh bé!** fait-elle encore dans la chambre. Mon lit a été fouillé comme une fosse d’igname. Un tremblement de terre n’en aurait pas fait autant !

◆ La forme *bé* pour *bien* est largement documentée dans les parlers d’oïl du sud-ouest, cf. ALF 131 ; Pignon 1960, 332 ; Mourain de Sourdeval 2003, 86 ; on la relève même sporadiquement en français de référence, v. TLF s.v. *bien* II B 1. Dans les usages lexicaux des Antilles, on en retrouve également la trace dans le délocutif *tchimber* v. intr. “tenir bon, s’accrocher” (attesté dans un autre roman de Zobel, v. Thibault 2008, 125-126) et peut-être même dans *béké* (v. ce mot à la nomenclature), mais cela est beaucoup moins sûr.

BILAN BIBL. : « eh bien, dites donc » Confiant 2007 s.v. *ébé*.

faire nika → **nika**

fruit-à-pain n. m. “gros fruit de l’artocarpe (*arbre-à-pain**), à chair farineuse”. *Migan** de *fruit-à-pain* (p. 25). → **arbre-à-pain**.

1. Ces soirs-là, ce qui m’est le plus pénible à supporter, c’est le temps que m’man* Tine met à préparer la sauce avec laquelle nous devons manger le **fruit-à-pain**. (p. 18)

2. Trois “carreaux*” de **fruits-à-pain** m’emplissent à me faire éclater ; et c’est à peine si j’ai assez de souffle pour répondre d’une voix distincte : – Oui, m’man*. (p. 19)

3. De même, certains soirs, après son travail, elle descendait dans la “coulée*” pour cueillir un **fruit-à-pain** ; et j’y prenais plaisir, d’autant plus que je me rendais utile. Par exemple, j’aidais m’man* Tine à repérer les **fruits-à-pain**, ayant atteint la maturité ; et pendant qu’elle les gaulait, elle me disait : « Regarde bien où ça tombe ». Car les halliers* étant épais et / emmêlés sous les arbres, le **fruit-à-pain**, en tombant, roulait parfois très loin, jusqu’au fond. (pp. 83-84)

◆ Mot composé (*fruit* + complément prépositionnel en *à* introduisant la finalité ; *pain* évoquant ici par analogie un aliment féculent et fondamental), attesté dès l’époque coloniale et répandu des Antilles à la Nouvelle-Calédonie (cf. Pauleau 1995, 81 ; 2007¹, 100 ; 2007², 54), en passant par l’Océan Indien (cf. DECOI). Première attestation (mais qui ici désigne par métonymie l’arbre tout entier) : 1784, Bernardin de Saint-Pierre, Frantext (« Les îles nouvellement découvertes de la mer du sud, telles que celle de Taïti, nous ont présenté des arbres inconnus, comme le fruit à pain et le mûrier dont l’écorce sert à faire des étoffes. » *Études de la nature*, t. 3, p. 78).

BILAN BIBL. : Jourdain 1956, 277 ; Chaudenson 1974, 218 et 300 ; DECOI, 2, 137 ; Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *fouyapen* ; Barbotin 1995 s.v. *frwitapen* / *fwitapen* / *fouyapen* ; « (Antilles fr., oc. Indien) *Fruit à pain* : fruit de l’arbre à pain » DUF 1997 ; Telchid 1997 s.v. *fruit-à-pain* ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *fouyapen* ; Confiant 2007 s.v. *friyapen* ; Barthèlemi 2007 s.v. *friyapen*.

gagé adj., n. “(personne) qui a pactisé avec le diable, et qui apparaît la nuit sous forme d’animal (lièvre, chien, etc.), de plante ou de bâton ailé (v. **bâton-volant**) pour tourmenter les gens”.

1. [*simplex*]

1.1. adj. *Un homme gagé, une femme gagée.*

1. Confirmant ce que m’avait appris M. Médouze, Vireil nous a dit que tous les békés*, tous les richards, sont des voleurs **gagés**. (p. 48)

2. Vireil nous cite des noms de personnages du / bourg* réputés **gagés** ; des gens envers qui il faut être respectueux ; dont il faut surtout se garder de rire ou de se moquer, tels que M. Julios, Mme Boroff, M. Godissart, Mam’zelle* Tica. (pp. 147-148)

3. Polo ne l’aimait pas du tout, cette femme, et depuis qu’il avait remarqué qu’elle était **gagée**, il la haïssait encore davantage. (p. 150)

4. Lorsqu’elle parlait au curé, elle était plus divine que la Vierge. Lorsqu’elle causait avec M. le Maire ou un maître d’école, elle était plus distinguée qu’une marquise – telle que j’en avais vu sur les livres de lecture. Mais lorsqu’elle injurait quelqu’un dans la rue, qu’elle se mettait en colère, ou qu’elle nous battait, elle était pire et plus affreuse qu’une femme “**gagée**”. (p. 161)

1.2. n. m., f. *C'est un gagé, c'est une gagée.*

5. – Ta marraine, je parie que c'est une **gagée** !
C'était l'avis de tous. Le mien aussi d'ailleurs. Ma marraine resta longtemps dans mon esprit sous cet aspect diabolique. (p. 192)

2. [dans un composé] **gens-gagés** n. m. inv. "id.". *Des gens-gagés.*

6. Vireil connaît des choses et nous en raconte d'éblouissantes, de saisissantes, qui nous ravissent, nous excitent, nous font frémir. Des histoires de **gens-gagés**, par exemple. Des personnes qui, la nuit, se transforment en n'importe quelle bête ; parfois même en plantes et qui, sous cette apparence, font du mal aux autres, aux chrétiens, sur les ordres du diable. Vireil a déjà entendu des bâtons-volants* : des **gens-gagés** en forme de bâtons ailés qui, la nuit, survolent la campagne avec un bruit de vent qui parle, et sèment la maladie, le malheur, la mort même dans les cases. [...] L'animal dont les **gens-gagés** revêtent le plus communément la forme est le lièvre. [...] Les **gens-gagés** se présentent quelquefois aussi sous forme de chiens énormes qu'on rencontre, la nuit, à une croisée de chemins, les yeux projetant des lueurs aveuglantes, la gueule pleine de flammes. (p. 147)

7. La marraine ne put pas remettre sa peau. Quand vint le jour, elle mourut, car la lumière du soleil tue les **gens-gagés**. (p. 151)

– [aussi employé au singulier chez Zobel] *Un gens-gagé.*

8. Une nuit, vous revenez d'une fête, par exemple, et brusquement quelque chose de blanc traverse en un bond le sentier : un lapin ! C'est un **gens-gagé** ! Signez-vous. (p. 147)

◆ 1. Forme aphérésée de *engagé*, aussi attestée en créole (v. bibl. ci-dessous), dont le sens métaphorique repose probablement sur l'acception particulière qu'avait ce mot dans le monde colonial : « Au XVII^e s., Français de condition misérable qui avait accepté par contrat de se rendre aux Antilles et, en échange du prix du voyage, de travailler pendant trois ans pour le propriétaire d'une plantation » (DUF 1997). L'engagé dont il est question dans cet emploi métaphorique a, pour ainsi dire, loué ses services au diable. 2. Le composé *gens-gagés* est peut-être un calque du type créole *moun gajé*, attesté dans plusieurs sources (v. bibl. ci-dessous) ; en même temps, il est favorisé par sa paronymie avec le type *angajé*, aussi attesté avec ce sens (ibid.).

BILAN BIBL. : « Les vieilles gens disaient *i gagé* c'est-à-dire il est engagé avec le diable. » Jourdain 1956, 141, note 3 ; « qui a fait un pacte avec le diable » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *angajé* (var. *gajé*) ; « Faire un pacte avec le diable ; celui qui a fait un pacte avec le diable. [...] On dit aussi *moun gajé* » Barbotin 1995 s.v. *angajé* / *gajé* ; « qui a vendu son âme au diable » Telchid 1997 s.v. *engagé* 1 ; « *Compair Lapin engagé avec Djabe* [...] Brer rabbit is in league with the devil » Valdman et al. 1998 s.v. *angaje*² ; « **On moun gajé : Un possédé** (par le diable) » Ludwig et al. 2002 s.v. *gajé* ; « qui a signé un pacte avec le diable » Confiant

2007 s.v. *angajé* 1 ; « engager, (s')engager avec des puissances occultes. *I gajé ké djab* (il est engagé avec le diable). » Barthèlemi 2007 s.v. *gajé* ; « *I angagé ké djab* (il a pactisé avec le diable). » id. s.v. *angagé*.

gaule v. **golle** REM.

gens-gagés n. m. → **gagé 2**

géreur n. m. “homme chargé de gérer une habitation*”. → **commandeur**

1. La rue Cases-Nègres se compose d'environ trois douzaines de baraques en bois couvertes en tôle ondulée et alignées à intervalles réguliers, au flanc d'une colline. Au sommet, trône, coiffée de tuiles, la maison* du **géreur**, dont la femme tient boutique*. (p. 23)

2. Des marchandes, en “golles*” blanches, venues du Petit-Bourg*, ont posé leurs trays* et leurs corbeilles de friandises un peu partout. Lentement, continue d'affluer cette troupe terreuse, l'outil sur l'épaule, et qui va s'arrêter devant le bureau du **géreur** pour attendre leur paye. (p. 63)

3. Puis, brusquement, à je ne sais quel déclic, la foule, d'un même mouvement, se porte plus près de la fenêtre servant de guichet, derrière laquelle le **géreur**, assisté de son économiste et d'un commandeur*, va faire la paye. (p. 64)

4. Vireil est un des rares élèves venant à l'école avec des souliers. C'est le fils d'un **géreur**, celui des Dignes, je crois. (p. 146)

5. M. Justin Roc était le bâtard d'un vieux béké*. Avant d'être contremaître à l'usine, M. Justin avait été **géreur** de l'habitation* Reprise. (p. 155)

6. Il y avait un **géreur** qui, comme la plupart des **géreurs**, font des arrangements dans les chiffres qu'ils portent sur leurs registres pour donner aux nègres* encore moins que le salaire que les békés* leur envoient. (p. 284)

◆ 1^{re} att. (avec le sens de “homme chargé de garder des esclaves”) : 1791 (« Un géreur doit de plus connoître la manière de traiter et de nourrir ses captifs, il faut qu'il soit regardé par eux comme leur père. [...] un géreur n'a pas plus à craindre de ses captifs, quand il sait adoucir leur misère. » *Relations de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, à Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam, etc., Avec des détails intéressans pour ceux qui se destinent à la Traite des Nègres, de l'Or, de l'Ivoire, etc.*, tirées des journaux de M. Saugnier [...] et de M. de Laborde, Paris, Gueffier, p. 326 ; consultable en ligne sur Gallica). Attesté à la Réunion en 1822 (« Le géreur, c'est le blanc qui a la surveillance de l'habitation » A. Billiard, cité dans Chaudenson 1974, 611). Dérivé original sur *gérer*, suff. *-eur* exprimant l'agent.

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 357 [1879, 1880] ; « Nfr. *géreur* “chef d'une exploitation coloniale” (1866–Lar 1922) » FEW 4, 119b, GERERE II 1 ; « *géreù*

= le régisseur» Jourdain 1956, 197; «Le contremaître agricole s'appelle le 'commandeur', au-dessus de lui vient 'l'économe' et au-dessus le 'gérateur' c'est-à-dire le régisseur ou le propriétaire si celui-ci fait valoir lui-même son bien.» Jourdain 1956, 197, note 2; «contremaître responsable des cultures; sa responsabilité s'étend d'ordinaire aux terres correspondant à une ancienne propriété ('habitation'); directeur d'une agence, gérant» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *jère*; «contremaître chargé des cultures; sa responsabilité s'étend d'ordinaire aux terres d'une ancienne propriété» Barbotin 1995 s.v. *jère*; «contremaître d'habitation» Telchid 1997; «contremaître, gérateur» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *jère*; DECOI I,2, 156; «(Antilles) Contremaître, dans une plantation de canne à sucre» NPR 2007; «gérant de plantation (*gérateur* en F.R.A. [français régional antillais])» Confiant 2007 s.v. *jère*.

golle n. f. “longue tunique très ample” (déf. donnée en note dans l'éd.).

1. Des marchandes, en “**golles**” blanches, venues du Petit-Bourg*, ont posé leurs trays* et leurs corbeilles de friandises un peu partout. (p. 63)

– *Golle de nuit*, chemise de nuit.

2. Ce soir-là j'avais peur d'aller dehors. Je n'allai pas me laver les pieds. Je pris mes haillons en paquet dans le coin où je les fourrais chaque matin, je les étendis sur le plancher, et j'allais peut-être me coucher aussitôt, tel que j'étais, lorsque la voix de m'man* Tine me rappela :

– Déshabille-toi, mets ta **golle de nuit** et oublie pas de faire ta prière... (p. 169)

REM. : On trouve aussi dans un autre ouvrage de Zobel la graphie *gaule* : «Mamzelle* Négrresse* faisait le va-et-vient entre chez elle et la case de ma mère, un peu gênée dans son allure par ses chaussures à mi-talons et l'ampleur de sa **gaule** blanche.» (*Le soleil partagé*, 1964, p. 117).

◆ Type lexical uniquement attesté à la Martinique ; serait peut-être le résultat d'un emprunt à l'anglais *gown* d'après Jourdain, mais le mot est inconnu en Haïti et en Louisiane, où le contact avec l'anglais a pourtant été beaucoup plus intense.

BILAN BIBL. : «*golle* ou *gaulle* = peignoir ou robe d'intérieur» Jourdain 1956, 105; «La *gaulle* (ou *golle*) (< peut-être de l'anglais : *gown*) était, jusqu'en 1910 environ, le vêtement d'intérieur traditionnel des femmes antillaises» id., note 1; «(arch.) *gaule*, robe ample» Confiant 2007 s.v. *gol* 1; «(arch.) chemise de nuit» id. s.v. *gol-dòmi*.

gombo n. m. “petit fruit de la plante du même nom (*Hibiscus esculentus*), de couleur verte, de forme conique allongée, consommé comme légume”.

1. Elle nous offrit à déjeuner des ignames, de la morue à l'huile et des **gombos** – moi qui n'aimais pas les **gombos** ! – et parla tout le temps de ses malheurs. (p. 189)

◆ 1^{res} attestations : 1757 (*gombaut*), 1764 (*gombo*), v. FEW 20, 87b, KI-NGOMBO, ainsi que TLF où l'on peut lire en outre : « Terme des Antilles françaises issu du bantou de région angolaise *ni-ngombo*. »

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 357 [1880] ; « *gombo*, m., français d'Amérique, JACQUIN, *Observationes botanicae*, 1764, 2^e partie, p. 11. (C'est le nom habituel donné à cette plante par les Français des Antilles et de la Louisiane). Quelques auteurs écrivent *gombaut*, d'autres *gombeau*. » RIF13, 76 (1900) ; Friederici 1947, 288b ; « *gombo* = ketmie comestible, okra » Jourdain 1956, 93 ; « *gombo / hibiscus esculentus* = ketmie gombo < congolais : quingombo » id., 277 ; « *gombo musc / hibiscus abelmoschus* = ketmie musquée » ibid. ; « *gombo, congo, quingombo* = (ketmie comestible) » ibid., dans une liste de « Survivances africaines » ; « Originairement, le mot désignait la plante dite *calalou* ('okra' : *hibiscus esculentus*) ; mais, dans la suite, il s'appliquait également au mets qu'on en prépare, par ex. : en Louisiane, le gombo aux crabes, le gombo aux huîtres, le gombo filé, etc. [...] En patois créole louisianais, appelé aussi 'français nègre' ('Négro French' en langue anglaise) cette soupe est connue aussi sous le nom de gombo-zhèbes. – Etym. – *Gombo* est un double de 'quiringombo', mot congolais. » Faine 1974 s.v. *gombo* ; « gombo (légume servi en hors-d'œuvre), *Hibiscus esculentus* L. (Malvaceae) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *gonbo* ; « légume, se sert en hors-d'œuvre (*Hibiscus*) » Barbotin 1995 s.v. *gonmbo* ; « gonbo » Valdman 1996 s.v. [angl.] *okra* ; « Plante de la famille des malvacées, cultivée pour ses fruits. *Sauce à gombo et morue*. » Telchid 1997 s.v. *gombo* ; « 1. Plante des régions chaudes (fam. malvacées) dont on consomme les feuilles et les fruits comme légumes ; son fruit. Syn. (Guyane, Haïti) *calalou*. 2. Soupe faite avec la racine [?] de cette plante (plat national en Louisiane). *Un gombo aux huîtres*. » DUF 1997 s.v. *gombo* ; « 1. [angl.] Okra ; [fr.] gombo (légume). (*Hibiscus esculentus*). [...] 2. [angl.] Gumbo ; [fr.] gombo [sans définition ; il faut deviner qu'il s'agit ici du fameux mets louisianais, v. BDLP-Louisiane] » Valdman *et al.* 1998 s.v. *gonbo* ; « gombo (*Hibiscus esculentus*) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *gonbo / gonmbo* ; « (afr.) gombo. N. Sc. *Hibiscus esculentus* » Confiant 2007 s.v. *gonbo* ; « 1 okra [...] 2 kind of hard bean or pea » Valdman 2007 s.v. *gonbo*.

Guinée → herbe de Guinée

guyapana n. m. « plante médicinale, endémique dans les Antilles, considérée comme une panacée, servant entre autres à faire des tisanes ».

1. En bordure du jardin de Mme Jean, m'aurait dit m'man* Tine, il doit y avoir du **guyapana**, la tige en est rouge et les feuilles vert-jaune fuselées ; c'est bon contre les refroidissements de poitrine. (p. 307)

◆ 1^{re} att. du type *ayapana* : 1804 (v. DECOI) ; amérindianisme. Mot « des isles », bien connu dans l'Océan Indien. L'élément initial qui caractérise la forme an-

tillaise reste inconnu. – «Les habitans du Brésil, dit Aubert Du Petit-Thouars, ont donné le nom d’Aya-Pana à une plante de leur pays, à laquelle ils attribuent de grandes propriétés. Elle fut transportée en 1797 à l’île de France par Augustin Baudin, qui la déroba adroitement à un Brésilien qui la lui avait refusée. Cette plante, regardée comme une panacée, était mise en usage contre les empoisonnements par les minéraux, par les végétaux et par les animaux. [...] On la rencontre actuellement aux Antilles, où il est à croire qu’elle a été propagée par quelque main bienfaisante.» (Michel Étienne Descourtilz, *Flore pittoresque et médicale des Antilles, ou Traité des plantes usuelles des colonies françaises, anglaises, espagnoles et portugaises*, 1827, tome 3, p. 241).

BILAN BIBL. : «*guiapãna* < *caraiibe* : *ayapana boussingaultia leptostachya* (MOQ.)» Jourdain 1956, 278; «[yapana]» Chaudenson 1974, 307 et 675; «espèce de plante médicinale» DECOI II, 23 s.v. *ayapana* (*yapana*, *apana*); «*guiapãna* (*ayapana*) = plante» id., 299; «*Eupatorium triplinerve*. [...] Herbe qui guérit les plaies, les maux de ventre, calme la fièvre» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *ayapanna* (var. *gyapanna*).

habitation n. f. “plantation de canne à sucre (terres et dépendances)”. → **commandeur**; **gèreur**

1. [...] l’**habitation** même où j’étais né, et d’où, à l’âge de cinq ans, je n’étais jamais sorti. (p. 15)
2. Quand il sera midi – tu sais ? quand la cloche de l’**habitation** va sonner – tu prendras un verre d’eau et tu le verseras sur cette assiette de farine. (p. 22)
3. Qu’est-ce que tu as ? Tu es fatigué d’avoir gambadé sur l’**habitation** du béké* ? me demande m’man* Tine. (p. 42)
4. Avant d’être contremaître à l’usine, M. Justin avait été gèreur* de l’**habitation** Reprise. (p. 155)
5. Nous franchîmes plusieurs mornes*. Nous passâmes par plusieurs **habitations** où des chiens aboyaient et des coqs chantaient. (p. 188)

– [exceptionnellement avec une majuscule ; met l’accent sur l’entreprise commerciale plutôt que sur l’endroit]

6. Car les travailleurs venant s’inscrire sous leurs prénoms, pour distinguer plusieurs porteurs d’un même prénom, l’**Habitation** y ajoute pour chacun une épithète pittoresque ou triviale caractéristique de la physionomie, de la corpulence de l’intéressé ; ou bien le prénom de sa mère ; de son homme, si / c’est une femme ; ou du quartier dont il est originaire. (pp. 64-65).

REM. : La définition restrictive ci-dessus se rapporte au roman de Zobel ; dans l’ensemble des sources antillaises, le mot est décrit plus généralement comme désignant toute exploitation agricole (sans restriction à la canne à sucre).

◆ 1^{re} att. au sens de “petite terre concédée à un colon pour la faire valoir” : 1640 (v. Canac-Marquis / Rézeau 2005, 105 ; v. encore RézeauStDomingue dans ce recueil). Spécialisation sémantique propre au système des plantations ; on trouve dans FEW 4, 369b, HABITARE III les sens suivants : “établissement fait par une colonie en pays déserts et éloignés” (1658–1866, de Rochefort, C., Hist. nat. et mor. des Isles Antilles 270), “bien possédé et cultivé par un colon” (SavBr 1723–Lar 1930). Ce mot «des Isles» (Chaudenson) est attesté en Louisiane, dans les Antilles et dans l’Océan Indien.

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 358 [1878, 1879] ; « *labitation* ou *bitation* = le domaine, la propriété » Jourdain 1956, 197 ; « Le terme est donc très répandu et appartient déjà en 1665 au vocabulaire colonial. [...] On doit prendre comme point de départ le mot ‘habitant’ au sens de ‘cultivateur, planteur’ [...] » Chaudenson 1974, 598 ; « En cr[éole] on entend par ‘*habitation*’ la demeure, le jardin, le champ du paysan ; dans certaines parties du pays [...] les paysans sont nommés *moune bitation*. Cependant, le mot *habitation* s’applique aussi aux grandes propriétés rurales. » Faine 1974 ; « exploitation agricole ; campagne » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *bitasyon* ; « Propriété de rapport à la campagne ; autrefois ‘propriété avec ses bâtiments’, maintenant désigne la terre de cette exploitation, les bâtiments ont disparu ou sont en ruine. » Barbotin 1995 s.v. *bitasyon* ; « exploitation agricole ; champ cultivé » Beniamino 1996 ; « (Antilles fr., Haïti, Louisiane, oc. Indien) Exploitation agricole, ferme » DUF 1997 ; « domaine, propriétés, terres » Telchid 1997 ; « plantation, ferme » Valdman *et al.* 1998 s.v. *abitasyon*, *betasyon*, *bitasyon*, *labitasyon* ; « domaine, propriété, terres » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *bitasyon* ; Canac-Marquis / Rézeau 2005, 105-106 ; DECOI I,2 s.v. *habitation* ; « plantation, ensemble comprenant la maison du maître (ou propriétaire), les cases des esclaves (ou des ouvriers agricoles) et les terres. (*Habitation* en F.R.A. [= français régional antillais]) » Confiant 2007 s.v. *bitasyon* ; « 1 estate [land], large landholding 2 ancestral land » Valdman 2007 s.v. *bitasyon* (*abitasyon*) ; RézeauStDomingue.

halliers n. m. pl. “végétation sauvage, arbustive et très dense, souvent épineuse”. Équivalents approximatifs en fr. de réf. : *broussailles*, *buissons*, *fouffrés*, *taillis*.

1. J’avais l’impression d’avoir parcouru, en rampant, des distan- / ces infinies, et je m’attendais, en émergeant des **halliers**, à me trouver dans un endroit lointain, inconnu. (pp. 28-29)

2. [...] j’en ai assez d’être battu pour avoir déchiré mes vêtements. Ça se déchire aux manches et aux épaules quand on joue, ça se déchire au dos quand on passe sous le fil barbelé des clôtures ; ça se déchire à l’ourlet quand on court dans les **halliers**. (p. 39)

3. Je n’en crois pas mes yeux. Trouver aussi bonnement dans les **halliers** un creux tapissé d’herbe et de paille, et plein d’œufs de poule ! (p. 70)

4. Plus de jeux, plus de maraudes, plus d'expéditions dans les "traces*" lointaines, plus d'incursions massives dans les **halliers** profonds, cousus de lianes, et qui nous effrayaient par les multiples échos de nos voix. (p. 135)

REM. : N'apparaît qu'au pluriel dans notre corpus, d'où la lemmatisation.

◆ Régionalisme de fréquence, dont l'emploi s'explique par sa paronymie avec le type créole correspondant *razyé/hazyé* n. « buisson ». En effet, une recherche intégrale dans les citations du TLFi donne à peine deux douzaines d'attestations de *hallier(s)* n. m. "enchevêtrement de buissons serrés et touffus, d'un accès difficile"; *buisson(s)*, pour sa part, apparaît dans plus de 700 articles. Or, à titre de comparaison, dans la totalité de l'œuvre en prose de Zobel, on trouve seulement 21 att. de *buisson(s)* pour 11 att. de *hallier(s)*, 8 de *fourré(s)*, 2 de *taillis* et 1 seule de *futaie*. Comment s'explique cette sur-représentation de *hallier(s)* par rapport à *buisson(s)*? *Buisson* en créole se dit *hazyé* (ou *razyé*), v. Jourdain 1956, 22 (*razié*), Tourneux / Barbotin 1990, Barbotin 1995, Ludwig *et al.* 2002, Barthèlemi 2007, Confiand 2007 et Rézeau/StDomingue (*hasiers*, dans ce recueil); selon Telchid 1997, *razié* (glosé "halliers, buissons, taillis") appartient également au français régional. Ce type lexical originaire du nord-ouest galloroman (mfr. *hazier* etc., v. FEW 16, 121a, *HAISI 1; v. encore Chaudenson 1974, 689 et DECOI 1,2, 195) et absent du français de référence n'est pas à confondre avec frm. *hallier* (v. FEW 16, 175b, HASAL 2 b), mais la paronymie avec ce dernier explique sa fréquence chez Zobel, qui francise ainsi un mot créole à peu de frais, bien qu'en dépit de l'étymologie. En fait, d'après Confiand 2007, *hallier* serait l'équivalent en « f. rg. » du créole *razié* (var. *hazié*), ce qui laisse entendre que Zobel ne serait pas le seul à sentir un lien entre les deux types lexicaux.

héler v.

1. **héler** v. tr. dir. "interpeller (qn) en criant".

1. Et puis, vous dis-je, M. Lasseroux n'est pas un béké* qui embête les nègres*. Suffit que sa maison soit en ordre. Vraiment, c'est une place comme vous n'avez jamais fait. Un célibataire, pas de femme pour vous **héler** à longueur de journée, vous faire pirouetter tout le temps autour d'elle, et mettre la maison sens dessus dessous chaque semaine. Je crois que c'est une place qui vous irait tout à fait ma chère. (p. 241)

2. **héler** (après) v. tr. ind. "crier (à l'adresse de)".

2. M. Saint-Louis ! s'écrie Soumane, je l'aime pas. L'autre jour, je passais près de son jardin, eh bé* ! parce que j'ai tiré tout bonnement une petite paille de la haie, il **a hélé** après moi (j'avais pas vu qu'il était là), il **a hélé** après moi comme un diable. (p. 52)

◆ 1^{re} att. : 1880 (Armand Massé, v. Rézeau 1995). Autre exemple de mot passé de la sphère maritime à la langue courante (cf. *amarrer*, *drivailler*); en effet, *héler*

en français de métropole s'est d'abord dit de l'action d'appeler une embarcation, en mer, à l'aide d'un porte-voix (v. TLF). Aujourd'hui, le mot ne s'emploie dans l'usage courant qu'avec le sens de "appeler de loin" (v. entre autres NPR 2007). Dans les Antilles (ainsi qu'en Louisiane), ce type lexical s'est spécialisé avec le sens de "appeler en criant", puis simplement "crier, hurler".

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 358 [1880, 1883]; « *héler* ; *réler* » Faine 1974 s.v. *appeler*; « crier, pleurer en criant » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *hélé*; « crier ; en pur créole n'exprime pas l'idée d'appeler » Barbotin 1995 s.v. *hélé*; « *rele* » Valdman 1996 s.v. *call out, cry, shout, telephone, yell*; « crier, pousser un cri, hurler ; chanter, pépier, gazouiller ; braire ; pleurer » Valdman *et al.* 1998 s.v. *hele*; « appeler en criant ; hurler ; s'écrier ; hausser le ton, crier » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *hélé*; « crier » id. s.v. *rélé*; « crier de toutes ses forces, appeler au secours ; var. *rélé* » Confiant 2007 s.v. *hélé* 1 ; « appeler à haute voix, interpeller ; var. *rélé* » Confiant 2007 s.v. *hélé* 2 ; « appeler, héler, parler fort, se plaindre » Barthèlemi 2007 s.v. *rélé*; « to call » Valdman 2007 s.v. *rele*¹ (*hele*).

herbe couresse loc. nom. f. "plante herbacée, comestible, au goût poivré, courante aux Antilles". → **herbe de Guinée ; para.**

1. J'essayais de me divertir : avec les vers de terre que la houe exhumait, avec des escargots que je rencontrais ; ou bien, en cueillant des **herbes couresse** et des épinards sauvages pour le repas du soir. (p. 80)

◆ Mot composé formé par apposition : *herbe* n. f. [déterminé] + *couresse* n. f. "(espèce de couleuvre)" [déterminant]. Ce dernier, caractéristique du français et du créole antillais, est fort probablement un héritage du galloroman (éventuellement avec évolution sémantique) : on trouve en effet *couresse* en patois normand pour désigner une sorte de crabe, v. FEW ; il s'agirait d'un dérivé du verbe *courir*, parallèlement à frm. *coureurs* "rongeurs, oiseaux, crustacés remarquables par l'agilité de leur marche" (dp. 1811, FEW). Le simple *couresse* n. f. "(espèce de couleuvre)" est attesté dans Meyer-Lübke, *Grammatik der Romanischen Sprachen*, t. 2 (*Formenlehre*), 1894, 413, § 366 : « *couresse* direkt von *courir* eine Art Schlange ». – La motivation sémantique de la lexie composée vient probablement du fait que l'on croyait autrefois que la sève de cette herbe était bénéfique contre les morsures de serpent ; cf. ces attestations anciennes :

« On appelle à la Martinique *Herbe à Couresse* le Poivrier à feuilles transparentes. On en trouve une quantité considérable au quartier de Fort-Saint-Pierre, infecté d'animaux venimeux ; comme si la nature indiquait ce moyen curatif, car elle place toujours le remède à côté du mal. On l'appelle *Herbe à Couresse*, nom d'un serpent menu et long, chamarré de noir, de jaune et de gris. Cette couleuvre est peu venimeuse, car on la manie sans danger, mais elle est ennemie, dit-on, des autres serpens venimeux. Elle les attaque, les presse si fort en les entortillant qu'elle les étouffe : on prétend dans le pays, que si elle se sent mordue par ces serpens, elle a

recours à cette plante comme à un contre-poison, d'où lui vient le nom de *Plante utile à la Couresse*.» (Descourtilz 1827, t. 3, p. 341)

« Recette pour la composition de la poudre des dames Ursulines de Saint-Pierre, pour panser la piqûre du serpent. [...] ajoutez-y neuf morceaux de racine de lierre du pays, de la longueur d'un doigt et coupés en tranches, neuf morceaux d'égale longueur d'**herbe à couresse** hachés également, et neuf citrons de la grosseur d'une olive, aussi mis en tranches. » (*Enquête sur le serpent de la Martinique (vipère fer de lance, bothrops lancéolé etc.)*, Seconde édition par le Dr E. Rufz, Paris, Germer Baillière, 1859, p. 170)

« On appelle à la Martinique *zhèbe-couresse* le poivrier à feuilles transparentes. [...] Ce nom d'**herbe-à-couresse** lui vient d'un serpent mince et long [...]. Cette couleuvre n'est pas venimeuse, car on la manie sans danger, mais elle est ennemie, dit-on, des autres serpents venimeux. Elle les attaque, les presse si fort en les entortillant qu'elle les étouffe. On prétend dans le pays que si elle se sent mordue par ces serpents elle a recours à cette plante comme à un contre-poison, d'où son nom *zhèbe-couresse*. Le poivrier à feuilles transparentes rampe et n'a que deux pieds d'étendue. On l'emploie comme remède contre les morsures des serpents. » (Turiault 1874, 450).

BILAN BIBL. : « Cherbourg *couresse* f. "sorte de crabe vert" FEW 2, 1566b, CÜRRÈRE I 1 a ; « *zhèbe couresse* [sans définition] » Jourdain 1956, 18 ; « À la Martinique, il existe une espèce de couleuvre appelée en créole *couresse* < peut-être *couresse*, *dromicus cursor* ou *coluber cursor* (LACÉPÈDE) » id., 38 ; « En Normandie le nom de 'couresse' désigne une sorte de crabe » ibid., note 2 ; « *machette couresse* = machette couleuvre = *drymobuis boddaerti* (LENTZ) colubridés » id., 39 ; « *zhèbe couresse* = *cochlearia / peperomia pellucida* » id., 289 ; « *couresse* = crabe » id., 293 (le mot apparaît dans une liste de « survivances dialectales françaises », plus précisément comme un mot « normand ») ; « couleuvre, *Dromicus juliae* et *Alsophis antillensis* (Colubridae) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kourès* ; « **Zèb-a-kourès** : herbe serpent » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *zèb* ; « sorte de couleuvre (*couresse* en F.R.A. [français régional antillais]. Il [en] existe deux variétés. N. Sc. *Dromicus juliae* et *Asophis* [sic ; *Alsophis*] *antillensis* (Colubridae [sic ; Colubridae]) » Confiant 2007 s.v. *koures*.

herbe de Guinée loc. nom. f. "graminée répandue aux Antilles, pouvant servir de fourrage, mais considérée comme parasite dans les plantations de canne à sucre". → **herbe couresse ; para**.

1. Lorsque le jour commençait à descendre et que m'man* Tine s'acharnait après ces touffes de "para*" rétives, une immense panique s'éveillait en moi. J'avais fini par comprendre que Médouze était mort de fatigue, que c'étaient les pieds de canne, les touffes de "para*" ou d'**herbes de Guinée**, les averses, les orages, les coups de soleil, qui, le soir venu, l'avaient foudroyé. (p. 136)

◆ 1^{re} attestation : 1797 (« Les fourrages qui servent de nourriture des bestiaux sont le bois-patate, c'est-à-dire, la tige et les feuilles de cette racine ; celle du petit mil en vert, l'herbe de Guinée » Wimpffen, 138 ; v. RézeauStDomingue dans ce recueil s.v. *bois-patate*). Innovation par composition : subst. *herbe* + complément prépositionnel introduit par *de* exprimant l'origine. Le type créole est parfois défini par « herbe coupante » dans les sources antillaises (v. bibl. ci-dessous) ; il s'agit probablement d'un régionalisme caché du français régional antillais dans la métalangue. – On retrouve la même lexie en français régional de Nouvelle-Calédonie : v. Pauleau 2007^{1,2} s.v. *herbe de Guinée* (*Panicum maximum*).

BILAN BIBL. : « *zhèbe guinée, panicum maximum* (JACQ.) = graminée introduite aux Antilles » Jourdain 1956, 290 ; « herbe coupante (*Panicum maximum*) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *giné* ; « **zèb-diné/zéb giné** : Herbe coupante » id. s.v. *zèb* ; « herbe de Guinée » Confiand 2007 s.v. *zeb-djinen* ; « **zèb ginen** guinea grass » Valdman 2007 s.v. *zèb'*.

iche n. m. “enfant (considéré dans un rapport de filiation)”.

1. Enfin, voyez-moi un peu les genoux de ce petit bonhomme !... Ah non ! j'en peux plus, j'en peux plus. Il faut que Mamzé* Délia vienne chercher son **iche**. (p. 49 ; glosé « son enfant » en note de bas de page)

2. – As-tu mangé ?

– Oui, m'man* Tine... Tu es malade ?

– Oui, mon **iche**, fit-elle ; le corps de ta maman / n'est plus bon. Le corps de ta maman n'a que des os et des fatigues. (pp. 148-149)

3. – José, qu'as-tu fait, mon **iche** ? (p. 209)

REM. : La séquence « mon iche » en emploi interpellatif a été jugée comme « tout à fait artificielle » par M.-Chr. Hazaël-Massieux (1989, 291) ; il faut probablement comprendre par là que les locuteurs martiniquais diront « mon fils » ou « mon enfant » s'ils parlent français, et « yich-an-mouen » lorsqu'ils s'expriment en créole, mais jamais « mon iche », construction hybride. Profitons-en pour rappeler que notre objet d'étude est le français des œuvres littéraires antillaises, et non le français oral spontané des locuteurs.

◆ Déjà attesté en créole chez Turiault 1874, 420 : « [Guadeloupe] *Pititt à mouè* – [Martinique] *yche moin*. ». – Type lexical martiniquais, qui remonterait selon une proposition de Jourdain 1956, 296 à l'espagnol *hijo* n. m. “fils”. Pour donner plus de poids à cette proposition, il faut préciser qu'aux 16^e et 17^e siècles, ce mot espagnol se prononçait approximativement [‘išo] (et non [‘ixo] comme aujourd'hui) ; cf. esp. *Quijote* qui a donné (au début du 17^e s.) le français *Qui-chotte*. – On trouve chez Armand Massé, missionnaire aux Antilles (1878-1884, v. Rézeau 1995), la forme *biche* avec le même sens que notre mot : « Elle ne sait comment s'exprimer pour me dire que sa fille est aux petits soins pour elle ; elle

me dit que sa fille est la meilleure *biche* (enfant) de La Bréa [...]» t. 1, p. 243 [1^{er} juin 1879]; «les autres qui ne sont que des Africains, anciens esclaves avec leurs *biches* (enfants)» *ibid.*, p. 259 [6 juillet 1879]; «En passant devant elle, je lui ai crié: “Bonjour vieux *biche* (enfant)!” Comme elle est à moitié aveugle, elle a repris: “Vieux biche, vieux biche, qui ça qui papa à moué?”» *ibid.*, p. 290-291 [15 septembre 1879]. Il s’agit là fort probablement d’une mauvaise lecture pour *hiche*.

BILAN BIBL.: «*fai yiche* = donner naissance, mettre au monde» Jourdain 1956, 44; «*yiches zenfants* (G.) = la postérité, la descendance, la lignée, les enfants» *id.*, 115; «< de *hijo* (espagnol) = fils» *id.*, 115, note 3; «*yiche* = l’enfant» *id.*, 116; «*yiche* = [esp.] *hijo*» *id.*, 296; «forme tout à fait artificielle ‘mon iche’ en interpellatif» Hazaël-Massieux 1989, 291; «(mot martiniquais) (n. u.) – Petit enfant» Barbotin 1995 s.v. *ich*; «enfant (esp. *hijo*)» Confiant 2007 s.v. *yich*.

kérosine n. m. “produit de la distillation du pétrole, plus lourd que l’essence, utilisé comme combustible liquide dans les lampes à pétrole”.

1. Devant une porte qui béait sur l’obscurité déjà / accumulée dans la case, une ombre à peine visible de loin m’attendait. C’était pour m’envoyer demander un peu de sel à m’man* Tine, ou acheter deux sous de **kérosine** à la boutique*. Puis, devant la case, nous allumions un feu entre trois pierres. C’était moi qui cherchais aux alentours les brindilles dont la flamme est friande. (pp. 54-55)

2. Je n’en ai jamais mangé, des œufs. D’ailleurs, aucun de nous n’en a jamais mangé. Les œufs de nos parents, c’est pour faire des couvées. Et les poules, c’est pour être échangées à la boutique* de “la maison*” contre du riz, du **kérosine**, de la morue: ou peut-être vendues aux békés* de l’usine. (p. 71)

◆ Emprunt (attesté à la Martinique et en Haïti) à l’anglo-américain *kerosene* [‘kɛrəsi:n] n. “a commercial product of the distillation of petroleum [...] extensively used as a lamp-oil” (OED₂ en ligne), aussi attesté sous la forme graphique *kerosine* (dp. 1864, *ibid.*). On trouve d’ailleurs la forme *kérosine* en français dès 1862 (v. TLF), mais celle-ci a été supplantée en français de référence par *kérosène*.

BILAN BIBL.: «*kérosine* = pétrole» Jourdain 1956, 15; «*kérosine* < américain : *kerosene* = pétrole» *id.*, 112; «*kérosine, gaz* (ANG)» Faine 1974 s.v. *pétrole*; «[angl.] *kerosene* [...] **lanp kewozin** *kerosene lamp*» Valdman 2007 s.v. *kewozin* (*kewozèn*).

laghia n. m. “danse exécutée par deux hommes simulant un violent affrontement corps à corps, souvent interprétée lors de veillées mortuaires”.

1. Et quand il danse le **laghia**, le samedi soir, on souhaiterait que la nuit ne finisse pas et que les flambeaux ne s’éteignent jamais. (p. 54)

2. Les travailleurs semblaient aimer la récolte. Ils disaient qu'ils gagnaient alors plus d'argent. Moi aussi, j'aimais la récolte, parce que le samedi soir, il y avait plus de marchands autour du bureau et à la rue Cases, et la fête durait plus longtemps. Il y avait aussi des jeux de dés et de cartes en plein air, autour d'un tray* et d'une torche, qui tournaient souvent en combats épouvantables : **laghias** de la mort. (p. 85)

3. Le samedi soir, il va jouer et chanter sur les plantations ; et c'est là que, entre deux **laghias** de / la mort, Ti-Louise danse le "bel-air*" comme une femme qui a vendu son âme au diable, dit-on. (pp. 143-144)

REM. : *Laghia de la mort* est le titre d'un recueil de nouvelles de J. Zobel (Paris, Présence Africaine, 1978).

◆ Selon Jourdain, le mot serait d'origine africaine (v. bibl. ci-dessous), mais elle ne cite aucune référence bibliographique pour étayer son hypothèse. Rappelons qu'une danse peut être (ou sembler) d'origine africaine sans que ce soit nécessairement le cas de son nom : la *capoeira* brésilienne, danse qui enchaîne des figures acrobatiques et des mouvements de combat, a un nom d'origine tupi (v. Friederici 1947, 131 ; NPR 2007). On considérera donc, jusqu'à plus ample informé, que le mot est d'origine inconnue.

BILAN BIBL. : « *l'aguia*, divertissement dansé par les hommes et qui simulait une lutte, un combat guerrier : nom et chose venant d'Afrique. La race *aguia*, très belliqueuse, occupe la région d'Athihémé au Dahomey, son nom est encore vivant à la Martinique non seulement dans cette danse (peut-être disparue actuellement), mais dans l'épithète attribuée à un serpent vigoureux et combattif : *sèpent aguia* » Jourdain 1956, 185-186 ; « *aguia (aga)* = serpent (nom d'une race africaine) » id., 296 ; « lutte dans les veillées mortuaires » Telchid 1997 s.v. *laghia* ; « *laghia*, lutte [...] En Martinique, danse de veillée mortuaire qui simule un combat » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *lagya* ; « (afr.) danse-combat d'origine africaine (*laghia* en F.R.A. [français régional antillais] » Confiant 2007 s.v. *ladja*.

lélé n. m. "instrument de cuisine servant à fouetter un liquide pour le faire mousser, fait d'une petite branche d'arbre terminée en branchettes".

1. Cet affreux silence m'isole dans ma confusion, déblayant tout autour de moi, comme au moment où m'man* Tine cherche un manche à balai, un "lélé", un bout de corde pour m'assommer. J'ai envie de crier d'avance. (p. 45)

REM. : Curieusement, le mot est glosé par « mouvette » dans plusieurs sources (Tourneux / Barbotin 1990, Confiant 2007, ainsi que la note de bas de page de l'édition de 1950 de *La Rue Cases-Nègres* consacrée à ce mot) ; or, *mouvette* est très rare en français contemporain, comme on peut en juger par son absence du NPR 2007, ainsi que par les deux seules attestations que nous fournit Frantext (Zola 1877 et Duhamel 1920) ; en outre, il désigne un objet qui a la même fonction mais pas du tout la même forme que le lélé. Le TLF définit ainsi *mouvette* :

«cuillère en bois de forme ronde ou ovale et de taille variable qui sert pour la cuisine». Il semblerait donc qu'on ait affaire ici à un régionalisme caché du français régional antillais (mais dont on ne trouve aucun correspondant dans les nomenclatures des dictionnaires créole-français).

◆ Mot d'origine inconnue ; viendrait du «dahoméen» d'après É. Jourdain, qui ne cite toutefois aucun dictionnaire de langue africaine pour étayer son hypothèse.

BILAN BIBL. : «*lélé* = fouet rotatif» Jourdain 1956, 85 ; «Fouet à faire mousser les liquides < dahoméen *lélé* = tourner, c'est proprement l'action qu'on accomplit en faisant tourner ce fouet entre les mains accolées. On appelle *bois lélé* à la Martinique la plante qui fournit ces fouets locaux ; les rameaux, disposés en rayons autour de la tige, sont coupés à une longueur variable, c'est comme une petite roue qu'on ferait tourner par l'essieu.» id., 85, note 1 ; «*lélé* = faire mousser» id., 87 ; «*bois lélé*, *heisteria coccinea* (Jacq.)» id., 271 ; «fouet à faire mousser les liquides» id., 297 ; «mouvette, faite normalement d'une tige fine de **pyé lélé**, longue d'une vingtaine de centimètres, que l'on choisit avec plusieurs fourches à son extrémité» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *lélé* ; «remuer, agiter» ibid. ; «**pyé lélé** arbre dans lequel on taille les mouvettes, *Cordia elliptica* Sw. (B oraginaceae)» ibid. ; «Mélangeur pour préparer le punch, normalement fait avec une tige fine de l'arbre qui porte ce nom, tige d'une vingtaine de centimètres d'où partent, en son bout, du même niveau, cinq ou six tronçons de branchettes de trois centimètres chacune. *Pyé lélé* : l'arbre dans lequel on coupe le *lélé*.» Barbotin 1995 s.v. *lélé* 1 ; «espèce d'arbre» Barbotin 1995 s.v. *lélé* 2 ; «fouet à sauce fait d'une branche de cacaoyer, à 3 ou plusieurs 'doigts'» Telchid 1997 s.v. *lélé* ; «fouet à sauce fait d'une branche de cacaoyer à trois ou plusieurs doigts» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *lélé/baton-lélé* ; «instrument en bois servant à touiller la nourriture, mouvette» Confiant 2007 s.v. *baton-lélé* ; «touiller, remuer» Confiant 2007 s.v. *lélé* 1 ; «bateur en bois, battre» Barthèlemi 2007 s.v. *lélé*.

mabi n. m. “boisson fermentée faite à partir du bois de la plante antillaise du même nom, sucrée et aromatisée au gingembre”.

1. Mme Popo était gentille aussi : elle vendait du corossol* le matin et fabriquait du “**mabi**”. (p. 144)

◆ 1^{re} attestation : «Du Tertre, II, 120 : *maby*, Bataten-Wein, 1648/1667-71.» (Friederici 1947, 355). Mot d'origine caraïbe (galibi), connu en Haïti, dans les Petites Antilles et en Guyane.

BILAN BIBL. : «**mábi**, mábi, maby, mapi, napi. *Ipomoea Batatas* Poir. Batate, Süßkartoffel ; [...]. – Frucht u. Getränk daraus. / Insel- und Festland Karaiben (Galibi) [...].» Friederici 1947, 355 ; «bière de gingembre» (note de bas de page, *La Rue Cases-Nègres*, p. 144 ; «*maby* [...] Boisson fermentée locale, le mot et

la chose sont caraïbes. Les indigènes des Antilles fabriquaient cette boisson en faisant fermenter des patates douces écrasées dans l'eau, actuellement on se sert d'une plante spéciale appelée : *bois maby*. » Jourdain 1956, 98 et note 2 ; « *bois mabi / colubrina reclinata* (BRONGN.) » id., 271 ; « 'mabi', boisson fabriquée avec le bois de **pyé mabi**. Recette : 1^{er} jour, on fait bouillir du bois. 2^e jour, on en fait bouillir d'autre avec du gingembre, et on mélange avec la décoction de la veille. On y ajoute du sirop de batterie ou du sucre. 3^e jour, on boit. » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *mabi* ; « 1. Espèce de bois. 2. Boisson faite avec ce bois. » Barbotin 1995 s.v. *mabi* ; Breton 1665 [1999], 262, 290 ; « mabi (boisson caraïbe, fabriquée avec du bois-mabi). » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *mabi* ; « (car.) mabi (infusion fermentée d'un arbre appelé *bwa-mabi* qui a des propriétés diurétiques). N. Sc. *Colubrina elliptica*. » Confiant 2007 s.v. *mabi* ; « boisson à base de décoction de bois mabi, de gingembre, de sirop de canne ou de sucre » Barthèlemi 2007 s.v. *mabi* ; « **1** kind of plant **2** cheap, foamy alcoholic beverage made from the same plant » Valdman 2007 s.v. *mabi*.

macang'ya → **banane macang'ya**

macata n. m. “arbuste à fleurs jaunes ou oranges”.

1. Je restais accroupi auprès d'elle, fixant dans la même direction qu'elle un arbre en fleur – un **macata** tout jaune ou un flamboyant sanguinolent – les couleurs que faisait le ciel derrière les mornes*, de l'autre côté de la plantation, et dont la lueur se reflétait jusqu'au-dessous de nous.

◆ Mot d'origine inconnue, attesté dans quelques sources antillaises, et présenté par certains sites web antillais comme synonyme de *petit flamboyant rouge*. Le mot ne semble pas exister en espagnol (ø DCECH, DRAE 2001), ni en anglais (ø OED₂).

BILAN BIBL. : [ø Friederici 1947, ø Arveiller 1963] ; « d'origine caraïbe [...] *macata* = plante » Jourdain 1956, 299 ; « fleur du paradis, poincillade » Confiant 2007 s.v. *makata* 1 ; « plante médicinale dont la fleur est utilisée en tisane » Barthèlemi 2007 s.v. *makata*.

maison n. f. “bâtiment dans lequel vit le gérant* de l'habitation*, hébergeant entre autres une boutique* à l'usage des travailleurs de la plantation”.

1. La rue Cases-Nègres se compose d'environ trois douzaines de baraques en bois couvertes en tôle ondulée et alignées à intervalles réguliers, au flanc d'une colline. Au sommet, trône, coiffée de tuiles, la **maison** du gérant*, dont la femme tient boutique*. Entre la “**maison**” et la rue Cases, la maisonnette de l'économiste, le parc à mulets, le dépôt d'engrais. Au-dessous de la rue Cases et tout autour, des champs de cannes, immenses, au bout desquels apparaît l'usine. (p. 23)

2. Je n'en ai jamais mangé, des œufs. D'ailleurs, aucun de nous n'en a jamais mangé. Les œufs de nos parents, c'est pour faire des couvées. Et les poules, c'est pour être échangées à la boutique* de "la **maison**" contre du riz, du kérosine*, de la morue : ou peut-être vendues aux békés* de l'usine. (p. 71)

3. Tu auras fini de ramasser de mauvaises mœurs sur la plantation. Tu iras à l'école apprendre un brin d'éducation et à signer ton nom. Car Dieu a permis que je n'aie pas porté dans la caisse de "la **maison**" les quat' sous que ta maman t'a envoyés : je t'ai acheté un petit costume. (p. 91)

4. Je crois qu'on a déjà été à "la **maison**" pour demander dans quel champ M. Médouze travaillait. (p. 97)

5. M'man* Tine allait souvent à Petit-Bourg*, même le soir après son travail ; car elle évitait autant que possible d'acheter à "la **maison**". (p. 109)

◆ Spécialisation sémantique propre à la société de plantation. La mise en relief typographique du syntagme « la maison », le plus souvent présenté entre guillemets par l'auteur, a valeur de connotation autonymique : en plus de suggérer que l'auteur était conscient de la valeur particulière de la lexie dans le contexte de l'habitation*, il faut peut-être aussi y voir une allusion à la forme créole avec agglutination de l'article (v. bibl. ci-dessous).

BILAN BIBL. : « *lãmaison* = la maison des maîtres » Jourdain 1956, 198 (« Les Bâtiments de "l'habitation" »).

maman-violon n. m. "violoncelle".

1. Médouze chante. De sa voix sombre et râpeuse, il imite cent violons, vingt "**maman-violons**" (violoncelles), dix clarinettes et quinze contrebasses. (p. 59)

◆ Innovation par composition à partir de *maman* n. f., employé ici avec le sens de son correspondant créole *manman* "gros, énorme", qui fonctionne ici comme un adjectif antéposé au substantif *violon*. Il doit s'agir à la base d'une métaphore animalière, la « maman » étant opposée à ses « petits » par sa taille supérieure, comme le violoncelle l'est par rapport au violon.

BILAN BIBL. : « les Noirs appellent le violoncelle 'maman violon' » Henry de Lalung, *Les Caraïbes : un peuple étrange aujourd'hui disparu*, Paris, Bourrelier, 1948, p. 75 ; « gros, énorme » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *manman* ; « gros » Barbotin 1995 s.v. *manman* 4 ; « immense, énorme » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *manman* ; « énorme ; gigantesque » Confiant 2007 s.v. *manman* 2.

Mam'zelle n. f. (var. **Mamzé**) "(titre qui précède le nom d'une femme adulte non légitimement mariée, qu'elle vive seule ou en concubinage, qu'elle ait eu ou non des enfants)".

1. Orélie, folle de joie, nous fait visiter la chambre qui s'est embellie depuis que M. Symphor et **Mam'zelle** Francette, ses parents, ont acheté une à une quatre

caisses et des planches, dont ils ont fait un bâti sur lequel sont empilés des haillons recouverts d'une cretonne. (p. 32)

2. Romane, c'est **Mam'zelle** Appoline qu'elle préfère. Une vieille qui n'y voit pas bien clair, et qui / nous appelle pour lui retirer des chiques des pieds, ce que je n'aime pas faire. (pp. 53-54)

3. [...] il est vrai que M. Donatien battait chaque samedi soir **Mam'zelle** Horacia, sa femme ; mais celle-ci ne lui ménageait pas non plus les coups de dents [...]. (p. 51)

4. Je connaissais aussi **Mam'zelle** Mézélie, dont la / chambre touchait à la nôtre. Une grande femme qui était toujours chez elle vêtue d'une simple chemise, et qui m'envoyait souvent lui acheter du rhum lorsqu'il y avait un homme en dedans avec elle. (pp. 142-143)

5. Quelle ne fut pas ma stupéfaction, lorsque Jojo m'avoua que sa vraie mère était **Mam'zelle** Gracieuse, cette femme qui habitait non loin de la Cour Fusil, non loin de la maison de M. Justin Roc, que je voyais tous les jours, et pour qui j'avais même été faire des commissions parfois. (p. 154)

– [exceptionnellement, sans majuscule]

6. Jojo, lui, resta muet quand je lui appris la nouvelle [de la mort de la grand-mère du narrateur]. Puis, il murmura simplement : – Pauvre **mam'zelle** Amantine ! (p. 308)

– [var. **Mamzé**, **mamzé**]

7. Et moi, ajoute Soumane, regarde un peu comment je suis déchiré dans le dos. C'est **mamzé** Romane qui m'a fait ça en courant dans le chemin de la Trénelle. Elle voulait passer devant moi, elle m'a tenu comme ça, elle a tiré, et crac ! (p. 38)

8. Enfin, voyez-moi un peu les genoux de ce petit bonhomme !... Ah non ! j'en peux plus, j'en peux plus. Il faut que **Mamzé** Délia vienne chercher son iche*. (p. 49)

REM. : D'après les transcriptions des dictionnaires créole-français, le mot doit se prononcer [mãzɛl] ou [mãze], à tout le moins en créole (plutôt que [mamzɛl], comme en français populaire).

◆ Du point de vue formel, le mot est bien sûr issu du fr. pop. *mamzelle* n. f., qui apparaît dans la lexicographie française sous différentes graphies dp. Richelet 1680 (lequel écrit *mameselle*, et précise avec mépris : « il n'y a que le Parisien qui est badaut, ou les Provinciaux qui parlent de la sorte » ; v. FEW 3, 133b et 135a, *DOMNICELLA I et note 5). L'évolution sémantique est propre à la société antillaise. – Une première attestation créole a été relevée chez Turiault 1876, 407 : « Les mots *chouval*, *doué* (devoir), *mitan*, *fouyer*, *mamzelle*, *quéquin*, *qué-quefois*, *pouèson*, *rasouè*, *souef*, *touélette*, et bien d'autres, sont des mots patois [sic] adoptés par les nègres. »

BILAN BIBL. : « La femme légitime est nommée *Madâme*, tandis que la concubine s'appelle *mâmselle*. » Faine 1974 s.v. *mademoiselle* ; « mademoiselle (toujours suivi du nom ; peut se dire aussi bien à une demoiselle plus âgée que soi, qu'à une femme mariée » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *manzè* ; « mademoiselle » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *manzèl* ; « jeune fille, mademoiselle » Valdman *et al.* 1998 s.v. *manzèl* ; « mademoiselle » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *manmzèl*, *manzè* ; « mademoiselle » Confiant 2007 s.v. *manzel* 1 ; « mademoiselle » Barthèlemi 2007 s.v. *manzè* ; « 1 woman, lady [...] 5 mistress, girlfriend » Valdman 2007 s.v. *manmzèl* ; DECOI I,2, 270.

manger n. m. “nourriture”. → **manger-coulies**.

1. Hier soir, ma maman a fait du bon **manger**, déclare Romane avec des gestes de grande femme : migan* de fruit-à-pain* et gueule de cochon. (p. 25)
2. Ils vont dévorer leur déjeuner, dit Paul, en faisant allusion à ceux qui étaient retournés. Peut-être même qu'ils iront voler notre **manger**. (p. 30)
3. Le dimanche, il me fait entrer chez lui, il me dit de m'asseoir dans un petit coin à terre, et lorsque son **manger** est cuit, il me donne des morceaux d'igname gros comme ça, avec de la morue. (p. 52)
4. – Eh bien ! je dormirai ici, tout seul. Je n'aurais pas peur, tu sais.
– Mais pour ton **manger** ?
– Je le ferai moi-même. (p. 242)

◆ Il est difficile de bien rendre compte de la spécificité de l'emploi substantival de *manger* dans les français d'outre-mer par rapport à l'usage métropolitain. La substantivation de ce verbe est attestée depuis l'ancien français, et le TLF donne les sens de “nourriture, mets” et “repas” sans la moindre marque d'usage. La consultation d'un dictionnaire plus récent nous apprend toutefois que le sens de “fait, acte de manger” est senti comme ‘vx.’ et que celui de “nourriture, repas” est considéré comme ‘pop.’ (NPR 2008) aujourd'hui en France. Quoi qu'il en soit, le français régional antillais subit l'influence du créole *manjé* n. “nourriture”, ce qui fait de l'emploi de *manger* n. m. un régionalisme de fréquence.

BILAN BIBL. : « *manjé* = aliment, nourriture » Jourdain 1954, 88 ; Chaudenson 1974, 18, 77, 117, 164, 221 ; Faine 1974 s.v. *manger* n. ; « nourriture, repas » Barbotin 1995 s.v. *manjé* 2 ; « manje » Valdman 1996 s.v. *food* ; « (Antilles fr., Réunion) Syn. de *repas* » DUF 1997 ; « repas, mets, aliments, nourriture » Telchid 1997 s.v. *manger* 1 ; « repas, manger » Valdman *et al.* 1998 s.v. *manje*, *monje* n. ; « mets, plat, nourriture, repas, aliment, vivres » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *manjé* ; DECOI I,2, 284-285 ; « repas, nourriture » Confiant 2007 s.v. *manjé* 2 ; « manger, nourriture » Barthèlemi 2007 s.v. *manjé* ; « food, nourishment » Valdman 2007 s.v. *manje*² ; Thibault 2008, 136.

manger-coulies n. m. “fruits sauvages” (selon la note de bas de page dans l’éd.).

1. On traverse plutôt ce champ de canne en jachère.

– Il doit y avoir du **manger-coulies**.

Et puis, dans un champ abandonné, on trouve toujours des cannes ratatinées qui font bien notre affaire à l’arrière-saison. Mais cette fois, ni **manger-coulies**, ni cannes. Rien que des herbes folles, des fleurs sauvages, des liserons. (p. 29)

◆ Composé formé de *manger* n. m., par conversion à partir du verbe (v. l’article précédent) et de *coulie*, variante graphique de *coolie* n. m. “(après l’abolition de l’esclavage dans l’île Maurice et dans les Petites Antilles) personne originaire de l’Inde ou du Pakistan venue accomplir des travaux pénibles” (DUF 1997 ; sur ce mot, v. encore DECOI II, 239 s.v. *kuli*).

BILAN BIBL. : « paroka (sorte de petit fruit sauvage de couleur orange très utilisé dans la cuisine indo-martiniquaise) » Confiant 2007 s.v. *manjé-kouli*.

mango n. m. “fruit tropical, charnu et juteux, très parfumé, à la chair orangée”.
Fr. de réf. *mangue*.

1. N’importe, fit Romane : ils n’auront pas goûté à tous ces beaux **mangos** dont nous allons nous régaler. Et nous ne leur rapporterons rien. Pas un seul ; pas même la peau. (p. 30)

2. Alors, quand je ne restais pas couché dans la chambre, j’allais flâner par la ville, tout seul, ou en compagnie de camarades que je n’avais pas en haute estime, mais que j’étais fort aise de trouver en pareille occasion ; surtout à la saison des **mangos**, où il fallait se rendre à pied dans des vergers situés à plus de deux kilomètres de la ville. (p. 246)

3. Là, on se sentait en sécurité, et selon l’humeur et la saison, on pouvait, se déroband à toute surveillance, se livrer à la cueillette des **mangos** qui jaunissaient aux arbres, admirer un vieux crocodile qui pourrissait dans un bassin grillagé, ou bien deux singes enchaînés à des guérites juchées sur des poteaux. (p. 252)

REM. : Dans plusieurs sources, le mot apparaît sous la graphie *mangot*, laquelle est anti-étymologique mais correspond bien au sentiment linguistique des locuteurs, qui ont créé le dérivé *mangotier* n. m. “manguier” (att. dp. 1699, Boulan > FEW), faisant basculer ce mot dans le paradigme des nombreux lexèmes terminés en [-o] qui connaissent des dérivés en [-ot-] (*canot-canotier*, *pot-potée*, *sot-sottise*, etc.). – Selon Jourdain, *mangue* désignerait les variétés greffées et *mangot* les variétés non-greffées, une information que l’on retrouve dans plusieurs sources (v. bibliographie).

◆ 1^{res} attestations : « 1699. DAMPIER, *voy.* II, 80 : le mango croit sur un arbre de la grosseur d’un pommier. » (Boulan 1934, 205 > FEW) ; « Reclus, Sierra Nevada [...] p. 101 : ‘des mangos à l’odeur de térébenthine, 1860.’ » (Friederici 1947,

385b). Emprunt à l'anglais *mango* n. m. "manguier; mangue" (> esp. *mango*, DCECH 3, 810b, MANGO II), lequel est un emprunt au portugais *manga* (lui-même probablement du tamoul, v. OED₂ en ligne et FEW 20, 104ab, MĀNKĀY) qui a aussi donné la forme du français de référence, *mangue*. Corominas signale en outre qu'une forme oxytone *mangó*, attestée en espagnol portoricain, représente probablement un emprunt au français d'Haïti ou des Antilles.

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 360 [1883]; Friederici 1947, 385; « L'arbre originaire de l'Inde est acclimaté aux Antilles depuis la fin du XVIII^e siècle. Il s'est développé une très grande quantité de variétés, celles qui sont greffées sont appelées 'mangues'. [...] Les variétés non greffées sont appelées mangots < *mango* nom indien [*sic*], il en est d'excellentes : mangots Bassignac, rose, vert, *zabricot*, etc. » Jourdain 1956, 282; « *mangot* » Faine 1974 s.v. *mangue*; « mangue non greffée » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *mango*; « fruit de manguier non greffé » Barbotin 1995 s.v. *mango*; « mango » Valdman 1996 s.v. [angl.] *mango*; « 1. (Afr. subsah.) Fruit, petit et fibreux, du mangotier. 2. (Haïti) Syn. de *mangue*. » DUF 1997 s.v. *mango*; « (Mart.) Syn. de *mangue* » DUF 1997 s.v. *mangot*; « mangue » Telchid 1997 s.v. *mangot*; « mangue (*Mangifera indica*) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *mango*; « mangue de petite taille (*mangot* en F.R.A. [français régional antillais]) » Confiant 2007 s.v. *mango* 1; « [angl.] mango » Valdman 2007 s.v. *mango* (*mang*). – Le même emprunt à l'anglais (à moins que le mot soit venu directement des Antilles, cf. *canari*) est attesté en français d'Afrique subsaharienne, avec la même acception et la même hésitation graphique : « mangue non greffée, petite et fibreuse » Lafage 1989 s.v. *mango*, *mangot*; « variété de grosse mangue greffée très charnue » Queffélec 1997 s.v. *mango*; « variété de mangue » Veron 1999 s.v. *mangot*; « nom donné localement au fruit du manguier non greffé, plus fibreux et à forte odeur de térébenthine » Boucher / Lafage 2000 s.v. *mango*; « mangue petite et fibreuse produite par un manguier non greffé » Lafage 2003 s.v. *mangot*, *mango*; « variété spontanée de mangue, petite et fibreuse » N'Diaye Corréard *et al.* 2006 s.v. *mango*.

mansfenil n. m. "oiseau de proie, endémique aux Antilles".

1. D'aussi loin que je voyais venir m'man* Tine, ma grand-mère, au fond du large chemin qui convoyait les nègres* dans les champs de canne de la plantation et les ramenait, je me précipitais à sa rencontre, en imitant le vol du **mansfenil**, le galop des ânes, et avec des cris de joie, entraînant toute la bande de mes petits camarades qui attendaient comme moi le retour de leurs parents. (p. 13)

◆ 1^{re} att. : 1654, sous la forme *mansefenil*; v. RézeauStDomingue s.v. *mal-fini*, *manfini* dans ce recueil. Mot d'origine inconnue. On trouve ce type lexical chez A. Césaire (v. Hénane et Frantext) sous les formes *malfini* (considérée comme créole, mais on la trouve aussi chez Telchid, ainsi qu'à deux reprises dans *Texaco* de P. Chamoiseau, v. Frantext) et *menfenil* (tenue pour française, mais absente

des grands recueils lexicographiques) ; cf. encore la graphie *mensfenil* citée par Jourdain et attestée chez Confiant 2007.

BILAN BIBL. : « corruption possible d'une forme : *mans phoenix* qu'on trouve dans les premiers récits sur les Antilles, transcrite parfois mensfenil. *Falco sparverius caribaeorum* (Gm.). » Jourdain 1956, p. 31 ; « *malfini mangè d'poule* » Faine 1974 s.v. *buse* ; « frégate, 'malfini' (oiseau de mer) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *malfini* ; « frégate, espèce de grand oiseau » Barbotin 1995 s.v. *malfini* ; « frégate (oiseau de mer) » Telchid 1997 s.v. *malfini* ; Breton 1665 [1999], 249 ; « [créole] MALFINI [français] mansfenil (aigle des Antilles) » Ludwig *et al.* 2002 ; Hénane 2004 s.v. *malfini* et *menfenil* ; « [créole] **malfini** [français] mensfenil (oiseau de proie diurne) » Confiant 2007 ; « **1 hawk 2 chicken hawk 3 vulture 4 bird of prey** » Valdman 2007 s.v. *malfini*.

marron v. **nègre marron**

marronner v. intr. “se soustraire à un état de servitude en s'enfuyant, fuguer”.

1. Jojo **avait marronné**. Le croirais-je ? Jojo s'était sauvé de chez son père, comme un nègre marron*, il s'était enfui dans les bois... Toute l'école en faisait gorge chaude. Seul, j'en étais atterré. J'avais peur. J'étais complètement égaré. Je ne comprenais pas que Jojo eût déserté de lui-même. Et à quel moment ? Après m'avoir quitté, sans être retourné chez son papa, ou après avoir été surpris et battu ? S'était-il enfui / pour échapper aux coups, ou bien sa maman Yaya l'avait-elle chassé ? Personne ne savait à l'école. On ne faisait que répéter, trop heureux de propager la nouvelle : « Georges Roc **a marronné**, Georges Roc **a marronné** ! » (pp. 200-201)

◆ 1^{re} att. : 1693-1705, R. P. Labat, p. 220 : « Ils sont obligés à servir comme les autres esclaves, sont sujets aux mêmes corrections, et s'ils s'absentent de la maison de leur maître et qu'ils aillent **marronner**, on peut les mettre entre les mains de la justice [...] » – Néologisme par conversion (nom > verbe) formé sur *marron* (v. *nègre marron*), dés. -er. – Pour le dérivé *marronnage*, v. Réseau-StDomingue dans ce recueil.

BILAN BIBL. : « *marrōnnē* [...] = s'échapper, se sauver » Jourdain 1956, 28 ; « *marrōnnē* = s'échapper » Jourdain 1956, 125 (dans une liste de « Mots relatifs à l'esclavage restés en créole jusqu'au début du siècle ») ; « fuir l'esclavage en s'enfuyant dans les bois ; fuguer » Telchid 1997 s.v. *marronner* ; « prendre le maquis ; fuguer » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *mawonné*.

migan n. m. “préparation alimentaire faite le plus souvent à partir de fruits-à-pain* ou d'autres légumes farineux, plus ou moins réduits en purée”.

1. Hier soir, ma maman a fait du bon manger*, déclare Romane avec des gestes de grande femme : **migan** de fruit-à-pain* et gueule de cochon. (p. 25)

◆ 1^{res} attestations: «Hans Staden (ed. 1557), fol. q III r: “machen dañ eynen dünnen brei drauß, den heyssen sie *Mingau*”, 1556 [xénisme]. / Le Challeux bei Gaffarel, Floride, p. 462: “ils ont le mil en abondance... et en font leur *migan*”, 1566.» (Friederici 1947, 415). Type lexical d’origine tupi, assez bien attesté à l’époque coloniale dans les textes des explorateurs et des navigateurs français (v. fichier TLFQ pour de nombreuses attestations chez Samuel de Champlain); il ne survit aujourd’hui que dans les Petites Antilles et en Guyane (le créole haïtien connaît aussi le mot mais avec des sens différents: «**an migan (migan)** in pieces, scattered remnants [...] **fè migan** to be completely broken» Valdman 2007 s.v. *migan*¹ et «magic potion that makes people invisible» id. s.v. *migan*²).

BILAN BIBL.: «*mingau*, mingáu, mingaú, mingaû, mingäú, mingaó, myngau; migan, mingant. Grütze aus Maniokmehl, Tapiokagrütze, aber auch aus anderen Stoffen wie Bananen; Mazamorra o papas de harina de yuca; Porridge or gruel of manioc-meal. / Tupí, Guaraní und Língua geral [...].» Friederici 1947, 415; «Les *migans* = ou purées très épaisses de légumes divers, par exemple: migan fruit à pain, migan chou, etc.» Jourdain 1956, 94; «*migan* = purée très épaisse» id., 297 (dans une liste de mots qui seraient, selon l’auteure, des «Survivances africaines», le tout présenté sans argumentation ni, le plus souvent, la moindre référence bibliographique); «Recette de cuisine avec fruit à pain: mettre du fruit à pain, des racines ou de la farine à cuire et en faire une préparation mi-purée, mi-morceaux.» Barbotin 1995 s.v. *migan*; «préparation culinaire spéciale, sorte de purée contenant des morceaux non écrasés» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *migan*; «soupe, crème, purée» Telchid 1997 s.v. *migan*; Breton 1665 [1999], 263; «mélange, purée» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *migan*; «purée de fruit à pain» Confiant 2007 s.v. *migan* 1; «purée grossière à base de fruit à pain» Barthèlemi 2007 s.v. *migan*.

m’man n. f.

1. “mère”.

1. Ma **m’man** a pas de boîte à sucre, dit Gesner. (p. 33)

2. “(précède le nom d’une femme considérée dans son statut de mère ou de grand-mère)”.

2. D’aussi loin que je voyais venir **m’man** Tine, ma grand-mère, au fond du large chemin qui convoyait les nègres* dans les champs de canne de la plantation et les ramenait, je me précipitais à sa rencontre, en imitant le vol du mansfenil*, le galop des ânes, et avec des cris de joie, entraînant toute la bande de mes petits camarades qui attendaient comme moi le retour de leurs parents. (p. 13)

3. Mais Raphaël semble l’aimer beaucoup. Il l’appelle **m’man** Nini, ce qui me fait croire qu’elle est sa grand-mère, et tout cela insinue qu’elle ne pourrait pas être mauvaise personne. (p. 116)

4. Toujours est-il que j'étais heureux à l'idée d'aller subir un examen à Fort-de-France, parce que, par la même occasion, je pourrais voir ma petite mère, **m'man** Délia. (p. 209)

3. "(en apostrophe : terme d'adresse utilisé pour s'adresser à la mère ou à la grand-mère)".

5. Trois "carreaux*" de fruits-à-pain* m'emplissent à me faire éclater ; et c'est à peine si j'ai assez de souffle pour répondre d'une voix distincte : – Oui, **m'man**. (p. 19)

6. Sa voix vibre à la fin comme si elle allait se mettre en colère. Alors, je cède, et pour la calmer et l'assurer que j'arrive immédiatement, je crie : "**M'man-an-an !**" (p. 94)

◆ Transposition graphique du type lexical créole *man* «maman», bien attesté dans les sources consultées. Dans le roman dépouillé, *m'man Tine* désigne la grand-mère du narrateur (de son vrai nom *Amantine*) ; quant à «m'man Délia», sa mère, elle est appelée *petite mère* dans l'ex. 4 ci-dessus.

BILAN BIBL. : FEW 6, I, 134b, MAMMA I 2 a γ ; «La forme *Man* précède toujours un nom de personne et s'applique le plus souvent à la grand-mère» Faine 1974 s.v. *maman* ; Chaudenson 1974, 795-796 ; «Madame ou maman» Telchid 1997 s.v. *man* ; «Quant à l'emploi de formes courtes **ma, mǎ** [...], RChLex 796 remarque qu'il s'agit vraisemblablement de formes pop. ou dial. de **maman** [...] FEW 6/1, 134b : Mons **man**, art. id., **aman**, nant. **m'man** Dsèvres, Vienne **mmǎ**, saint. **m'man**, etc.» DECOI I,3 s.v. *maman* ; Barthèlemi 2007 s.v. *man* ; «short for 'manman'» Valdman 2007 s.v. *man*².

morne n. m. "colline, montagne". *Au pied d'un morne ; au flanc du morne* (tous les deux p. 130) ; *l'autre versant du morne* (p. 179) ; *la tête du morne* (p. 191).

1. Nous descendîmes ainsi tout le sentier qui circulait du haut en bas du **morne** ; puis nous rencontrâmes le grand chemin en tuf blanc qui charriait des femmes en robes fleuries, des hommes en pantalon blanc et bien lissés, des ânes chargés de sacs qui semblaient lourds, et de paniers remplis de légumes et de fruits. (p. 88)

2. [...] certains vendredis du mois, il se faisait conduire avant l'aube et par les chemins les plus sauvages, chez les vieux sorciers qui, dans leurs cabanes, sur les **ornes**, tiennent à la disposition des blancs et des nègres* les pouvoirs de la magie noire. (p. 277)

– [fréquent dans des toponymes]

3. Certaines baraques sont même inhabitées, fermées ou grandes ouvertes, car tous les travailleurs du Petit-**Morne** ne demeurent pas à la rue Cases. (p. 26)

4. Et tes genoux sont écorchés à vif comme le dos des mulets bâtés, et ta tête plus couverte de paille qu'une case au **Morne-Mango*-Zo** ! (p. 42)

5. En plus de Petit-**Morne**, de ses travailleurs et de nous-mêmes, nous savons que la terre s'étend encore plus loin, au-delà de l'usine dont nous apercevons les cheminées, et que par-delà les mornes, qui clôturent la plantation, il y a d'autres plantations semblables. On sait aussi qu'il y a la ville, Fort-de-France, où circulent beaucoup d'automobiles. (p. 59)

6. Mais, au flanc du morne, s'éparpillaient des cases, parmi quelques cannes, des manguiers et de grands arbres-à-pain*, formant un quartier appelé le Haut-**Morne**. (p. 130)

7. Ce chemin du **Morne**-Pichevin était de beaucoup le plus court pour se rendre à Sainte-Thérèse. (p. 253)

◆ Le mot apparaît à tort sans marque diatopique dans TLF, qui donne 1640 comme première attestation et précise : « Mot du créole des Antilles qui s'est répandu ensuite aux créoles de la Réunion, d'Haïti et de la Martinique [*sic*], d'orig. incertaine (cf. FEW t. 21, p. 15a). » Il faudrait en fait préciser qu'il appartient au français des Antilles, du Canada (att. dp. 1866 dans fichier TLFQ ; cf. encore ALEC 673, p 1, 2, 4, 109, 154 [Côte-Nord, Îles-de-la-Madeleine]) et de l'Océan Indien. Partout où il est employé, il entre dans la formation de nombreux toponymes. Son existence au Canada montre que, malgré ses origines tropicales, il devait faire partie de l'usage courant des voyageurs et des marins à l'époque coloniale. – L'étymologie de Bloch / Wartburg, reprise timidement par TLF (« Peut-être issu, par altération, de l'esp. *morro* "monticule, rocher") mais non par FEW 21, pose des problèmes phonétiques qui restent à ce jour inexpliqués.

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 361 [1878] ; Jourdain 1956, p. 5-6 (créole *mòne*) ; FEW 21, 15a ; Chaudenson 1974, 619 ; Poirier 1979, 408 ; Brasseur / Chauveau 1990, 462-463 ; Tourneux / Barbotin 1990, 278 ; Barbotin 1995, 160 ; « *mòn* » Valdman 1996 s.v. *hill* ; Beniamino 1996, 206 ; Telchid 1997, 123 ; DECOII,2, 329b-330a ; Confiant 2007, 991 ; Barthèlemi 2007, 264 ; « **1** moutain, small mountain [...] **2** hill **3** countryside » Valdman 2007 s.v. *mòn* ; Thibault 2008, 119.

moussache n. f. « amidon obtenu grâce à la décantation du jus qui s'écoule de la pulpe de manioc broyée et essorée, et entrant dans la composition de galettes appelées *cassaves* ».

1. Pour me faire plaisir, elle me laissa la poule dans une main ramenée sous mon aisselle et la noix de / coco dans l'autre ; et elle mit le petit paquet de "**moussache**" dans sa poche. (pp. 190-191)

2. Nous choisissons des gâteaux à la confiture de noix de coco, des sucres d'orge en forme de bonshommes, des galettes de **moussache**, des cornets de cacahuètes. (p. 199)

◆ 1^{re} attestation : Breton 1665 (« mouchache : c'est la fine fleur de manioc », p. 113 dans l'éd. de 1999). Mot d'origine incertaine ; si depuis les toutes premières attestations la parenté formelle avec l'espagnol *muchacho* n. m. "garçon" a été évoquée, la motivation sémantique reste obscure. Le Père Labat y voit l'image d'un « enfant de Manioc » (v. citation ci-dessous), mais une telle métaphore, qui semble peu naturelle, est totalement inconnue en espagnol (comme le fait observer FEW 21, 208). Un autre auteur, cité par Littré, y voit une métonymie : la moussache serait « la bouillie *para los muchachos* » (v. Littré), ce qui n'est appuyé par aucune documentation écrite. Quant aux langues amérindiennes, elles ne connaissent aucun type lexical se rapprochant de celui-ci (selon FEW *ibid.*).

BILAN BIBL. : « On se sert de ce suc pour faire de l'amidon en le faisant dessécher au soleil, où il devient blanc comme la neige, pour lors on l'appelle Mouchache, comme qui diroit enfant de Manioc, car le mot Mouchache qui est Espagnol, signifie un enfant. Ce suc a un petit goût aigre qui se perd à mesure qu'il vieillit. On se sert de la mouchache pour faire des gâteaux qui sont aussi délicats que s'ils étoient faits de la plus fine fleur de farine de froment. » J.-B. Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique* [...], Paris, 1722, t. 1, pp. 385-386 ; « Farine du manioc, dite aussi cicipa ; on s'en sert pour faire des pâtisseries. || Nom donné quelquefois à l'arrow-root. – ÉTYM. D'après Nernich, *moussache* ou *mouchache* est un mot des sauvages de la Guyane. Mais le P. Raymond Breton, dans son Dictionnaire caraïbe-français, le donne comme français ; de sorte que M. Roullin est porté à croire que le mot n'est pas américain, et que peut-être il représente l'espagnol *muchacho*, petit enfant : la bouillie *para los muchachos*. » Littré [1866] s.v. *moussache* ; Friederici 1947, 433 ; « *farine moussache* = fécule de manioc à très gros grains » Jourdain 1956, 19 ; « *farine moussache* [...] Grosse semoule faite avec l'amidon de manioc ; la farine de manioc et la farine de moussache s'emploient mêlées aux aliments et remplacent le pain. » *id.*, 93 et note 4 ; « *galette moussache* [...] Galette faite avec la fécule de manioc. » *id.*, 95 et note 1 ; « *fai moussache* [...] Avec le manioc on fait deux sortes de farines, avec le gluten : la farine de manioc [;] avec l'amidon : la farine de moussache, avec celle-ci on confectionne des galettes appelées cassaves [...]. » *id.*, 196 et note 1 ; « *farine moussache / moussache* = l'amidon de manioc » *id.*, 198 ; « Nfr. *mouchache* f. „fécule, farine de manioc“ (Enc 10, 39b–Lar 1874), *moussache* (Valm 1776–Lar 1931, „aux Antilles“), *mouchage* Besch 1845. – Nach Enc 10, 39b eigentlich „le petit du manioc“, zu sp. *muchacho*. In dieser bed. fehlt amerik.-sp. *muchacho* in den zugänglichen quellenwerken. Andererseits fehlen auch entsprechungen von nfr. *mouchache* im karaib. und im tupí. » FEW 21, 208ab ; « amidon de manioc » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *mouchach* (var. *mousach*) ; « amidon de manioc » Barbotin 1995 s.v. *mouchach* ; « Farine obtenue à partir du manioc râpé, puis séché. La moussache est un amidon et sert à fabriquer de l'empois. » Telchid 1997 s.v. *moussache* ; Breton 1665 [1999], 113 et 249 ; « moussache, fécule

de manioc» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *mouchach*; «Produit de la décantation du jus (toxique) de manioc broyé. Il sert à confectionner la cassave ou galette de manioc (*moussache* en F.R.A. [français régional antillais])» Confiant 2007 s.v. *mouchach*; «amidon de manioc» Barthèlemi 2007 s.v. *mousach*; «meal prepared with manioc flour» Valdman 2007 s.v. *moussa*².

mouvette n.f. voir **lélé**, REM.

nègre, négresse n. m., f.; adj.

1. n. m., f. “personne de phénotype noir”. *Les nègres des plantations* (p. 262).

– [ex. au masculin]

1. C’est le **nègre** le plus robuste de la rue Cases. Quand il court, il fait vibrer la terre. C’est aussi le **nègre** le plus nu. Même son pagne est troué. (p. 54)

2. – Tu as fini ? Eh bien ! tu vas me rendre un petit service, hein, mon petit **nègre** ? (p. 121)

3. Et je n’avais jamais rien vu de si simple et de si beau que des grands **nègres** nus, debout à côté de robustes chevaux, et leurs images se reflétant dans l’eau d’un lac. (p. 180)

4. En dépit de tout mon plaisir à mordiller et à sucer des bouts de canne, un champ de cannes représentait toujours à mes yeux un endroit maudit où des bourreaux qu’on ne voyait même pas condamnent des **nègres**, dès l’âge de huit ans, à sarcler, bêcher, sous des orages qui les flétrissent et des soleils qui dévorent comme feraient des chiens enragés ; des **nègres** en haillons, puant la sueur et le crottin, nourris d’une poignée de farine de manioc et de deux sous de rhum de mélasse, et qui deviennent de pitoyables monstres aux yeux vitreux, aux pieds alourdis d’éléphantiasis, voués à s’abattre un soir dans un sillon et à expirer sur une planche crasseuse, à même le sol d’une cabane vide et infecte. (p. 212)

5. Et dans cette rade, où il n’y avait pas un quai, pas une grue, c’étaient ces **nègres** herculéens, vêtus d’un pagne de sac ou d’une vieille culotte, ruisselants et fumants de sueur, qui, par leur seule ardeur, engendraient ces bruits, effectuaient ce travail, dégageaient ce souffle chaud, déclenchaient cette trépidation titanesque, communiquant à tout le quartier une rumeur mécanique, entretenue par des pulsations de cœurs humains. (p. 248)

6. Et cela confirme nettement mon intuition que les habitants du pays se divisent bien en trois catégories : **nègres**, mulâtres, blancs (sans compter les subdivisions), que les premiers – de beaucoup les plus nombreux – sont dépréciés, tels des fruits sauvages savoureux, mais se passant trop volontiers de soins ; les seconds pouvant être considérés comme des espèces obtenues par greffage ; et les / autres, bien qu’ignares, ou incultes en majeure partie, constituant l’espèce rare, précieuse. (pp. 263-264)

– [ex. au féminin]

7. Moi, fait Romane, en se frappant la poitrine, je suis une **négresse** qui a du cœur. Mon papa use une houssine sur moi : pas un cri. Ma m'man* a dit que je tiens de ma grand-mère qui était pierre et fer. (p. 41)

8. Mam'zelle* Mélie, cette vieille **négresse** en robe noire et aux jarrets secs, dont j'associais dans mon esprit la silhouette et le nom à ceux d'un merle, paraissait être chez M. Justin Roc une domestique comblée d'une estime qui lui conférait même certaine autorité sur Georges. (p. 153)

9. Et la volupté fauve de l'amour qui consume un vigoureux muletier avec une ardente **négresse** dans la profondeur d'un champ de / canne ! (pp. 212-213)

– [fonctionne souvent en opposition avec *béké**]

10. Je restai comme tous les **nègres** dans ce pays maudit : les *békés** gardaient la terre, toute la terre du pays, et nous continuions à travailler pour eux. (p. 60)

11. Or, je savais déjà par intuition que le diable, la misère et la mort étaient à peu près le même individu malfaisant, et qui s'acharnait après les **nègres** surtout. Et je me demandais en vain ce que les **nègres** avaient pu faire au diable et au *béké** pour être ainsi opprimés par l'un et l'autre. (p. 68)

2. adj. “de phénotype noir”. *Un domestique nègre.*

12. Très peu de bonnes, avait-elle confié à m'man* Tine, étaient aussi bien payées. Pas même à la Route Didier où se trouvaient les blancs les plus riches et les meilleurs domestiques **nègres** . (p. 219)

– “qui réunit des personnes de phénotype noir”. *Un village nègre.*

13. Ce village **nègre** se nommait le Petit-Fond et appartenait à des blancs presque sans fortune qui l'avaient construit à cette intention, trouvant ainsi un moyen sûr, discret et honnête de s'assurer quelques revenus. (p. 254)

◆ Dépourvu de connotation péjorative dans l'usage des auteurs antillais. Comme l'explique le NPR 2007, « Terme raciste sauf s'il est employé par les Noirs eux-mêmes. » En Louisiane toutefois, le mot est clairement péjoratif (selon Valdman *et al.* 1998 s.v. *nèg², nègrès*). Si selon la plupart des auteurs ce type lexical peut s'appliquer à toute personne ayant du sang noir (voire à tout être humain), Zobel l'oppose clairement à *mulâtre* (v. citation n° 6). Correspond au type créole *nèg, nègrès* (sous des graphies variables).

BILAN BIBL. : « En cr[éole] le mot nègre [*sic*, abs. d'ital.] désigne encore l'homme en général sans acception de race » Faine 1974 s.v. *nègre, négresse* ; Tourneux-Barbotin 1990 s.v. *nèg¹, nègrès* ; « pas péjoratif en soi » Barbotin 1995 s.v. *nèg* ; « (Antilles fr.) [...] Terme mélioratif utilisé comme adresse à un interlocuteur » DUF 1997 ; « Les mots nègre et négresse [*sic*, abs. d'ital.] en créole ou en français [antillais] n'ont aucune connotation péjorative. » Telchid 1997 ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *nèg, nègrès* ; Barthèlemi 2007 s.v. *nèg, nègrès* ; Confiant 2007 s.v.

neg, nègres; «man, male person» Valdman 2007 s.v. *nèg*²; «woman, female person» id. s.v. *nègès*.

nègre marron, nègre-marron n. m. → **marronner**

1. “ancien esclave ayant réussi à s’enfuir des plantations et à recouvrer la liberté, vivant clandestinement sur les hauteurs de l’île”.

1. Et partout, c’étaient des futaies, des fourrés, des buissons, se prêtant à tous les jeux aussi bons à faire résonner nos cris qu’à nous cacher ou nous donner à nos propres yeux l’illusion d’être des gendarmes, des voleurs, des **nègres-marrons**, des poussins et des mangoustes, des chiens et des sarigues. (p. 126)

2. Jojo s’était sauvé de chez son père, comme un **nègre marron**, il s’était enfui dans les bois... (p. 200)

3. Dès lors, Jojo, aussi longtemps que je me souviendrai de lui, restera dans mon esprit comme un petit prisonnier, un enfant volé qui, un jour à l’aube, s’évada, tel un **nègre-marron**, pour aller / retrouver sa mère et sa liberté. (pp. 201-202)

2. – [en emploi métaphorique] “enfant désobéissant”.

4. – Tas de petits **nègres marrons**, voulez-vous!... (p. 27)

REM.: L’usage du trait d’union pour ce mot chez Zobel (ou son éditeur) n’est pas fixé.

◆ Le type *marron* adj. est d’abord attesté en français pour se référer à des animaux domestiques devenus sauvages (dp. 1630-1640, v. Arveiller 1963, 334 et RézeauStDomingue dans ce recueil; TLF), puis s’est appliqué ensuite à des esclaves enfuis (dp. 1658, *Nègre maron*, Rochefort 322 cité dans TLF). Ces deux sens existaient déjà dans l’espagnol *cimarrón* (adj. «aplicado a los indios, negros y animales huidos, ‘salvaje, silvestre’, probablemente derivado de *CIMA*, por los montes adonde huían los cimarrones. *1.^a doc.*: 1535, Fz. de Oviedo (*indio cimarrón o bravo, puercos cimarrones o salvajes*).» DCECH 2, 76b-77a) un siècle plus tôt. C’est à partir de ce mot que le fr. *marron* est traditionnellement expliqué comme le résultat d’une aphérèse, laquelle serait due selon Arveiller (1963, 334-336) au rôle intermédiaire des Indiens Caraïbes dans la transmission de ce mot. Selon Corominas toutefois, «no consta en cuál de los dos idiomas [français ou anglais] se produjo la eliminación de la sílaba *ci-*, ni se ha explicado la causa de este hecho, pero es más verosímil que ello ocurriera en un idioma de tipo diferente, como el inglés, que a menudo deforma gravemente las voces romances.» (DCECH 2, 77a); v. encore OED₂ (en ligne) s.v. *maroon*², qui plaide en faveur d’une transmission directe de l’espagnol à l’anglais. Or, la plus ancienne attestation du mot en français est antérieure à la première attestation de la forme aphérésée en anglais (*marons*) qui date de 1666 (OED₂), et s’il est vrai que l’anglais «déforme souvent gravement les mots romans», pour reprendre

l'expression de Corominas, les mots espagnols intégrés au « baragouin » des Caraïbes ont subi eux aussi de fortes transformations.

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 360 [1880, 1881, 1882]; Friederici 1947, 191-192; « *marron* 'sauvage [d'un animal]' » Jourdain 1956, p. 28; « *marron* 'échappé' [d'un esclave] » Jourdain 1956, p. 125; Arveiller 1963, 334-336; « esclave fugitif » Faine 1974 s.v. *marron*; Chaudenson 1974, pp. 616-617; « qui s'est échappé et qui ne regagne pas l'endroit où il devrait être; en fuite (esclave) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *maron*; DECOI II s.v. *marõ*; « *nèg maron*: esclave échappé, par extension un Noir qui se cache » Barbotin 1995 s.v. *nèg* 1; « *nègre marron*, fugitif et réfugié dans une zone peu accessible, dans les colonies d'Amérique » DUF 1997; « sauvage [d'un chat] » Telchid 1997 s.v. *marron*; « sauvage » Valdman *et al.* 1998 s.v. *maron*²; « **nèg-mawon**: Esclave nègre en fuite / prisonnier noir en fuite » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *nèg*; « nègre marron [en guise de définition !] Confiant 2007 s.v. *neg-mawon* 1; « *nèg maron* esclave en fuite » Barthèlemi 2007 s.v. *maron*; « **nèg mawon** escaped slave » Valdman 2007 s.v. *nèg*².

nika n.

1. *faire nika* loc. verb. « faire se chevaucher tous les doigts d'une main l'un sur l'autre (pour conjurer la malchance) ».

1. Faire un nœud pour fermer la déchirure de ma blouse. Il ne faut pas y penser non plus : ça va paraître encore davantage. Que faire ?

– Eh bé* ! t'as qu'à **faire nika**, me suggère Gesner. Tu fais tous les doigts d'une main monter l'un sur l'autre...

– Je sais, je sais. (p. 38)

2. *nika* n. « fait de faire se chevaucher tous les doigts d'une main l'un sur l'autre (pour conjurer la malchance) ».

2. Mais je l'ai fait une fois afin que m'man* Tine ne vît pas une blessure que je m'étais faite au genou, eh bien ! elle avait vu quand même, et elle m'avait lavé mon bobo avec de l'eau salée encore.

– Eh bé* ! t'as pas de chance avec **nika**, conclut Tortilla. (p. 38)

◆ Jourdain 1956 classe ce type lexical dans une liste de « survivances africaines », sans apporter la moindre référence bibliographique pour étayer une telle affirmation. On ne trouve rien d'apparenté, pour l'instant, dans la lexicographie des français d'Afrique subsaharienne. Le DECOI (II, 342 s.v. *nika*) atteste pour la Réunion et Maurice *nika* [n.] « cérémonie de mariage musulman », ainsi que la locution verbale *fer nika* « épouser », dont on pourrait tirer avec une certaine dose d'imagination l'image des doigts qui « s'épousent » ; le mot aurait pu avoir été introduit en Martinique par des coolies. Le sens relevé en Guyane, « entrechat, écart brusque » (Barthèlemi), résiste toutefois à cette tentative d'étymologisation.

BILAN BIBL. : « *zoteil nika* = orteil déformé » Jourdain 1956, 297 ; « se chevaucher [...] **dan nika** [...] *dents qui se chevauchent* [...] **zòtèy nika** : *Orteils qui se chevauchent* » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *nika* ; « dans l'expression enfantine *maré nika* qui signifie “croiser le majeur sur l'index en vue de conjurer le mauvais sort”. Pratiqué surtout à l'école, il avait pour but d'empêcher le maître d'interroger celui qui s'adonnait à ce geste conjuratoire. » Confiant 2007 s.v. *nika* 1 ; « entrechat, écart brusque » Barthèlemi 2007 s.v. *nika*.

panier caraïbe loc. nom. m. “récipient en vannerie, formé de deux boîtes sans fond se refermant l'une sur l'autre, servant au rangement des vêtements et du linge et pouvant se transporter comme une valise”.

1. Dans un coin, m'man* Tine avait monté le lit : les mêmes quatre caisses de la rue Cases, avec les planches, la paillasse et les haillons. Sur une autre caisse placée au chevet du lit, elle avait posé son **panier caraïbe** contenant nos bons vêtements. (p. 144)

2. On fit du feu, on chauffa de l'eau, on me fit sortir pour qu'on puisse enlever la robe sale et mettre à m'man* Tine une chemise blanche dénichée dans le **panier caraïbe**. (p. 168)

3. J'étais sûr, toutefois, que ma mère avait sorti le drap blanc que m'man* Tine serait* dévotement dans son **panier caraïbe** en vue du jour de sa mort. (p. 310)

◆ 1^{re} att : 1780 (« On emploie ces branches à divers usages. Les Nègres en font des cribles pour leurs grains, mais sur-tout des paniers & des corbeilles, qui portent en Amérique le nom de paniers Caraïbes, parce que c'est de ces Sauvages que les Français en ont tiré l'invention. » *Abrégé de l'Histoire générale des voyages* [...] Par M. de la Harpe, de l'Académie Française, Paris, tome second, p. 323 ; Google Recherche de Livres). Innovation antillaise, attestée en créole (v. Ludwig *et al.*) tout comme en français ; rare dans les ouvrages de référence consultés, la lexie est toutefois assez répandue sur internet et semble jouir d'une véritable légitimité en français régional antillais. Lexie composée : *panier* n. m. “réceptacle en osier, en jonc tressé, de dimensions et de formes variées, qui sert à contenir, à transporter des provisions, des denrées, etc.” (dp. env. 1165, FEW 7, 535b-536a, PANARIUM) et *caraïbe* adj. “de la population autochtone des Antilles et des côtes voisines” (NPR 2007) ; en effet, la tradition locale veut que le mode de fabrication des paniers caraïbes remonte aux premiers habitants des îles. – On peut admirer une photo d'un panier caraïbe dont Michel Leiris a fait don au musée du Quai Branly à l'url suivante :

www.quaibrantly.fr/cc/pod/recherche.aspx?b=1&id=71.1952.44.2

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 351 [1878, 1879] ; « *fabricant pangnen caraïbe* = vannier » Jourdain 1956, 205 ; « **Pannyé karayib** : *Panier caraïbe* [sans définition] » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *pannyé* / *pagné*.

para n. m. “graminée pouvant servir de fourrage mais redoutée comme parasite dans les plantations de canne à sucre”. → **herbe couresse** ; **herbe de Guinée**.

1. Petit misérable ! s'écria ma grand-mère ; tu voudrais que je te fiche dans les petites-bandes*, toi aussi ! C'était donc ce que tu cherchais en me procurant tous ces désagréments sur l'habitation ? Eh bé* ! j'aurais dû, pour de bon, t'envoyer ramasser du **para**, ou mettre du guano, comme ont fait les autres ! C'est ce qu'il te faudrait pour connaître la misère et apprendre à te comporter ! (p. 82)

2. Lorsque le jour commençait à descendre et que m'man* Tine s'acharnait après ces touffes de “**para**” rétives, une immense panique s'éveillait en moi. J'avais fini par comprendre que Médouze était mort de fatigue, que c'étaient les pieds de canne, les touffes de “**para**” ou d'herbes* de Guinée, les averses, les orages, les coups de soleil, qui, le soir venu, l'avaient foudroyé. (p. 136)

◆ Ellipse de *herbe du Para* (correspondant créole : *zèb para*), lexie bien attestée dès le 19^e siècle ; cf. ce passage :

« En 1843, la Société d'agriculture demanda l'ordre de la Légion d'honneur pour l'importateur à la Martinique de l'herbe du Para, graminée qui fournit un fourrage excellent, et devait faire révolution dans notre / bétail. Aujourd'hui, l'herbe du Para a tellement envahi les cultures et exige des sarclages si ruineux qu'on demanderait non-seulement la croix d'officier de la Légion d'honneur, mais même celle de commandeur pour qui nous délivrerait de cet affreux parasite. » dans *Enquête sur le serpent de la Martinique (vipère fer de lance, bothrops lancéolé etc.)*, *Seconde édition par le Dr E. Ruz*, Paris, Germer Baillière, 1859, p. 288-289.

Le « Para » dont il s'agit est probablement l'état brésilien du Pará, qui jouxte la Guyane française (plutôt que le Paraguay, comme on peut le lire dans Ludwig *et al.* 2002), mais nous n'en avons pas encore trouvé confirmation textuelle. – Le mot a été exporté en Nouvelle-Calédonie, peut-être par l'entremise de l'anglais ; v. Pauleau 2007² s.v. *para*.

BILAN BIBL. : « *zhèbe para, panicum barbinode* (TRIN.) = graminée introduite » Jourdain 1956, 290 ; « 'herbe de Para', *Brachiaria purpurascens* (Raddi) Hems. (Poaceae) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *zèb-para* ; « Espèce d'herbe (*Brachiara*) ; généralement : *zèb para. Bèfka manjé zèb para* : Le bœuf mange l'herbe *para*. » Barbotin 1995 s.v. *para* ; « variété d'herbes venues semble-t-il du Paraguay » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *para* : *zèb para* ; « Herbe de Para (*Brésil*) » Barthèlemi 2007 s.v. *zèrb para* ; « Herbe fourragère provenant de la région du Para (*Brésil*) » id. s.v. *para* ; « **zèb para** water grass, buffalo grass » Valdman 2007 s.v. *para*².

patois n. m. “langue créole”.

1. – Elle a dit que je ne parle que créole avec toi, et que tu m'apprends de gros mots.

Jojo m'avait toujours dit que Mme Justin lui défendait de parler **patois**, et comme il n'y résistait pas, nous étions convenus de baisser la voix autant que possible pour

enfreindre l'interdiction de sa belle-mère. Or, Mam'zelle* Mélie ne s'exprimait pas autrement qu'en **patois** et j'étais étonné qu'elle nous désavouât avec un tel mépris. (p. 179)

2. – C'est toi qui touches pour elle, me dit l'économe, en **patois** (c'était un nouveau, je ne le connaissais pas ; le remplaçant de M. Gabriel, sans doute). (p. 266)

3. Et il avait un sourire triste qu'il me fallait vivement enrayer par un mot d'encouragement. Laquelle était plus grande, sa joie d'apprendre à lire et à tracer ses lettres, ou la mienne de voir mon élève progresser avec une rapidité qui me faisait croire plus à l'efficacité de mon enseignement qu'à son intelligence ? C'est lui qui avait décrété que nous ne parlerions plus **patois**, ce que j'hésitais à lui proposer. (p. 275)

◆ 1^{re} attestation : 1880 (Charles Baissac, dans le titre de son ouvrage *Étude sur le patois créole mauricien*, Paris). Bien que les créoles soient l'exact opposé des patois d'un point de vue génétique, leur rôle de langue de bas prestige dans le cadre de la diglossie antillaise leur a valu d'être appelés *patois*, emploi non répertorié par les dictionnaires français consultés, ni du reste par les dictionnaires créole-français (à l'exception de Valdman *et al.* 1998 pour la Louisiane, et de Chaudenson et DECOI pour l'Océan Indien) ; Nallatamby l'atteste pour le français régional de Maurice, et Pauleau le relève en français de Nouvelle-Calédonie pour désigner le 'tayo', créole parlé principalement dans la région de Saint-Louis, près de Nouméa.

BILAN BIBL. : Chaudenson 1974, 26-27 ; « créole » Nallatamby 1995 s.v. *patois*, *patois créole* ; « créole encore appelé 'tayo' » Pauleau 1995 ; « créole louisianais » Valdman *et al.* 1998 s.v. *patwa* ; DECOI I,3, 37 ; Pauleau 2007¹ s.v. *patois*.

patte de bananes loc. nom. f. "grappe de bananes reliées par la tige".

1. Elle avait déposé son panier sous un des arbres qui bordaient la place et m'avait fait asseoir à côté pour le garder et me reposer. Elle arrivait avec une botte d'oignons, comptait ce qui lui restait d'argent, réfléchissait un instant, repartait. Elle revenait avec une **patte de bananes**, comptait, réfléchissait, repartait. (p. 90)

◆ Déjà attesté au 19^e siècle, cf. cette attestation haïtienne : « ORDONNANCE de police concernant le prix de la viande de boucherie et d'autres provisions. Port-au-Prince, le 15 mai 1826. [...] La patte de bananes en maturité est à un trois sous ; [...]. », relevé dans *Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti, depuis la proclamation de son indépendance jusqu'à nos jours : le tout mis en ordre et publié, avec des notes historiques, de jurisprudence et de concordance, par M. L'Instant Pradine, ancien chargé d'affaires d'Haïti à Londres et à Paris*, Paris, Auguste Durand, 1865, p. 480. – Lexie composée, formée d'un nom et d'un complément prépositionnel. On pourrait imaginer que la métaphore anthropomorphique du français de métropole, *main de banane(s)*, cède la place ici à une métaphore zoomorphique, mais il ne faut pas oublier que *patte* au sens de

“main [de l’être humain]” est banal en français familier : cf. « nfr. *patte* “main” (fam., seit 1608, Regnier) » (FEW 8, 29b, PATT- I 1 a). – Le type lexical existe aussi en créole, v. bibl. ci-dessous.

BILAN BIBL. : « *pattes* [...] Ce qu’on appelle en France ‘mains’. » Jourdain 1956, 196 et note 2 ; « *Régime bânâne nef patte cé régime estandard* le régime de bananes de neuf mains est dit standard » Faine 1974 s.v. *patte* ; « main de bananes » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *pat* 2 ; « main de bananes » Barbotin 1995 s.v. *pat* 2 ; « main de bananes » Telchid 1997 s.v. *patte de banane* ; « patte de bananes » régionalisme caché, apparaît comme définition de **men** 1 dans Confiant 2007 ; « main de bananes » Barthèlemi 2007 s.v. *pat* ; « **pat bannann** [...] bunch of plantains or bananas » Valdman 2007 s.v. *pat*⁴ (*lapat*).

petites-bandes n. f. pl. “groupes d’enfants recrutés pour effectuer de menues tâches dans les plantations de canne à sucre”.

1. Moi, quand j’étais petite, j’ai donné du tracas à personne. Loin de là. À la mort de ma mère, personne a voulu de moi, sauf tonton Gilbert. Eh bé* ! qu’est-ce qu’il a fait de moi, tonton Gilbert ? Il m’a embarquée dans les **petites-bandes**, à arracher des herbes, au pied des jeunes cannes, afin que je lui apporte quelques sous le samedi soir. (p. 46)

2. Et, au lieu de te bien comporter pour ménager mes forces, pour que je puisse durer, afin de te mettre à l’abri, comme j’ai fait de ta maman, tu me pousses à l’envie de te fiche dans les **petites-bandes**, comme font tous les nègres ». (p. 47)

3. Il y en a qui ont des yeux vifs, des sourires ouverts et des rires de fêtes : des gaillards râblés qui taquinent les jeunes femmes à belles tapes sur le gras des fesses et des cuisses ; des fillettes des **petites-bandes**, à la poitrine bourgeonnante, qui chuchotent et ricanent entre elles. (p. 63)

4. Puis c’est le tour [...] des “**petites-bandes**”, toute la cohorte des frères et sœurs aînés de mes camarades qui, le samedi soir, paraissent à nos yeux si dignes d’envie, quand l’économe leur remet des rouleaux de pièces de nickel, et parfois même des billets comme aux grandes personnes. (p. 65)

5. Je l’entendis mépriser les parents de mes camarades qui avaient envoyé leurs enfants dans les **petites-bandes**, les traitant de nègres* sans orgueil et qui ne savent pas s’attacher les reins solidement. [...] Elle maudit M. Gabriel qui, dit-elle, avait défendu de laisser les enfants à la rue Cases, dans le but de les voir grossir les **petites-bandes**. [...] Je finis par avoir une vague intuition que c’était pour mon bien que m’man* Tine ne m’envoyait pas / dans les **petites-bandes**, mais je n’étais pas du tout fier par rapport à mes camarades. (pp. 82-83)

6. Petit misérable ! s’écria ma grand-mère ; tu voudrais que je te fiche dans les **petites-bandes**, toi aussi ! C’était donc ce que tu cherchais en me procurant tous ces désagréments sur l’habitation ? Eh bé* ! j’aurais dû, pour de bon, t’envoyer

ramasser du para*, ou mettre du guano, comme ont fait les autres ! C'est ce qu'il te faudrait pour connaître la misère et apprendre à te comporter ! (p. 82)

7. Sans le Certificat d'études, nous tomberions tous dans les **petites-bandes** et tous les sacrifices de nos parents auraient été vains. (p. 203)

REM. : N'est attesté qu'au pluriel dans notre corpus, d'où la lemmatisation.

◆ Innovation par composition (*petit* adj. épithète antéposé dénotant la petite taille du groupe ou connotant le jeune âge de ses membres + *bande* n. m. "groupe [...] de personnes associées pour quelque dessein" NPR 2008). Existe parallèlement au créole *bann* et *ti-bann* (v. bibliographie ci-dessous).

BILAN BIBL. : « bandes d'enfants qui travaillaient jadis comme appoints dans les plantations » Ludwig *et al.* 2007 s.v. *bann* ; « (arch.) enfant employé pour le ramassage des cannes à sucre oubliées dans les champs par les amarreuses (*petite-bande* en F.R.A. [français régional antillais]) » Confiant 2007 s.v. *ti-bann*.

piéd n. m. "plant, arbre ou arbuste (considéré comme une unité)". *Un piéd d'igname* (p. 56).

1. Et s'ajoutent à notre prestige, les petits fruits que nous avons dégustés, le ru que nous avons découvert, les **piéds** de pois-doux* que nous avons rencontrés et que nous irons visiter lorsque les fruits en seront mûrs. (pp. 31-32)

2. J'avais fini par comprendre que Médouze était mort de fatigue, que c'étaient les **piéds** de canne, les touffes de "para*" ou d'herbes de Guinée, les averses, les orages, les coups de soleil, qui, le soir venu, l'avaient foudroyé. (p. 136)

◆ En français de référence, *piéd* n. m. peut désigner, par analogie de fonction, en parlant d'un végétal, la "Partie qui touche le sol, qui sort du sol", et « *P. méton.* La plante tout entière. *Piéd de fraisier, de laitue, de pomme de terre, de vigne.* » (TLF s.v. *piéd* III A 1 b) ; cf. encore "Chaque individu, chaque plant (de certains végétaux cultivés)" (NPR 2007 s.v. *piéd* II 1) et "unité (en parlant d'arbres, de plantes)" (dp. Pomey 1671, v. FEW 8, 297a, PES I 1 a β b'). Or, en créole (ainsi qu'en français régional des îles), le mot est devenu un générique pour désigner n'importe quelle espèce d'arbuste ou d'arbre, sauvage ou cultivé, considéré dans son unicité, et apparaît presque toujours avec un complément (comme c'est le cas ici : *piéds de pois-doux, piéds de canne*). – Cf. Turiault 1874, 434 pour une attestation ancienne en créole martiniquais : « Ainsi : arbre se dit *piè-bois* ».

BILAN BIBL. : « Le créole se sert peu des noms d'arbres terminés par 'er' ou 'ier' qui, en français, sont dérivés du nom du fruit, il se sert plus volontiers du mot 'piéd de ceci ou de cela' ; par exemple 'piéd cerise', pour 'cerisier', mais il n'ignore pas le second. » Jourdain 1956, 267 ; « Le créole, ne disposant pas, comme le français par exemple, d'une suffixation permettant de créer le nom de l'arbre fruitier à partir de celui du fruit, le forme en faisant précéder ce dernier de [pyé] » Chaudenson 1974, 842 ; « La comparaison des créoles prouve que le tour

est d'origine française ; il est cependant clair qu'il a été systématisé en créole » id., 843 ; « préfixe servant à former les noms de végétaux (arbres et plantes) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *pyé* 1 ; « pied de végétal » Barbotin 1995 s.v. *pyé* 2 ; « *pye* » Valdman 1996 s.v. [angl.] *plant* ; « *pyebwa* » id. s.v. *tree* ; « (désigne l'arbre correspondant au nom) » Beniamino 1996 s.v. *pied* [de + nom d'un arbre] ; « arbre, arbuste » Telchid 1997 s.v. *pied* ; « arbre, plante, arbuste, pied, tige » Valdman *et al.* 1998 s.v. *pye* ; « avec le nom d'un fruit, d'une fleur, d'une plante : arbre » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *pyé* ; DECOI I,3, 60b-61a ; « arbre » Confiant 2007 s.v. *pié* 2 ; « pied, arbre, arbuste (expression valable pour tout ce qui est arbustif) » Barthèlemi 2007 s.v. *pyé* ; « *tree* [*pye* is part of most names of trees, e.g. *pye bannann*, *pye kachiman*, *pye mango*] » Valdman 2007 s.v. *pye*⁴.

pois d'Angole loc. nom. m. “sorte de pois tropical très apprécié aux Antilles, en particulier dans la période des fêtes de fin d'année, qui se consomme entre autres avec du porc et de l'igname”.

1. La musique des accordéons et des shashas* circulerait par toute la campagne, dans l'air et dans les gens, comme une même sève ardente, et de toutes les cases émaneraient les mêmes fumets de porc rôti, de **pois d'Angole** et d'igname. (p. 226)

◆ 1^{re} att. : 1694 (v. FEW). Mot composé formé du substantif *pois*, qui désigne ici une légumineuse ayant une certaine ressemblance avec les pois verts, et d'un complément du nom, *d'Angole*, exprimant l'origine. Le toponyme *Angole* se présente sous la forme francisée qu'il avait à l'époque coloniale ; il a cédé la place depuis à *Angola*. – En créole, le synonyme *pwa di bwa* semble plus répandu (v. bibl. ci-dessous). – La définition ci-dessus peut sembler trop étroitement contextuelle, mais elle est confirmée par le dépouillement de nombreux sites internet. – Aussi connu en Nouvelle-Calédonie, mais ‘rare’ (Pauleau 2007², 94).

BILAN BIBL. : « Nfr. *pois d'Angole* “sorte de pois des Antilles” (Corn 1694–Lar 1874) » FEW 8, 606b, PISUM I ; « ‘apporté par des nègres d'Angole’ » id., 609a, note 11 ; « *pois d'Angole*, *pois du bois* (*G.*) = fruit d'une légumineuse en arbuste (*cajanus indicus*) » Jourdain 1956, 92 ; « ‘pois de bois’, pois d'Angole, *Cajanus Cajan* Millsp. (Fabaceae) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *pwa-di-bwa* ; « Pois d'Angole » Barbotin 1995 s.v. *pwa di bwa* ; « Nom donné aux graines comestibles de diverses légumineuses papilionacées. *Pois cajan* ou *d'Angol.* » DUF 1997 ; « **pwa-dangòl** [...] *les pois d'Angole* (appelés ‘*pois-de-bois*’) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *pwa* ; « pois d'Angole » Confiant 2007 s.v. *pwa-dangol*.

pois-doux n. m. “arbuste qui porte un petit fruit comestible”.

1. Et s'ajoutent à notre prestige, les petits fruits que nous avons dégustés, le ru que nous avons découvert, les pieds* de **pois-doux** que nous avons rencontrés et que nous irons visiter lorsque les fruits en seront mûrs. (pp. 31-32)

◆ 1^{re} att. : « Pois doux. [...] Sa fleur est blanche, frangée ; son fruit d'une saveur douce. » (Dominican Nicolson, *Essai sur l'histoire naturelle de l'isle de Saint-Domingue*, Paris, Gobreau, 1776, p. 291 ; Google Recherche de Livres). Mot composé (subst. + adj.) ; *pois* n. m. désigne dans de nombreux parlers galloromans (v. FEW 8, 605-606, PISUM) et plusieurs créoles (v. DECOI I,3, 85-86) non seulement ce que l'on entend par *pois* en français de référence (essentiellement les petits pois verts et les pois chiches), mais également différentes espèces dont le fruit est une gousse ; quant à l'adj. *doux*, il évoque une saveur légèrement sucrée. – Selon Barbotin, à Marie-Galante, la lexie désignerait les haricots verts ; en Louisiane toutefois, elle renvoie aux petits pois (Valdman).

BILAN BIBL. : « *pois doux / inga laurina* : arbre employé comme brise-vent ; fruit comestible mais sans saveur » Jourdain 1956, 285 ; « 'pois doux', *Inga sp.* (Mimosaceae) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *pwa-dou* ; « *pwa dou* [...] haricots verts » Barbotin 1995 s.v. *pwa* 3 ; « **depwa dou** [...] petit pois » Valdman *et al.* 1998 s.v. *pwa*³ ; « **pwa-dou** [...] *pois doux* » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *pwa* ; « pois doux (fruit sucré comestible que porte un arbre de la famille des mimosacées) » Confiant 2007 s.v. *pwa-dou* ; « **pwa dous** {**sikren**} guaba tree » Valdman 2007 s.v. *pwa*¹.

pomme-liane n. f. “fruit de la plante du même nom (passiflore à tiges grimpantes)”. – Correspond au fr. de réf. *fruit de la passion*.

1. Et ce même Michel, ne traîna-t-il pas, pendant de longs mois, une plaie qu'il s'était faite au pied en allant cueillir des **pommes-lianes** dans un fourré ? (p. 184)

◆ 1^{re} att. : 1817 (v. RézeauNouvCaléd dans ce recueil). Cf. cette autre attestation ancienne : « C'est au milieu des forêts enchanteresses des Antilles qu'on trouve en abondance des pommes-lianes, dont les ramiers et les perroquets sont très-friands. Ces fruits d'un jaune d'or, et les magnifiques fleurs [...], sont suspendues [*sic*] à des tiges ligneuses qui grimpent jusqu'au sommet des grands arbres, en s'y attachant par leurs vrilles, et se répandent de tous côtés jusque sur leur cime. Le nègre marron se repaît avec délices de leurs fruits rafraichissans, tandis que les dames créoles préparent avec son suc, un rob qui peut fort bien remplacer la gelée de groseille. » M.-É. Descourtilz, *Flore pittoresque et médicale des Antilles*, 1835, t. 1, pp. 242-243). Aussi attesté en Nouvelle-Calédonie (v. Pauleau 1995 et 2007^{1,2}, ainsi que RézeauNouvCaléd). Lexie composée formée par l'apposition de deux substantifs, *pomme* (qui désigne un fruit rappelant très vaguement la pomme) et *liane*, par allusion aux tiges grimpantes de la plante.

BILAN BIBL. : « 'pomme-liane', fruit de *Passiflora laurifolia* L. (Passifloraceae) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *ponm-liyann* ; « pomme-liane [sans définition] » Telchid 1997 s.v. *pomme* ; « (*pomme-liane* en F.R.A. [français régional antillais]) N. Sc. *Passiflora laurifolia* » Confiant 2007 s.v. *ponm-liann* ; « fruit de la passion, maracudja » Barthèlemi 2007 s.v. *ponm-lyann* ; « **ponm lyann** kind of passion-fruit » Valdman 2007 s.v. *ponm*¹.

prop'ter v. tr. “rendre propre, laver”.

1. Voilà, eh bé* ! ta mère, j'ai pas voulu la mettre dans les petites-bandes*. J'ai pas pu l'envoyer à l'école, parce qu'y avait pas encore d'école dans le bourg*, mais je l'ai soignée et **prop'tée** jusqu'à l'âge de douze ans, comme si j'avais été une femme riche ; et puis, je l'ai mise au pair chez Mme Léonce, au bourg*. Elle a pas pris un mauvais / chemin : elle a appris à laver, à repasser, à brûler du beurre. (p. 47-47)

◆ Innovation propre à Haïti, aux Petites Antilles et à la Guyane ; il semble s'agir du résultat d'une dérivation à partir de l'adjectif *propre*, créole *pwòp*, verbalisé grâce à un suffixe *-et(er)*, par analogie avec des verbes tels que *feuilleter*, *pelleter*, *briqueter*, etc. Une conversion ‘nom’ > ‘verbe’ à partir de cr. *pwòpté* n. « propreté » n'est toutefois pas entièrement à exclure, mais la formation parallèle *apwòpté* v. intr. “rendre la maison propre” en créole réunionnais (v. Chaudenson 1974, 74 > DECOI I,3, 114b-115a ; cf. aussi *appropter* “rendre propre” en fr. rég. réun., v. Benianimo 1996, 48), avec son préfixe verbalisateur *a-*, fait opter pour l'hypothèse d'une formation néologique par affixation et non par simple conversion, dont l'origine remonterait à l'époque coloniale, et qui aurait subi par la suite une aphérèse.

BILAN BIBL. : « *propeter* » Faine 1974 s.v. *laver* ; « nettoyer » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *pròpté* ; « nettoyer » Barbotin 1995 s.v. *pròpté* ; « *pwòpte* » Valdman 1996 s.v. *(to) clean* ; « rendre propre, laver, nettoyer » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *pròpté* / *pwòpté* ; « nettoyer » Confiant 2007 s.v. *pwopté* 1 ; « nettoyer » Barthélemi 2007 s.v. *propté* ; « 1 to wash [...] 2 to scrub » Valdman 2007 s.v. *pròpte*¹.

quimboisement n. m. “maléfice, sortilège”. → **quimboiseur, quimboiseuse**.

1. J'avais pourtant déjà vu des cas d'érésipèles et de lymphangite à la rue Cases-Nègres, je vous le dis ! Mais cet éléphantiasis m'apparaissait comme le monstre le plus horrible. C'était d'ailleurs, comme je devais l'apprendre ensuite, un cas de “**quimboisement**”, un sort que jadis un galant dédaigné et blessé dans son orgueil avait jeté à Mam'zelle* Délice. (p. 142)

◆ Mot extrêmement rare, non retrouvé dans *Google Recherche de livres*, et attesté seulement deux fois dans Google (à l'exception de l'att. de Zobel ci-dessus). Zobel l'utilise aussi dans *Les Jours immobiles*, 1946, p. 156 : « Et qui dit que cela ne l'avait pas préservée de bien des quimboisements ! ». On n'a retrouvé comme correspondant créole que la forme *tjenbwazaj* “ensorcellement” (Confiant 2007), construite à l'aide du suffixe *-age* (créole *-aj*) et non *-ment*. En fait, c'est le type simple *quimbois* qui apparaît dans toutes les sources pour exprimer le concept de “maléfice, sortilège”. Les dérivés de type *quimboisement, quimboisage* impliquent en théorie comme base dérivationnelle un type verbal *quimboiser*, dont on trouve effectivement le correspondant créole dans Confiant 2007, 1309 : « *tjenbwazé* ensorceler » ; quant à fr. *quimboiser*, il apparaît une douzaine de fois

sur Google. Il est formé sur le radical *quimbois*, qui serait d'origine délocutive s'il faut en croire l'hypothèse de Jourdain (v. bibl.).

BILAN BIBL. : « *quimbois* [...] 1. < tiens, bois ! phrase dite par le sorcier qui administre un philtre ; c'est du moins l'explication la plus plausible qu'on ait trouvée jusqu'ici pour ce mot » Jourdain 1956, 254, note 1.

quimboiseur, quimboiseuse n. m., f. “personne qui jette des maléfices”. → **quimboisement**.

1. Et tous, nous nous gardions bien d'approcher Mam'zelle* Abizotre, la “**quimboiseuse**”, afin d'éviter ses atouchements maléfiques. (p. 62)

◆ Dérivé du verbe *quimboiser* (v. commentaire ci-dessus s.v. *quimboisement*), suff. d'agent *-eur, -euse*. Le type créole correspondant est bien attesté (v. bibl. ci-dessous).

BILAN BIBL. : « *quimboisèu* = sorcier qui use de quimbois » Jourdain 1956, 254 ; « sorcier » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kenbwazè* ; « sorcier, voyant, féticheur » Telchid 1997 s.v. *quimboiseur* ; « (Guad.) Syn. de *sorcier* » DUF 1997 s.v. *quimboiseur* ; « sorcier, 'quimboiseur', voyant, féticheur » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kenbwazè / kyenbwazè* ; « sorcier » Confiant 2007 s.v. *tjenbwazè*.

ravine n. f. “petite vallée étroite traversée par un cours d'eau”. → **coulée**.

1. Eh bé* ! y avait une fois, repart lentement M. Médouze, au temps où Lapin marchait en costume de toile blanche et chapeau Panama ; au temps / où toutes les traces* de Petit-Morne* étaient pavées de diamants, de rubis, de topazes (toutes les **ravines** coulaient de l'or et le Grand Étang était un bassin de miel), au temps où moi, Médouze, j'étais Médouze ; il y avait une fois, en ce temps-là, un vieil homme qui vivait tout seul dans un château, loin, loin, loin. (pp. 57-58)

◆ Le lecteur attentif aura remarqué la fréquence exceptionnellement élevée du féminin *ravine* aux dépens du masculin *ravin*⁵ dans la littérature antillaise, déséquilibre qui trouve son parallèle dans les créoles d'Haïti, de Guadeloupe et de Martinique car presque toutes les sources consultées (v. bibl. ci-dessous) ne connaissent que *laravin* (avec agglutination de l'article) ou *ravin* (qui, rappelons-le, correspond à la prononciation [ravin] et non [ravē]) ; seul Barthèlemi 2007 donne, pour la Guyane, le créole *raven* « petite vallée, ravin » au lieu de *ravin*. Le français de référence connaît en théorie une opposition entre les deux types : la ravine serait plus spécifiquement un torrent (sens donné comme « vieilli » par le TLF) ou un petit ravin (ibid.). Le créole et le français des Antilles semblent avoir neutralisé cette opposition au profit de *ravine*.

5. Dans la totalité de l'œuvre en prose de Zobel, on trouve onze attestations de *ravine*, pour seulement deux de *ravin*.

BILAN BIBL. : « *ravine* = ravin » Jourdain 1956, 6 ; « *ravine* » Faine 1974 s.v. *ravin* ; « vallon encaissé entre deux collines, ravine » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *ravin* ; « vallon encaissé entre deux collines » Barbotin 1995 s.v. *ravin* ; « ravin » Valdman 1996 s.v. [angl.] *ravine* ; « 1. torrent. 2. vallée, vallon, ravine » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *ravin* ; « (arch.) ravine [...] var. *ravin* » Confiant 2007 s.v. *laravin* ; « ravine, hollow, gully, gorge » Valdman 2007 s.v. *ravin* (*laravin*).

salle n. f. “pièce principale d’une habitation, cumulant les fonctions de salle de séjour et de salle à manger”. – S’oppose à *chambre* n. f. “chambre à coucher”.

1. Que c’est bon d’être tous parqués dans la case, en l’absence des parents ! Orélie, folle de joie, nous fait visiter la chambre qui s’est embellie depuis que M. Symphor et Mam’zelle* Francette, ses parents, ont acheté une à une quatre caisses et des planches, dont ils ont fait un bâti sur lequel sont empilés des haillons recouverts d’une cretonne. Les enfants dorment toujours dans “la **salle**”, à terre, sur des hardes. Plus rien dans la chambre, mais nous sommes heureux d’y rester ; parce que c’est une aubaine pour nous de nous trouver dans cette pièce réservée aux grandes personnes. (p. 32)

2. Sa table, ses étagères, son matériel de cuisine, tout le reste avait été disposé comme dans “la **salle**”, quand nous habitions la rue Cases-Nègres. À ce que j’apercevais par les coups d’œil que je jetais en passant chez les autres locataires, la pièce était séparée en deux par un rideau d’indienne, de papier peint ou de papier journal. La partie de devant représentait “la **salle**”, et certainement celle de derrière le rideau était la chambre. (p. 144)

◆ Archaïsme, particulièrement bien attesté en Normandie mais aussi à Saint-Pierre et Miquelon et en Louisiane (v. l’article que P. Rézeau consacre à ce mot dans le DRF). Les guillemets présents dans les passages de Zobel cités ci-dessus suggèrent que l’auteur était conscient du caractère non standard du sémantisme de cet emploi, mais le fait que cette mise en relief typographique touche le SN « la salle » et pas seulement le substantif « salle » est peut-être dû à une volonté d’évoquer la forme créole agglutinée *lasal* n. “salle de séjour, salle à manger” Ludwig *et al.* 2002 ; on trouve aussi *lasalle* n. « salle » dans Faine 1974 et *lasal* dans Valdman 1996.

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 365 [1878, 1879] ; « Surtout *Somme (Amiens), Normandie, Haute Bretagne, Bourgogne, Meuse, Ardennes* USUEL » DRF 2001 s.v. *salle* 1 ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *lasal*. – Les autres dictionnaires de créole consultés se contentent souvent d’un équivalent français polysémique : « *salle* ; *lasalle* ; *salon* » Faine 1974 s.v. *salle* ; « *salle* » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *sal* 2 ; « *salle* » Barbotin 1995 s.v. *sal* 1 ; « *lasal* » Valdman 1996 s.v. *living room* ; « *salle* ; *salle de séjour, salon* » Valdman *et al.* 1998 s.v. *sal*² ; « *salle* » Confiant 2007 s.v. *sal* 2 ; « *living room* » Valdman 2007 s.v. *lasal* (*sal*).

sauvé, sauvée part. passé-adj. “clair (en parlant de la peau d’une personne dont la mère a épousé un homme à la peau plus claire que la sienne)”. → **éclaircir la race**.

1. D’ailleurs, leur mère les y aidera largement : chacun sait que lorsque de telles liaisons naissent / de ces enfants à peau “sauvée” la mère n’est que trop fière d’avoir – elle, noire comme le tableau noir de la conscience du béké* – contribué à ce qui, dans leur complexe d’infériorité, tient à cœur beaucoup de nègres* antillais : “Eclaircir* la race.” (pp. 278-279)

◆ Emploi adjectival du participe passé du verbe *sauver* dans la locution verbale *sauver la race* (v. Telchid). Le corrélat créole est présenté comme archaïque dans Confiant 2007.

BILAN BIBL. : « Pour certaines personnes de teint foncé, épouser quelqu’un de teint clair. » Telchid 1997 s.v. *sauver la race* ; « (arch.) qui a la peau claire » Confiant 2007 s.v. *sové* 2.

savane n. f.

1. “espace herbeux et découvert”.

1. Car dehors, les arbres, les champs, toute la **savane** sont déjà inondés de soleil. (p. 22)

2. Il y a de grands arbres, des huppes de cocotiers, des allées de palmiers, une rivière musant dans l’herbe d’une **savane**. Et tout cela est beau. (p. 24)

3. Par des sentiers humides de rosée, nous traversâmes des **savanes** où des bœufs couchés sommeillaient encore. (p. 188)

– [connotant une certaine rudesse] *Des mots de savane*, des mots grossiers.

4. Alors, tu étais de ce convoi qui suivait le char dans la trace* du Grand Étang ? Et tu étais heureux d’invectiver les bœufs, de lancer des mots de **savane** à pleine bouche ? (p. 43)

2. “(nom propre désignant une place de Fort-de-France)”. *Le square de la Savane* (p. 276) ; *la Place de la Savane* (p. 294).

5. Certains amateurs de l’école buissonnière préféraient la **Savane**, immense pelouse naturelle entourée de manguiers dont on pouvait aisément faire tomber les fruits à coups de cailloux, et enchâssant la statue de Joséphine, Impératrice des Français. À mon sens, la **Savane** s’avérait surtout propice à de longues parties de football. (p. 251)

6. Autour de la **Savane**, les cafés aux fenêtres avidement ouvertes sur la mer se remplissent. C’est la sortie des bureaux. Heure typique de Fort-de-France. (p. 295)

7. Le rôle de la **Savane** dans la vie de cette cité antillaise se révèle à moi, peu à peu, quand je / découvre les émulations, les vanités, les présomptions dont elle

constitue le théâtre, avec ses vedettes et ses petits figurants empressés et simiesques. (pp. 296-297)

◆ 1^{re} attestation : 1529 (TLF). En français de France, le mot évoque les vastes prairies sauvages du continent africain ; dans le français des colons d’outre-mer, de la Nouvelle-France à l’Océan Indien en passant par les Antilles, il semble s’être employé pour désigner tout terrain relativement pauvre en arbres (par rapport à une forêt ou à une jungle très denses). – V. Thibault 2008, 119-120 pour une vue d’ensemble pan-francophone.

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 366 [1878, 1879] ; Friederici 1947, 562 ; « *la savâne* = la promenade publique » Jourdain 1956, 232 ; « Les promenades publiques aux Antilles comportent un espace gazonné plus ou moins bien tenu appelé une *savane*. À Saint-Pierre il y avait la savane du Fort et la savane du Mouillage du nom de deux quartiers de la ville ; à Fort-de-France il n’y a qu’une savane. » Jourdain 1956, 232, note 6 ; « *an savâne* = une pelouse, un terrain gazonné » Jourdain 1956, 233 ; « ‘savane’ [remplace] ‘prairie’ ou ‘gazon’ » Hazaël-Massieux 1978, 109 ; « prairie naturelle, lieu herbeux non boisé » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *savann* ; « prairie, lieu non boisé » Barbotin 1995 s.v. *savann* ; « *savann* » Valdman 1996 s.v. *grassland* ; « pré, espace herbeux et découvert » Telchid 1997 s.v. *savane* ; « pâture, pré » Valdman *et al.* 1998 s.v. *savonn*, *lasavann* ; « pré, espace découvert et herbeux » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *savann* ; « pré ; prairie » Confiant 2007 s.v. *savann* ; « savane (naturelle ou artificielle), prairie » Barthèlemi 2007 s.v. *savann* ; « savanna, grassland, grassy clearing, grazing land » Valdman 2007 s.v. *savann*.

séance n. f. “visite chez le séancier*”.

1. – Brusquement, disait-elle, c’est comme si on avait éteint une lampe, le soir, dans une chambre, et me voilà en pleine obscurité, avec la terre qui flanche et chavire sous moi.

– Les yeux, c’est délicat, avait dit M. Assionis. Pour ça il faudrait faire une petite **séance**. (p. 265)

◆ Restriction sémantique à partir du sens du français général « temps, dont la durée est généralement déterminée à l’avance, pendant lequel on se livre de façon continue à une activité, à une occupation, en compagnie d’une ou de plusieurs personnes » (TLF s.v. *séance* C 1), et en particulier « temps pendant lequel un patient se soumet à un traitement médical ou autre » (ibid., C 2 a). Le spécialiste qui est consulté lors de ces séances est en général considéré tout à la fois comme sorcier, devin et guérisseur.

BILAN BIBL. : « consultation chez un devin (voyant) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *séyans* ; « séance chez un sorcier » Barbotin 1995 s.v. *séans* ; « consultation chez le sorcier, le guérisseur, le voyant » Telchid 1997 ; « consultation chez le quimboiseur » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *séyans* ; « séance de divination » Confiant

2007 s.v. *séyans* 1 (var. *séans*); «séance, consultation chez un thaumaturge» Barthèlemi 2007 s.v. *séans*.

séancier n. m. “homme exerçant les fonctions de sorcier, de devin et de guérisseur”.

1. Enfin, quelques jours plus tard, Mam’zelle* Délice qui, selon toute apparence, avait été chargée d’une démarche assez importante, vint rendre compte à toutes ces femmes assemblées près du lit de m’man* Tine que le “**Séancier**” avait “vu” que ma grand-mère avait eu chaud et qu’elle avait bu de l’eau froide, ce qui lui faisait une pleurésie. (p. 170)

◆ Dérivé suffixal sur *séance**; suff. *-ier* servant à former des noms de métier ou d’occupation (cf. *canalier**).

BILAN BIBL. : « voyant, sorcier, guérisseur » Telchid 1997; « voyant, devin, ultralucide » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *séyansyé*; « devin, voyant » Confiant 2007 s.v. *séyansié* (var. *séansié*).

serrer v. tr. “mettre (qch) à l’abri dans un espace de rangement”. Fr. de réf. *ranger*.

1. J’étais sûr, toutefois, que ma mère avait sorti le drap blanc que m’man* Tine **serrait** dévotement dans son panier* caraïbe en vue du jour de sa mort. (p. 310)

◆ Archaïsme qui survit aujourd’hui dans de nombreuses provinces françaises, au Québec (v. ILQ et fichierTLFQ) et aux Antilles (en français tout comme dans les créoles, cf. bibl. ci-dessous); v. DRF 2001 pour le point sur la question.

BILAN BIBL. : « *vieilli* ou *région.* » TLF s.v. *serrer* I; « ranger dans un endroit sûr; cacher; garder » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *séré* 1; « mettre de côté; ranger en sûreté; cacher » Barbotin 1995 s.v. *séré* 2; « mettre en sûreté » Rézeau 1995, 218 et 366 [1882]; « ranger » Telchid 1997 (qui ne le donne toutefois que comme intransitif); DRF 2001; « cacher, mettre à l’abri, ranger » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *séré*. – Manque à Thibault 2008, 146.

shasha n. m. “instrument de musique à percussion, propre au jazz martiniquais, fait d’un contenant (d’origine végétale – calebasse – ou de métal) dans lequel sont enfermés de petits objets durs (d’origine végétale – grains de maïs – ou minérale – gravier, clous) qui produisent un son particulier lorsqu’on les remue en cadence”.

1. À mesure qu’on approchait se révélaient les baguettes rythmiques, le **shasha**, et, au moment même où apparaissait le toit pivotant et bordé d’oriflammes, le son de la clarinette éclatait dans ma tête, dans mon ventre, me prenait, m’attirait plus vite. (p. 195)

2. La musique des accordéons et des **shashas** circulerait par toute la campagne, dans l'air et dans les gens, comme une même sève ardente, et de toutes les cases émaneraient les mêmes fumets de porc rôti, de pois* d'Angole et d'igname. (p. 226)

REM. : La graphie retenue par Zobel dans *La Rue Cases-Nègres* est isolée ; on trouve partout ailleurs *chacha*.

◆ Mot d'origine onomatopéique.

BILAN BIBL. : « Le *chacha* est la 'boîte à clous' du jazz martiniquais < onomatopée qui faisait le refrain d'une ancienne chanson de carnaval et qu'on scandait avec ce bizarre instrument. » Jourdain 1956, 181, note 1 ; « hochet musical (maracas) fait de deux petites Calebasses rondes (ou d'une petite boîte à conserves tubulaire) emmanchées, contenant des graines de maïs ou du gravier » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *chacha* ; « Instrument de musique fait de deux petites Calebasses emmanchées, contenant un peu de graines de maïs ou du gravier ; on secoue ces instruments en cadence et de temps à autre on les frappe l'un contre l'autre. Les enfants font parfois de tels instruments de musique avec des boîtes de conserve. » Barbotin 1995 s.v. *chacha* ; « maracas » Telchid 1997 s.v. *chacha* ; « maracas (instrument de percussion) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *chacha* ; « sorte de maracas » Confiant 2007 s.v. *chacha* 1 ; « 'boîte à clous', instrument de musique typique faisant partie des orchestres créoles (*percussion*) » Barthèlemi 2007 s.v. *chacha*.

terrinerie n. f. "bassine pour la toilette".

1. Je suis à peine debout que m'man* Tine m'em- / poigne par un bras et me mène dehors, près du feu où elle a mis une **terrinerie** pleine d'eau. Et toujours maugréant, elle enlève ma blouse, me fait entrer dans la **terrinerie** et m'administre une toilette qui est encore une vraie torture car, à cause de l'herbe où je me suis roulé pendant la journée, et des éraflures des feuilles de canne, tout mon corps au contact de l'eau s'enflamme de brûlures, de picotements, de démangeaisons que je traduis en grimaces, contorsions et gémissements. (pp. 48-49)

◆ Spécialisation sémantique, également attestée dans les créoles, à partir du sens plus général de "récipient de terre, de forme ronde, plat en bas et qui va en s'élargissant par en haut" (attesté dp. Estienne 1549, v. FEW 13, I, 256ab, TĒRRA I 5 b).

BILAN BIBL. : « grande bassine, cuvette » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *térin* ; « (p. u.) bassine, cuvette, terrinerie » Barbotin 1995 s.v. *térin* ; « bassine à l'origine en terre cuite pour la lessive ou la toilette ; par extension, nom donné à toutes les bassines en quelque matière qu'elles soient » Telchid 1997 ; « terrinerie, cuvette » Barthèlemi 2007 s.v. *térin* ; « **1** [shallow] bowl, basin [...] **2** earthen pan **3** vase where dead souls are placed [voodoo] » Valdman 2007 s.v. *terin*.

titim (var. **timmtim**) interj., n. m.

1. interj. “(formule rituelle prononcée au début d’une séance de devinettes par le conteur, à l’adresse de son auditoire)”. → **cric ! crac !**

1. Au bout d’un instant, comme se réveillant de son inertie, il se raclait la gorge, crachait, et, d’une voix qui se dérobaît à tout instant, il s’écriait à brûle-pourpoint :
– **Titim** !

Là-dessus, mon attention se ranimait d’un bond, et ma joie explosait en ma prompte réplique :

– Bois sec !

Ainsi, commençait notre partie d’énigmes. (pp. 55-56)

2. n. m. “devinette, énigme”.

2. En général, M. Médouze, comme par une sorte de révision, reprend les “**titims**” les plus élémentaires, ceux dont je connais déjà la clé. (p. 56)

3. Moi qui savais tant de contes et de “**titims**”, je me gardais bien de les dire en plein jour, car je savais que je risquerais alors d’être “tourné* en panier”. (p. 62)

4. Après dîner, tout le monde s’asseyait devant les maisons, les uns sur des sièges, les autres à même le seuil. Les groupes devisaient, disaient des contes, tiraient des “**timmtims**”. (p. 185)

◆ Mot d’origine inconnue, attesté en Haïti, Guadeloupe, Martinique et Guyane. Comme formule rituelle, il fonctionne en couple avec *bois sec* ; v. ex. 1 et bibliographie. – Déjà attesté en créole chez Turiault 1874, 432 : « Nous laissons au lecteur le soin de deviner l’énigme : *Cè yon tim-tim ; duviné, chè.* »

BILAN BIBL. : « *titime* = mot d’annonce des devinettes ; *bois sec* = id. » Jourdain 1956, 166 ; « Ces ‘*tits contes*’, connus sous le nom de ‘devinailles’ en Anjou et de ‘Sirandanes’ dans l’Île Maurice, jouissent toujours d’une grande popularité en Haïti, surtout dans le monde des enfants. Ils débute toujours par les mots : ‘*Time ! time !*’ prononcés par le conteur, auxquels les auditeurs répondent par : ‘*Bois-chèche*’. » Faine 1974 s.v. *devinette* ; « formule d’ouverture annonçant un conte ou une devinette / Conteur : **Timmtim !** / Auditeur : **Bwa sèk !** / Conteur : **Kaka a ou sèk !** » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *timmtim !* ; « Ne se traduit pas ; mot d’ouverture pour annoncer une devinette, l’équivalent de ‘devine devinaille’. L’interrogé répond : *Bwa sèk.* » Barbotin 1995 s.v. *tim-tim* ; « conte ; fabulation » Telchid 1997 s.v. *tim-tim* ; « La formule tim-tim-bois-sec précède le conte créole. » ibid. ; « formule pour lancer un conte » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *tim-tim* ; « **Tim-tim ?** (demande le conteur). **Bwasèk !** (répond l’assistance). » ibid. ; « devinette, énigme » Confiant 2007 s.v. *titim* ; « formule précédant un conte ou une devinette » Barthèlemi 2007 s.v. *titim* ; « formule complète précédant un conte » id. s.v. *titim-bwa-sèk* ; « **tim ? tim ?** traditional offer for posing a riddle [followed by the audience’s acceptance with “bwa chèch !” or “bwa zaboka”] » Valdman 2007 s.v. *tim*².

toloman n. m. “plante cultivée dans les Antilles, appréciée pour ses rhizomes riches en féculents, à partir desquels on fabrique une sorte de farine entrant dans la préparation de bouillies pour enfants”.

1. *Fécule (de) toloman* loc. nom. f. “farine tirée des rhizomes de cette plante”.

1. M’man* Tine fit plusieurs fois le tour du marché découvert. Toute la place était encombrée par un pêle-mêle de sacs, de paniers, de montagnes de légumes et de fruits, et grouillante, et bourdonnante de gens. Elle prenait une pincée à chaque sac de farine de manioc, la goûtait, marchandait et passait. Elle en goûta beaucoup avant d’acheter ses deux pots de farine. Puis, reprenant le parcours, elle toucha et soupesa les ignames, hésita, réfléchit, en acheta une. Et de même pour les poires d’avocats. Et de même pour de la **fécule de toloman**. (p. 90)

2. Des fois, m’man* Tine fait du chocolat à l’eau avec du cacao brut, et l’épaissit de **fécule toloman**, ou bien en mouille mon pot de farine de manioc. (p. 175)

2. *Bouillie de toloman* loc. nom. f., (ellipt.) *toloman* n. m. “bouillie faite avec cette fécule”.

3. Mam’zelle* Délice m’apportait toujours mes repas en même temps que des bols de **bouillie de toloman** pour ma grand-mère. (p. 170)

4. Malade, sans moi pour lui faire de la tisane et lui préparer cette **bouillie de toloman** qui était alors sa seule nourriture. (p. 307)

5. Alors, m’man* Tine m’avait couché sur son lit ; le matin, avant de partir pour les champs, elle me faisait un grand pot de tisane à peine sucrée et un gros bol de **toloman** et toute la journée, je demeurais allongé. Je dormais d’ennui, ou bien j’essayais de chasser l’ennui par la tisane et le **toloman**. (p. 77)

◆ 1^{re} attestation : 1860 (« Le manioc, la patate, l’igname et la banane sont également cultivées à la Guadeloupe ; on y trouve en outre diverses racines, telles que le couscouste, le malanga, le **toloman**, etc. » *Statistique de la France comparée avec les autres états de l’Europe*, Maurice Block, t. 2, Paris, Amyot, p. 546). Classé par Jourdain 1956, 288 et 300 parmi les mots d’origine caraïbe, mais sans argumentation historique.

BILAN BIBL. : [ø Friederici 1947, ø Arveiller 1963] ; « *toloman* < caraïbe ; *canna edulis* (KER. GAWL.) = moussache de la Barbade, ou arrow-root » Jourdain 1956, 288 ; « ’toloman’, *Canna indica* L. (Cannaceae) » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *toloman* ; « variété de dictame [fécule légère de l’arrow-root] » Telchid s.v. *tolomante* n. f. ; « arrow-root (*Canna Indica*) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *tolomant* ; « racine comestible à partir de laquelle on fabrique une sorte de bouillie pour bébé (*toloman* en F.R.A. [français régional antillais]). N. Sc. *Canna edulis* » Confiant 2007 s.v. *toloman* 1 ; « bouillie pour bébé extraite de la racine du même nom » Confiant 2007 s.v. *toloman* 2 ; « ‘toloman’ farine alimentaire extraite du tubercule [*sic*] du même nom » Barthèlemi 2007 s.v. *toloman*.

tourner v. tr. “métamorphoser”.

– N’est attesté dans notre corpus qu’à la voix passive : *être tourné (en)*.

1. Moi qui savais tant de contes et de “titims”*, je me gardais bien de les dire en plein jour, car je savais que je risquerais alors d’être “**tourné en panier**”. (p. 62)

2. Jamais je ne m’étais entendu appeler de ce ton solennel. Jamais je n’avais senti avec autant d’acuité tout ce qui liait mon être à ces quatre syllabes. Mais ce nom n’eût-il pas été prononcé que j’aurais été **tourné en pierre** peut-être. (p. 207)

◆ L’emploi de ce type lexical, commun au créole et au français antillais, constitue le prolongement d’usages bien attestés en français central ; cf. TLF s.v. *tourner* I C 6 : [v. tr.] « *tourner à/en*. Transformer en donnant un aspect, un caractère différent, une autre signification. » ; ibid., II B 2 b : [v. intr.] « *Tourner à/en*. Changer d’état, de forme, d’aspect pour aboutir à ; se transformer en. » ; ibid., III B 1 : [v. pron.] « *Se tourner en* [...] se changer, se transformer en ; passer d’un état à un autre. ». Dans le contexte antillais, il est lié aux croyances locales voulant que certaines personnes se transforment en objets ou le plus souvent en animaux sous l’effet de puissances occultes. → **bâton-volant ; gagé**.

BILAN BIBL. : « (se) transformer » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *touné* 3 ; « se métamorphoser, se transformer » Telchid 1997 s.v. *tourner* 2 ; « se métamorphoser, se transformer » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *touné* (5) ; « se transformer, se métamorphoser » Confiant 2007 s.v. *tounen* 2 ; « se transformer » Barthèlemi 2007 s.v. *turnen*.

trace n. f. “chemin non entretenu, dans la savane* ou dans les bois, qui se forme et se maintient spontanément suite aux passages répétés des promeneurs, des chars et des bêtes”. Equivalent approximatif en fr. de réf. : *sentier*.

1. On sait d’ailleurs, par expérience, que les buissons en bordure des “**traces**” ne gardent jamais leurs fruits. (p. 28)

2. En plein soleil, nos guenilles claquant au vent, nous traversons le champ. Nous suivons une autre “**trace**”, jacassant, nous arrêtant maintenant à chaque arbuste pour le dépouiller de ses fruits – les mûrs et les verts – afin d’apaiser sans doute une faim qui s’éveille et dont nous avons à peine conscience [...]. (p. 30)

3. Alors, tu étais de ce convoi qui suivait le char dans la **trace** du Grand Étang ? Et tu étais heureux d’invectiver les bœufs, de lancer des mots de savane* à pleine bouche ? (p. 43)

4. Eh bé* ! y avait une fois, repart lentement M. Médouze, au temps où Lapin marchait en costume de toile blanche et chapeau Panama ; au temps / où toutes les **traces** de Petit-Morne* étaient pavées de diamants, de rubis, de topazes (toutes les ravines* coulaient de l’or et le Grand Étang était un bassin de miel), au temps où moi, Médouze, j’étais Médouze ; il y avait une fois, en ce temps-là, un vieil homme qui vivait tout seul dans un château, loin, loin, loin. (pp. 57-58)

5. Le soir, en sortant du champ, nous trouvions des travailleurs qui s'en allaient par les "**traces**" et nous montions à la rue des Cases ensemble. (p. 81)

6. Plus de jeux, plus de maraudes, plus d'expéditions dans les "**traces**" lointaines, plus d'incursions massives dans les halliers* profonds, cousus de lianes, et qui nous effrayaient par les multiples échos de nos voix. (p. 135)

7. Un jour, il avait tellement plu que les pas des travailleurs, les sabots des bêtes et les roues des chariots avaient défoncé les "**traces**" comme un labour. (p. 261)

◆ Archaisme : le sens de "chemin, voie" est attesté pendant plusieurs siècles en français (de GuernesSThomas à Boileau selon FEW 13, II, 144b, *TRACTIARE 1 b). Il est normal qu'un tel mot se soit bien implanté dans le monde colonial, où les chemins ne naquirent d'abord que de la trace du passage des habitants et de leurs bêtes; mais cf. tout de même cette attestation dans une source française contemporaine : «Au pied du mont du Morvan s'étend une campagne de douces collines tapissées de pâturages, champs clos que traversent les "traces" [...]» (*Pays et Gens de France*, n° 8, Nièvre, 1981, p. 3b). On relève (sporadiquement) des emplois apparentés en français du Canada : Québec *trace* n. f. «ornière dans les chemins d'hiver» ALEC 1070, Lavoie 171 ; «ornière dans les chemins d'été» Lavoie 173 ; «pistes d'animaux dans la neige» ALEC 1449 ; «sentier d'animaux sauvages» ALEC 1450* ; «traces de pas laissées sur le sol ou la neige par les animaux de la forêt» Lavoie 750. Cf. encore DECOI I,3, 285 pour quelques attestations de ce type lexical au sens de «piste non entretenue» dans les créoles de l'Océan Indien.

BILAN BIBL. : Rézeau 1995, t. 2, p. 367 [1879, 1881]; «sentier» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *tras*; «allée herbeuse entre les carrés de cannes à sucre» Barbotin 1995 s.v. *tras*; «sentier» Telchid 1997; «sentier» Ludwig *et al.* 2002 s.v. *tras*; «sentier» Confiant 2007 s.v. *tras*; «trace, trail» Valdman 2007 s.v. *tras*¹; Thibault 2008, 120-121.

tray n. m. "plateau servant à transporter et à exhiber des marchandises à vendre, ou des cartes et des dés à jouer".

1. Des marchandes, en "golles*" blanches, venues du Petit-Bourg*, ont posé leurs **trays** et leurs corbeilles de friandises un peu partout. (p. 63)

2. Mais ce qui m'intéresse, ce sont les éventaires des marchandes qui se multiplient en envahissant partout les alentours du bureau et la rue Cases. Arrivent encore les jeunes vendeuses de cacahuètes en robes fleuries et aux madras si aguichants que rien qu'à les voir il me prend l'envie de croquer leurs pistaches. Et les marchandes de boudin noir et pimenté. Et une grosse femme, la plus familière de toutes, Mam'zelle* Zouzoune, qui vend derrière deux **trays** – un de pain, un de poissons frits – et un réchaud à charbon de bois sur lequel elle a fait frire des akras* de morue. (p. 64)

3. Il y avait aussi des jeux de dés et de cartes en plein air, autour d'un **tray** et d'une torche [...]. (p. 85)

4. Elle fait des rochers de coco et des gâteaux qu'elle étale, pour les vendre, dans un petit **tray** posé sur le rebord de sa fenêtre. (p. 115)

5. Alors, je m'arrêtais devant un jeu – un des nombreux **trays** formant autant d'îlots de joueurs debout dans cet océan de gens qui se promenaient en tous sens. (p. 194)

◆ Emprunt à l'anglais *tray* n. “a utensil of the form of a flat board with a raised rim, or of a shallow box without a lid, made of wood, metal, or other material, of various sizes and shapes [...] now used for carrying plates, dishes, cups and other vessels, cards, etc., for containing and exhibiting small articles [...]” (OED₂ en ligne), attesté en Guadeloupe, Martinique et Guyane.

BILAN BIBL.: « Tout le petit commerce, surtout le commerce ambulancier, assez important aux petites Antilles, est tenu par des femmes. Elles colportent leur marchandise dans un grand plateau de bois appelé 'tray' (< anglais = plateau) qu'elles posent sur leur tête. » Jourdain 1956, 207 ; « plateau sur lequel on transporte ou sur lequel on expose des produits à vendre » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *tré* 1 ; « plateau rectangulaire en bois pour porter des marchandises ou du linge et pour exposer ce que l'on vend » Barbotin 1995 s.v. *trè* ; « large plateau de bois aux bords relevés » Telchid 1997 s.v. *tré* ; « plateau large en bois à bords relevés (de l'anglais Tray) » Ludwig *et al.* 2002 s.v. *tré* ; « grand plateau en bois sur lequel les vendeuses de légumes transportent ou exposent leurs produits (ang. *tray*) » Confiant 2007 s.v. *tré* ; « plateau en bois servant au transport et à la vente de produits divers » Barthélemy 2007 s.v. *trè*.

André Thibault
Université Paris-Sorbonne

Références bibliographiques

- ALEC = Dulong, Gaston / Dulong, Bergeron, 1980. *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications en coproduction avec l'Office de la langue française, 10 vol.
- Arveiller, Raymond, 1963. *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, Editions d'Artrey.
- Aub-Büscher, Gertrud, 1970. « À propos des influences du français dialectal sur un parler créole des Antilles », dans *Phonétique et linguistiques romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon / Strasbourg, 2 vol., 360-369.
- Barbotin, Maurice, 1995. *Dictionnaire du créole de Marie-Galante*, Hamburg, Helmut Buske.
- Barthèlemi, Georges, 2007. *Dictionnaire créole guyanais-français*, Cayenne, Ibis Rouge Éditions.
- Bavoux, Claudine, 2000. *Le français de Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Bruxelles, De Boeck & Larcier.
- BDLP-Québec = *Banque de données lexicographiques panfrancophone*, volet Québec hébergé par le Trésor de la Langue française au Québec, www.tlfq.ulaval.ca/bdlp/
- Beniamino, Michel, 1996. *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF / AUPELF.
- Bollée, Annegret, 1987. « Créole français et français nord-américain », in : H.-J. Niederehe, Lothar Wolf (éds), *Français du Canada – français de France : Actes du colloque de Trèves*, Tübingen, Niemeyer, 319-333.
- Boucher, Karine / Lafage, Suzanne, 2000. *Le lexique français du Gabon (entre tradition et modernité)*, numéro spécial de la revue *Le français en Afrique : Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, Paris, Didier Érudition, n° 14.
- Boulan, Henri René, 1934. *Les mots d'origine étrangère en français (1650-1700)*, Paris / Amsterdam.
- Brasseur, Patrice, 1993. *Le Parler nantais de Julien et Valentine*, Nantes, Université de Nantes.
- Brasseur, Patrice / Chauveau, Jean-Paul, 1990. *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*, Tübingen, Niemeyer (*Canadiana Romanica* 5).
- Breton, Raymond, 1999. *Dictionnaire caraïbe-français*, Révérend Père Raymond Breton, 1665, nouvelle édition sous la responsabilité de Marina Besada Paisa (*et al.*), Paris, Karthala / IRD [graphie modernisée].
- Canac-Marquis, Steve / Rézeau, Pierre, 2005. *Journal de Vaugine de Nuisement (ca 1765) : un témoignage sur la Louisiane du XVIII^e siècle*, édition critique par Steve Canac-Marquis et Pierre Rézeau, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Chaudenson, Robert, 1973. « Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'outre-mer : Survivance et innovation », *RLiR* 37, 342-371.

- Chaudenson, Robert, 1974. *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 2 vol. (pagination continue).
- Confiant, Raphaël, 2007, *Dictionnaire créole martiniquais-français*, Matoury, Guyane, Ibis Rouge Éditions.
- Cowan, James L. / Lorenz, James, 2001. *La Marseillaise noire et autres poèmes français des Créoles de couleur de la Nouvelle-Orléans (1862-1869)*, Lyon, Editions du Cosmogone.
- DCECH = Corominas, Joan / José A. Pascual, *Diccionario crítico-etimológico castellano e hispánico*, Madrid: Gredos, 1980-1991 (6 vol.).
- DECOI I,1 = Bollée, Annegret, 2000. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie: Mots d'origine française A-D*, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI I,2 = Bollée, Annegret, 2007. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie: Mots d'origine française E-O*, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI I,3 = Bollée, Annegret, 2007. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie: Mots d'origine française P-Z*, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI II = Bollée, Annegret, 1993. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Deuxième Partie: Mots d'origine non-française ou inconnue*, Hamburg, Helmut Buske.
- Descourtilz, Michel-Étienne. *Flore pittoresque et médicale des Antilles, ou Histoire naturelle des plantes usuelles des colonies françaises, anglaises, espagnoles et portugaises*, Paris, 8 tomes (édition fac-similé publiée par Courtinard, Martinique, 1977 ; l'éditeur affirme que « Cet ouvrage est la reproduction fac-similé de l'édition originale parue en 1821 », mais nous préférons dater d'après les dates qui figurent sur la page titre de chaque tome : t. 1, 1835 ; t. 2, 1833 ; t. 3, 1827 ; t. 4, 1833 ; t. 5, 1827 ; t. 6, 1828 ; t. 7, 1829 ; t. 8, 1829).
- DHFQ 1998 = Poirier, Claude (dir.), 1998. *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécismes*, sous la dir. de Claude Poirier, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval.
- Diallo, Alpha Mamadou, 1999. *Le français en Guinée : Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF/AUPELF.
- Dionne, Narcisse-Eutrope, 1909. *Le parler populaire des Canadiens français*, reprint, Les Presses de l'Université Laval (Québec), 1974.
- DRF 2001 = Rézeau, Pierre (éd.), 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, Duculot.
- DSR 1997 = Thibault, André. *Dictionnaire suisse romand : Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé.
- DUF 1997 = *Dictionnaire universel francophone*, Paris, Hachette (les données québécoises proviennent du TLFQ).

- Enckell, Pierre / Rézeau, Pierre, 2003₁, 2005₂. *Dictionnaire des onomatopées*, Paris, PUF.
- Faine, Jules, 1974. *Dictionnaire français-créole*, Montréal, Leméac.
- Fattier, Dominique, 2000. *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : l'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 6 vol.
- FEW : Wartburg, Walther von (1922-2002). *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*. Bonn / Leipzig / Bâle : Teubner / Klopp / Zbinden, 25 vol.
- fichierTLFQ : fichier lexical informatisé du Trésor de la Langue Française au Québec (TLFQ). www.tlfq.ulaval.ca/fichier/
- Fréchet, Claudine, 1995. *Le français parlé à Annonay (Ardèche)*, Paris, Klincksieck.
- Friederici, Georg, 1947. *Amerikanistisches Wörterbuch*, Hamburg, Gram, de Gruyter & Co.
- Gonon, Marguerite, 1985. «Le français local parlé à Poncins en 1984», *TraLiLi* 23/1, 138-148.
- Gouedan, Aké Lucien, 1998. *Particularités lexicales du français de Côte d'Ivoire*, Lille, Atelier National de Reproduction des Thèses.
- GPFC 1930 = Société du Parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale.
- Hazaël-Massieux, Guy, 1978. «Approche socio-linguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe», *Langue française* 37, 106-118.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1988. «À propos de *Chroniques des Sept Misères* : Une littérature en français régional pour les Antilles», *Études Créoles* XI, n° 1, 118-131.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1989. «La littérature créole : entre l'oral et l'écrit ?», *in* : Ludwig 1989, 277-305.
- Hénane, René, 2004. *Glossaire des termes rares dans l'œuvre d'Aimé Césaire*, Paris, Jean Michel Place.
- Höfler, Manfred / Rézeau, Pierre, 1997. *L'Art culinaire*, Paris, CNRS / Klincksieck (*Matériaux pour l'étude des régionalismes du français* publiés par Pierre Rézeau, n° 11).
- IFA 1983 = *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, équipe IFA, Montréal-Paris, AUPELF-A.C.C.T.
- ILQ : *Index lexicologique québécois*, fichier métalexical informatisé du Trésor de la Langue Française au Québec (TLFQ). www.tlfq.ulaval.ca/ilq/
- Jouannet, Francis, 1984. *Le français au Rwanda : enquête lexicale*, Paris, SELAF.
- Jourdain, Elodie, 1956. *Le vocabulaire du parler créole de la Martinique*, Paris, Klincksieck.
- Juneau, Marcel / Poirier, Claude, 1973. *Le livre de comptes d'un meunier québécois (fin XVII^e – début XVIII^e siècle). Édition avec étude linguistique*, Québec, P.U.L.

- Koch, P., 1993. «Kyenbé – Tyonbo. Wurzeln kreolischer Lexik», in: *Neue Romania* 14, 259-287.
- Labat, R. P. *Voyages aux Isles de l'Amérique (Antilles), 1693-1705. Trente-deux illustrations d'après des documents de l'époque*, avant-propos de A. T'Serstevens, 2 tomes, Paris, L'Harmattan, 2005 (reprint de l'édition de Paris, Duchartre, 1931).
- Lafage, Suzanne, 1989. *Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980)*, Nancy, INaLF (Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire).
- Lafage, Suzanne, 2002-2003. *Le lexique français de Côte d'Ivoire : appropriation & créativité*, Nice, Institut de linguistique française – CNRS, 2002 (vol. 1), 2003 (vol. 2).
- Lavoie, Thomas / Bergeron, Gaston / Côté, Michelle, 1985. *Les parlars français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Gouvernement du Québec, Office de la langue française – Les Publications du Québec, 5 vol. (abrégé en Lavoie + numéro de la question).
- Lavoie, Thomas (éd.), 1996. *Français du Canada – Français de France. Actes du quatrième colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Niemeyer (*Canadiana Romanica* n° 12).
- Litré, Émile, 1863-1872. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette.
- Ludwig, Ralph (dir.), 1989. *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Tübingen, Gunter Narr.
- Ludwig, Ralph et al., 2002 [1990]. *Dictionnaire créole français : avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole*, s.l., Servedit/Éditions Jator.
- Massignon, Geneviève, 1962. *Les parlars français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 2 vol. (pagination continue).
- Massoumou, Omer / Queffélec, Ambroise J.-M., 2007. *Le français en République du Congo sous l'ère pluripartiste (1991-2006)*, Paris, Editions des archives contemporaines-Agence universitaire de la Francophonie.
- MéDeloffre = *Langue, littérature du XVII^e et du XVIII^e siècle : mélanges offerts à M. le Prof. Frédéric Deloffre / textes réunis par Roger Lathuillère*, Paris, SEDES, 1990.
- Mondesir, Jones E., 1992. *Dictionary of St. Lucian Creole. Part 1 : Kwéyòl-English. Part 2 : English-Kwéyòl*, L. D. Carrington (Editor), Berlin, Mouton de Gruyter, Trends in Linguistics, Documentation 7.
- Mourain de Sourdeval, Charles, 2003. *Premier dictionnaire du patois de la Vendée*, éd. présentée par Pierre Rézeau, La Roche sur Yon, Centre vendéen de recherches historiques.
- Nallatamby, Pravina, 1995. *Mille mots du français mauricien. Réalités lexicales et francophonie à l'île Maurice*. Paris, C.I.L.F.
- N'Diaye-Corréard, Geneviève (dir.), 2006. *Les Mots du patrimoine : le Sénégal*, par l'équipe IFA-Sénégal (Moussa Daff, Alioune Mbaye, Modou Ndiaye, Aliou Ngoné Seck, Cheikh Hamallah Traoré, sous la direction de Geneviève N'Diaye-Corréard),

- Paris, Éditions des archives contemporaines – Agence universitaire de la Francophonie.
- Neumann, Ingrid, 1985. *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane : Étude morphosyntaxique – textes – vocabulaire*, Hamburg, Helmut Buske.
- Neumann, Ingrid (éd.), 1987. *Textes anciens en créole louisianais*, Hamburg, Helmut Buske.
- NPR 2007 = *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey. Paris, Le Robert, 2007 [millésimé « 2008 »].
- OED₂ = *The Oxford English Dictionary*, Second Edition, prepared by J. A. Simpson and E. S. C. Weiner. 20 vol. Oxford, Clarendon Press, 1989.
- Pauleau, Christine, 1995. *Le français de Nouvelle-Calédonie. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF.
- Pauleau 2007¹ = Pauleau, Christine. *Mots de Nouvelle-Calédonie, éléments de recherche sociolinguistique sur le français calédonien : inventaire lexicographique polylectal. Tome I. [Langue courante]*, Nouméa : SCEREN-CDP Nouvelle-Calédonie, 2007.
- Pauleau 2007² = Pauleau, Christine. *Mots de Nouvelle-Calédonie, éléments de recherche sociolinguistique sur le français calédonien : inventaire lexicographique polylectal, Tome II [Flore et faune]*, Nouméa : Centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie, 2007.
- Pignon, Jacques, 1960. *L'Évolution phonétique des parlers du Poitou (Vienne et Deux-Sèvres)*, Paris, Éditions d'Artrey.
- Poirier, Claude, 1979. « Créoles à base française, français régionaux et français québécois : éclairages réciproques », *RLiR* 43, 400-425.
- Poirier, Claude (dir.), 1998, v. DHFQ.
- Pompilus, Pradel, 1961. *La langue française en Haïti*, Paris, Institut des hautes études de l'Amérique latine.
- Poulet, Hector / Telchid, Sylviane / Montbriand, Danièle, 1984. *Dictionnaire des expressions du créole guadeloupéen*, Fort-de-France, Hatier-Martinique.
- Puitspelu, Nizier du, 1894. *Le Littré de la Grand'Côte*, Lyon.
- Queffélec, Ambroise, avec la participation de Martine Wenezoui-Déchamps et de Jean Daloba, 1997. *Le français en Centrafrique : Lexique et société*, Vanves, EDICEF / AUPELF.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA : Banco de datos (CORDE) [en línea]. *Corpus diacrónico del español*. <<http://www.rae.es>>
- Rézeau, Pierre, 1984. *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest, entre Loire et Gironde*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'or.
- Rézeau, Pierre (éd.), 2001, v. DRF.
- Rézeau, Pierre (études rassemblées par), 2007. *Richesses du français et géographie linguistique*, vol. 1, Bruxelles, De Boeck & Larcier / Duculot.

- Rézeau, Pierre, 2007a. « Compléments au DRF », in : Rézeau 2007 (études rassemblées par), 417-479.
- RézeauStDomingue = Rézeau, Pierre. « Aspects du français et du créole des Antilles (notamment Saint-Domingue) à la fin du 18^e siècle, d'après le témoignage d'un lexicographe anonyme », dans ce recueil.
- RézeauNouvCaléd = Rézeau, Pierre. « Le français de Nouvelle-Calédonie dans les romans policiers d'A.D.G. », dans ce recueil.
- Rézeau, Dominique / Rézeau, Pierre, 1995. *De la Vendée aux Caraïbes : Le Journal (1878-1884) d'Armand Massé, missionnaire apostolique*, Paris, L'Harmattan, 2 vol. (glossaire en pp. 347-368).
- RIFl : v. Rolland, E., *Flore* [etc.].
- RIFn : v. Rolland, E., *Faune* [etc.].
- Rogers, David, 1977. *Dictionnaire de la langue québécoise rurale*, Montréal, VLB.
- Rolland, E., *Faune populaire de France*, Paris, 1877-1911 (13 vol.) [sigle : RIFn + tome, page, année]
- Rolland, E., *Flore populaire de la France ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*, Paris, 1896-1914 (11 vol.). [sigle : RIFl + tome, page, année]
- Telchid, Sylviane, 1997. *Dictionnaire du français régional des Antilles. Guadeloupe, Martinique*, Paris, Bonneton.
- Thibault, André, 1996. « Québécoisismes et helvétismes : éclairages réciproques », in : Th. Lavoie (éd.) 1996, 333-376.
- Thibault 1997, v. DSR
- Thibault, André, 1999. « Grand-maman et grand-papa en costume de bain au petit-déjeuner ! Contribution à l'histoire de quelques lexies complexes », *Cahiers de lexicologie* 75, 35-54.
- Thibault, André, 2006. « Glossairistique et littérature francophone », *RLiR* 70, 143-180.
- Thibault, André, 2007. « Banques de données textuelles, régionalismes de fréquence et régionalismes négatifs », in : *ACILPR XXIV*, vol. 1, 467-480.
- Thibault, André, 2008. « Français des Antilles et français d'Amérique : les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais », *RLiR* 72, 115-156.
- Thibault, André / Drouin, Patrick (à paraître). « Le lexique de Joseph Zobel, auteur antillais : extraction semi-automatique des particularismes lexicaux », communication présentée au XXV^e Congrès International de Linguistique et de Philologies Romanes, Innsbruck, 3-8 septembre 2007.
- Tourneux, Henri / Barbotin, Maurice, 1990. *Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe (Marie-Galante) suivi d'un index français-créole*, Paris, Karthala / A.C.C.T.
- Turiault, M.-J., 1874. « Étude sur le langage créole de la Martinique, 1^{re} partie », dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2^e série, t. 1, 401-516.

- Turiault, M.-J., 1876. « Étude sur le langage créole de la Martinique, 2^e partie », dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2^e série, t. III, 1-112.
- Valdman, Albert (dir.) *et al.*, 1981. *Haitian Creole-English-French Dictionary*, Bloomington, Indiana University, Creole Institute, 2 vol.
- Valdman, Albert (in collaboration with Charles Pooser and Rozevel Jean-Baptiste), 1996. *A Learner's Dictionary of Haitian Creole*, Bloomington, Indiana University Creole Institute.
- Valdman, Albert *et al.*, 1998. *Dictionary of Louisiana Creole*, Bloomington, Indiana University Press.
- Valdman, Albert (dir.), 2007. *Haitian Creole-English Bilingual Dictionary*, Bloomington, Indiana University / Creole Institute.
- Veron, Sandrine, 1999, « Le français au Moyen Congo à l'époque coloniale (1920-1940) : inventaire lexical d'après Makambo, *Une vie au Congo* et *Retour à Brazzaville, Une vie au Congo* de Jean de Puytorac », dans Lafage, Suzanne / Queffelec, Ambroise (resp.), *Le français en Afrique : Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, Paris, Didier Érudition, n° 13 (décembre 1999), 5-38.
- Verrier et Onillon, 1908. *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers. 2 vol.
- Vintila-Radulescu, Iona, 1970. « Français créole et français canadien », dans *Phonétique et linguistique romanes, mélanges offerts à M. Georges Straka*, Strasbourg, Société de linguistique romane, 353-359.
- Vurpas, Anne-Marie, 1993. *Le parler lyonnais*, Paris, Rivages.
- Wimpffen 1797 = Wimpffen, Alexandre-Stanislas de. *Haïti au XVIII^e siècle. Richesse et esclavage dans une colonie française*, éd. par Pierre Pluchon, Paris : Karthala, 1993 [Titre original : *Voyage à Saint-Domingue pendant les années 1788, 1789, 1790 par le baron de Wimpffen*].